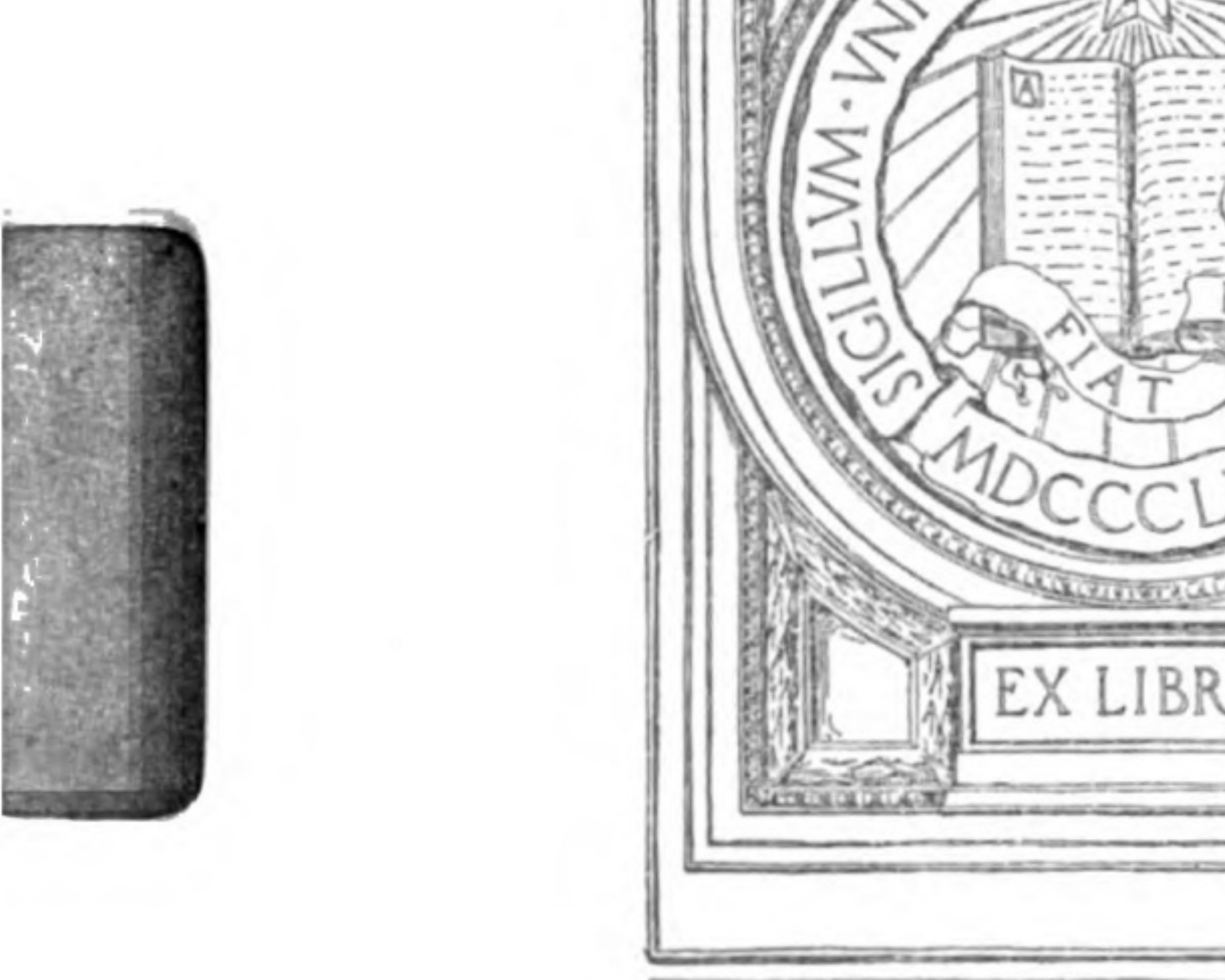
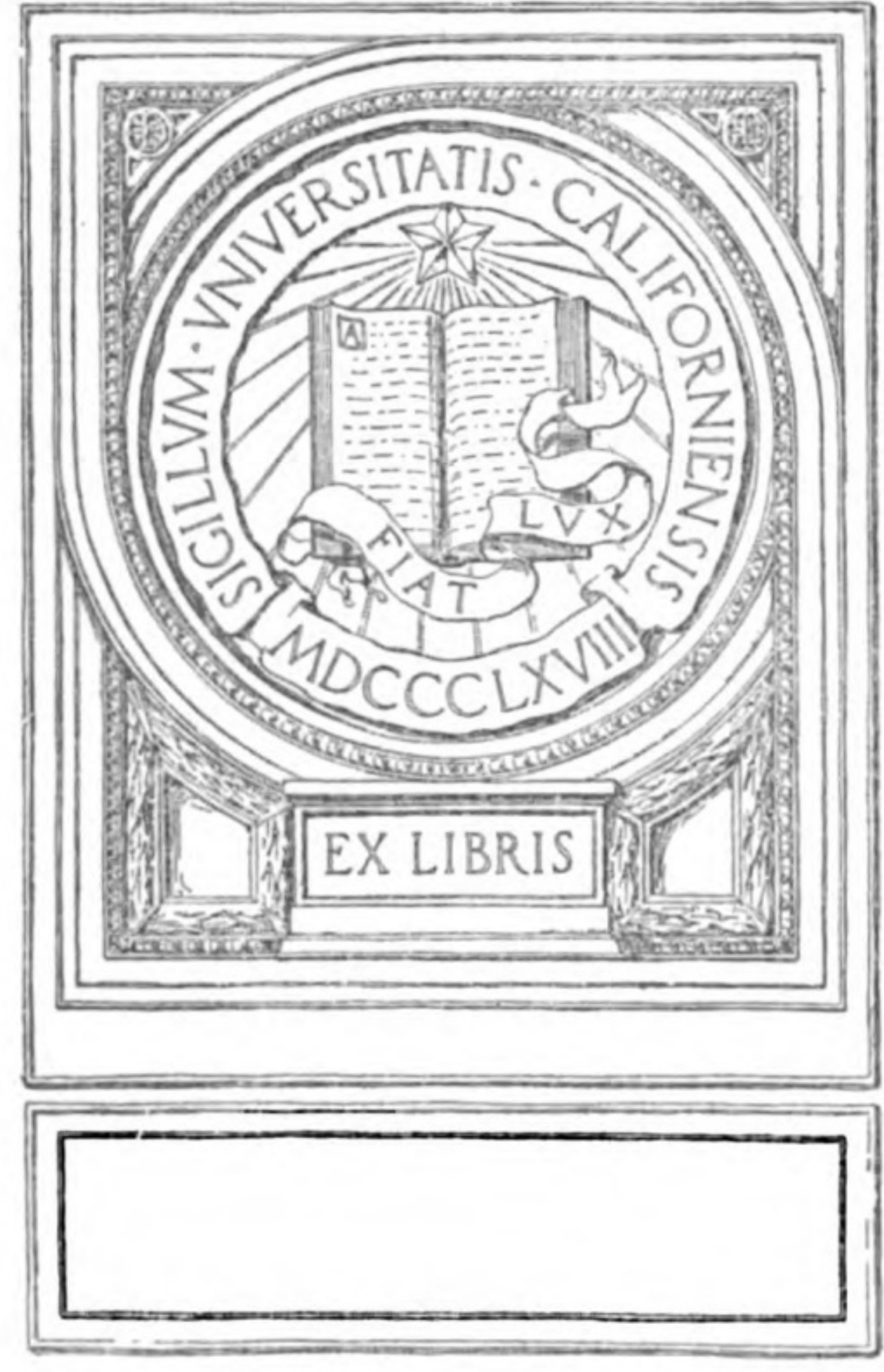
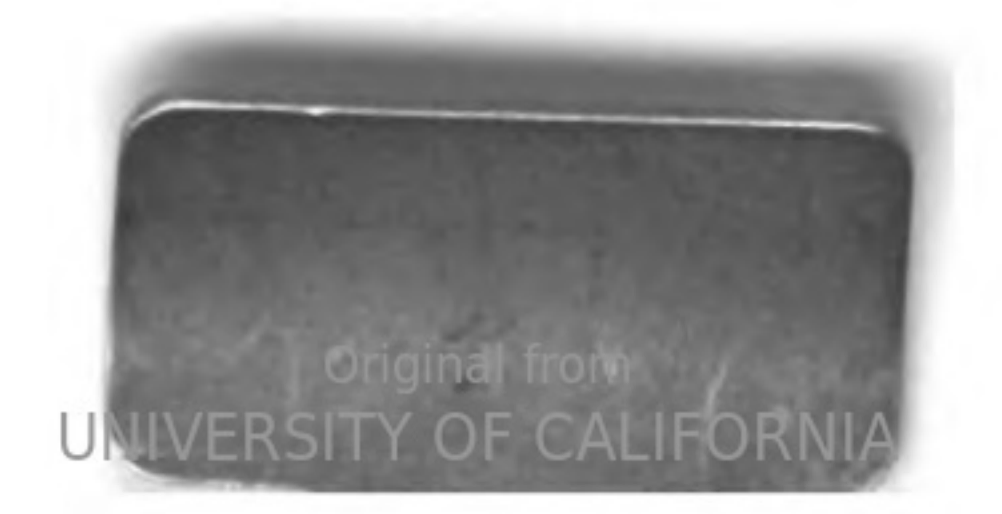
Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA







Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA



BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME DIX-SEPTIÈME

N°s 206 à 211. — 1914-1916

ORLÉANS
LIBRAIRIE H. HERLUISON
MARCEL MARRON, SUCCESSEUR
11, RUE JEANNE-D'ARC, 11
1918





Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by 
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ORLÉANS. — IMP. PAUL PIGELET

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA



BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME DIX-SEPTIÈME

N°s 206 à 211. — 1914-1916

ORLÉANS
LIBRAIRIE H. HERLUISON
MARCEL MARRON, SUCCESSEUR
11, RUE JEANNE-D'ARC, 11

1918

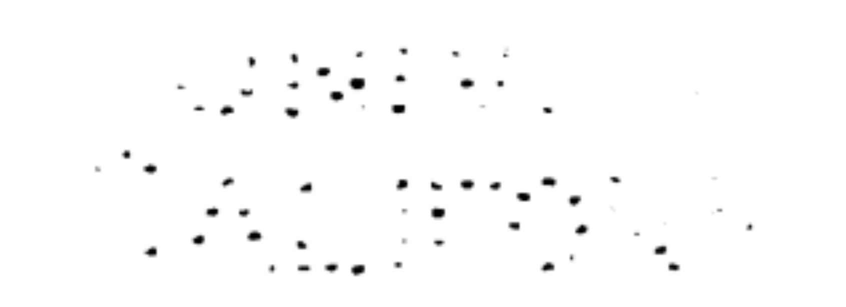


Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF
CALIFORNIA

DC611
O61S5
v.17

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XVII. — N° 206

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1914

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er JUILLET 1914

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

MM.

Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
Le Général commandant le 5e Corps d'armée, à Orléans
Le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.
Le Maire d'Orléans.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.

5562 .5

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS (1)

MM.

1 Lasteyrie (le comte R. de), O ✵, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École des Chartes, au Saillant, par Allassac (Corrèze). 1885

2 Maspéro, ✵ O., membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

3 Meyer (Paul), ✵ C., membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue de La Bourdonnais, Paris (VIIe). 1893

4 Jouin (Henry), ✵, rue Garancière, 6, Paris. 1893

5 Lafenestre (Georges), ✵ O., membre de l'Institut, conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine). 1895

6 Hanotaux (G.), ✵ O., ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 15, rue d'Aumale, Paris (IXe). 1898

7 Guiffrey (Jules), ✵ O., membre de l'Institut, administrateur honoraire de la manufacture nationale des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Paris (Xe). 1899

8 Lemaitre (Jules), ✵ O., membre de l'Académie française, 39, rue d'Artois, Paris. 1899

9 Prou (Maurice), ✵, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, 75, rue Madame, Paris (VIe). 1900

10 Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole française de Rome, rue Pierre-Charron, 12, Paris. 1904

11 Masson (Léon), ✵ O., directeur en congé, hors cadre, au Conservatoire national des Arts et Métiers, rue Alphonse-de-Neuville, 22, Paris. 1904

12 Merlin (Alfred) ✵, Directeur du Service des Antiquités et Arts de la Tunisie, Tunis. 1909

13 Lefèvre-Pontalis (Eugène) ✵, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques, 13, rue de Phalsbourg, Paris (XVIIe). 1913

(1) MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1)

MM.

1 BASSEVILLE (Anatole), avocat, 🅘, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860
Rue des Pensées, 13.

2 VIGNAT (Gaston), 🅘, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1860
Cloître Saint-Aignan, 7.

3 BAGUENAULT DE PUCHESSE (le comte Gustave), docteur ès lettres, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869
Rue Chanzy, 7.

4 BAILLET (Auguste), ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Etienne-Dolet, 3.

5 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879
Rue d'Illiers, 17.

6 POMMIER (Alexandre), juge au Tribunal civil d'Orléans, conservateur des estampes du Musée de peinture d'Orléans. 1882
Boulevard Rocheplatte, 7.

7 CHARPENTIER (le comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888
Rue des Charretiers, 14.

8 O'MAHONY (le comte) ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Loiret. 1889
Avenue Dauphine, 23.

9 JARRY (Eugène), ancien élève de l'Ecole des Chartes, lauréat de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), membrede la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893
Place de l'Etape, 8.

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

10 Huet (Émile), ancien magistrat. 1894
Boulevard Alexandre-Martin, 37.

11 Didier (Albert), I., conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895
Rue du Bœuf-Saint-Paterne, 15.

12 Vacher, ✻, docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896
Rue Sainte-Anne, 3.

13 Breton (Auguste), avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898
Rue des Huguenots, 2.

14 Garsonnin, docteur en médecine, conservateur du Musée historique de l'Orléanais et du Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie. 1899
Boulevard Saint-Vincent, 24.

15 Fougeron (P.-E.), membre de la Société française d'archéologie. 1901
Rue Bretonnerie, 55.

16 Iauch (l'abbé Pierre), chanoine honoraire, professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1902
Rue du Colombier, 17.

17 Jarossay (l'abbé Eugène), missionnaire apostolique, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1903
Rue Saint-Euverte, 8.

18 Larcanger (E.), I., ancien professeur de dessin au Lycée, conservateur-adjoint du Musée Jeanne d'Arc. 1904
Avenue Dauphine, 52.

19 Soyer (Jacques), I., archiviste du Département du Loiret, ancien élève de l'Ecole des Chartes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, conservateur-adjoint du Musée historique de l'Orléanais, membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque de la Ville, membre de la Société des Études rabelaisiennes. 1904
Rue d'Illiers, 28.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

20 BREDIF (Emile), avocat à la Cour d'appel d'Orléans, bâtonnier de l'Ordre. 1905
Rue Bannier, 97.

21 BEAUCORPS (Charles de), ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1905
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

22 BAILLET (Jules), docteur ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de la Mission archéologique du Caire, agrégé de l'Université, attaché au Musée historique de l'Orléanais et au Musée Jeanne d'Arc. 1906
Rue d'Illiers, 35.

23 DEPRÉAUX (Albert), lauréat de l'Institut (Académie des Sciences morales), membre du Comité de la Société d'histoire militaire « La Sabretache ». 1909
Rue de la République, 19.

24 MASSON (Léon), architecte des Monuments historiques pour le département du Loiret. 1909
Rue Serenne, 9.

25 BANCHEREAU (Jules), Trésorier de la Société française d'archéologie, membre associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, attaché au Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1911
Quai Barentin, 6.

26 CHENESSEAU (l'abbé Georges), professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Loiret. 1912
Rue du Colombier, 19.

27 DIDIER (Maxime), conservateur-adjoint du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1912
Rue Bannier, 111.

28 FOUGERON (Etienne), docteur en droit, membre de la Société française d'archéologie. 1914
Rue Bretonnerie, 55.

29 LAVILLE (Albert), membre du Conseil municipal d'Orléans. 1914
Rue du Faubourg-Bourgogne, 58.

30 X...


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

1 AUVRAY (Lucien), I., ancien élève de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole française de Rome, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

2 ROCHETERIE (Maxime de La), lauréat de l'Académie française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, château du Bouchet, à Dry (Loiret), et rue Bannier, 97, à Orléans. 1901

3 CHEVRIER (Pierre), 61, avenue Kléber, Paris. 1903

4 DESLANDRES (H.), ✻, I., membre de l'Académie des Sciences, directeur de l'observatoire de Meudon, 21, rue de Téhéran, et 56 *bis*, rue des Gardes, Bellevue (Seine). 1904

5 DEBOUT (Mgr), prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine d'Arras et d'Orléans, curé du Sacré-Cœur à Calais (Pas-de-Calais), 22, rue de la Rivière. 1905

6 LEROY (Paul), , ancien magistrat, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Isdes (Loiret). 1907

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS

MM.

1 REY (baron), ✻, I., membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1864

2 LOREAU, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1875

3 MARTELLIÈRE (Paul), I., ancien magistrat, rue Claude-Bernard, 59, Paris (Ve). 1875

4 CHAGOT (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

5 LANÉRY D'ARC (Pierre), procureur de la République, à Lombez (Gers). 1883

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

6 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 22, Orléans. 1885

7 Guignard (Ludovic), Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher). 1885

8 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887

9 Dutertre, curé d'Epieds (Loiret). 1888

10 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, 3, rue du Quinconce, à Angers. 1890

11 Champault (Philippe), ancien maire de Châtillon-sur-Loire (Loiret). 1890

12 De Beaucorps (Le baron Adalbert), ☼ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret), et 21, rue du Pressoir-Neuf, Orléans. 1891

13 Jovy, ✪ I., professeur de première au collège de Vitry-le-François, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne). 1892

14 Larnage (le baron de), conseiller général du Loiret, maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892

15 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895

16 Dufour, ✪ I., conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895

17 Delaygue (A.), inspecteur des Eaux et Forêts à Blois. 1898

18 Croy (le vicomte Joseph de), archiviste-paléographe, château de Monteaux, par Onzain (Loir-et-Cher). 1898

19 Bazonnière (Ernest de), à Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898

20 Mercier de Lacombe (Bernard), archiviste-paléographe, 30, rue St-Dominique, Paris. 1899

21 Tricot (Jérôme-Lucien), avocat, 28, rue de Berlin, Paris, et rue de l'Oriflamme, 2, Orléans. 1902

22 Lefèvre-Pontalis (Germain), ✪, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 118, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (VIIIe). 1903

23 Fourché (Paul), conservateur adjoint correspondant du Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, villa Menton, place Brémontier, à Arcachon (Gironde). 1903

24 Claye (Henri), notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). 1904

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

25 Rapine (Henri), architecte diplômé du gouvernement, rue du Montparnasse, 11, Paris. 1905

26 Tranchau (Paul) ✻, trésorier-payeur général à Lille. 1905

27 Lorin (Charles), peintre verrier, à Chartres. 1905

28 Bichet (Albert), château de la Pailletterie, à Amilly, par Montargis (Loiret). 1905

29 Dufay (Pierre), I., ancien conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Blois, 16, avenue Trudaine, Paris. 1905

30 Jarry (André), La Boutinière, par Ecueillé (Indre), et rue Edouard-Detaille, 4, à Paris. 1905

31 Sens (Georges), membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Arsenal, à Arras. 1906

32 Doucet (Jacques), membre du Comité des Arts décoratifs, 19, rue Spontini, à Paris. 1907

33 Bénard (Agricol), artiste lithographe, rue de la Collégiale, 25, Paris. 1908

34 Isnard, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bourges, rue Saint-Euverte, 60, Orléans. 1908

35 Johanet (Lucien), rue de la Gare, 31, Orléans. 1908

36 Lenormand, , instituteur en retraite, secrétaire du Comité départemental du « Souvenir français », bibliothécaire-adjoint de la Ville, faubourg Bannier, 166, Orléans. 1908

37 Béraud (Armand), conservateur des hypothèques, à La Rochelle. 1908

38 Benoist, ancien notaire, rue Saint-Etienne, 4, Orléans. 1908

39 Basseville (abbé), curé d'Amilly (Loiret). 1909

40 Alabet-Taillefer, château de la Touche, par Donnery (Loiret). 1909

41 Bouvier (Pierre), archiviste-paléographe, rue de Gaucourt, 34, Orléans. 1910

42 Chambon (J.-M.), ✻, conseiller général du Loiret, maire de Ladon (Loiret). 1910

43 Saint-Gilles, avocat à la Cour d'appel, 12, rue du Pré-aux-Clercs, Paris ; et au château de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret). 1911

44 Deschellerins (Raymond), ingénieur des Arts et Manufactures, conservateur-adjoint du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc, quai Saint-Laurent, 22, Orléans. 1911

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

45 GAUCHERY (Paul), ingénieur-architecte, associé correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, lauréat de l'Institut, Vierzon (Cher). 1911

46 JOUVELLIER (Pierre), membre de la Société française d'archéologie, 5, rue de la Lionne, Orléans. 1912

47 BRINON (le Docteur), maire de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret). 1912

48 NOTTIN (Louis), publiciste, rue de la Lionne, 54, Orléans. 1913

49 PONROY (René), propriétaire, 27, faubourg Madeleine, Orléans. 1913

50 FOUGEU (Paul), propriétaire, faubourg Bannier, 86, Orléans. 1914

51 PONROY (Marcel), industriel, 14, rue Saint-Laurent, Orléans. 1914

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1 LÄFFLER, ancien professeur à l'Université d'Upsal, à Djursholm, près Stockholm (Suède). 1904

2 BRATE (Erik), professeur au Lycée de Stockholm, 11, Nytorgsgagatan, à Stockholm (Suède). 1904

3 LOWELL (Francis), avocat à Boston (Etats-Unis). 1905


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1914

Président : M. G. BAGUENAULT DE PUCHESSE, rue Chanzy, 7.

Vice-Président : M. E. HUET, 37, boulevard Alexandre-Martin.

Secrétaire : M. JACQUES SOYER, Q I., 28, rue d'Illiers.

Vice-Secrétaire-archiviste : M. E. LARCANGER, Q I., avenue Dauphine, 52.

Trésorier : M. BREDIF, Q, rue Bannier, 97.

Commission des publications : MM. JARRY, BASSEVILLE, Q, GARSONNIN.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du vendredi 9 janvier 1914

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT. — M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Avant d'ouvrir cette première séance de l'année, vous me permettrez bien de vous remercier encore, et de tout cœur, de l'honneur que vous m'avez fait en me donnant momentanément votre première place.

« Quand, au mois de décembre 1882, vous m'avez nommé pour la première fois président de la Société, je succédais à M. Bimbenet, déjà octogénaire; et vous m'aviez adjoint comme vice-président notre vénérable fondateur, M. l'abbé Desnoyers, non moins âgé. C'est dire que vous honorez la vieillesse et aussi que vous lui portez bonheur. L'aimable et disert président que je remplace aujourd'hui nous donne aussi l'exemple d'une vie longue et bien remplie, puisque nous avons déjà fêté sa cinquantaine parmi nous; et le vice-président que vous venez de choisir, que recommandaient son goût artistique et des recherches historiques très orléanaises, fait pour ainsi dire contraste par sa jeunesse. Je lui souhaite d'être renommé président dans trente ans !

« C'est une de vos gloires, Messieurs, de tenir à vos traditions. Orléans est la ville des souvenirs : vous en êtes les gardiens fidèles, et il est superflu de rappeler tout ce que vous faites pour conserver les vestiges du passé. Non seulement les *Bulletins* de vos séances, mais vos dernières grandes publications, le prouvent suffisamment.

« C'est une habitude aujourd'hui de dire que le rôle des Sociétés de province est terminé ; que depuis un demi-siècle environ que la plupart sont fondées, elles ont épuisé les sujets intéressants, comme les découvertes importantes. Et, de fait, l'on constate chaque année,


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au Congrès des Sociétés savantes, qu'il se tienne à Paris ou dans une grande ville des départements, un nombre de plus en plus restreint de mémoires envoyés au Comité qui siège au Ministère de l'Instruction publique. De là l'excuse pour la diminution des subventions, que vote un Parlement assurément peu ami des travaux historiques ou littéraires.

« C'est une vérité très relative, et qui en tout cas ne s'applique pas à la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*. Depuis dix ans, nous n'avons pas publié moins de cinq volumes de *Mémoires*. Ils traitent des sujets les plus variés : de l'institution de la juridiction consulaire à Orléans à l'histoire de l'administration des intendants de la province au XVIIIe siècle, de l'étude de la lithographie locale à celle de la sculpture, des extraits du registre d'insinuation du Châtelet à ce tableau de la Sologne tracé par un vieux curé de l'ancien régime, le tout avec des reproductions nombreuses et des tables très complètes ; enfin un volume entier consacré à l'impression du cartulaire de Sainte-Croix, de 814 à 1300, annoté par des chartistes, et combien d'autres notices que nous ne pouvons énumérer. Un trente-quatrième volume sous presse ne pourra contenir tous les travaux qui nous ont été présentés.

« D'autre part, ce ne sont pas les sujets qui manquent : On pourrait continuer la publication des pièces inédites sur les guerres religieuses à Orléans, dont beaucoup sont datées de notre ville, et faire à ce propos la biographie du gouverneur Balzac d'Entragues, le mari de l'ancienne maîtresse de Charles IX, le père de la duchesse de Verneuil, qui joua un rôle important jusqu'aux dernières années du roi Henri IV. Quelques cartulaires seraient encore à publier, ou l'histoire de certains monastères, comme celle des Célestins d'Ambert, qu'achève notre ancien président, M. Pommier. Sur quelques points, nous sommes en retard, par exemple dans les études topographiques et l'origine des noms de lieux, que notre savant collègue, M. Soyer, a déjà commencé à étudier.

« Mais, tandis que le tiers des départements a publié aux frais de l'Etat des dictionnaires topographiques, nous n'avons encore sous ce rapport que des essais et à peine les premiers matériaux de cette œuvre difficile et qui prête bien à la critique. Et, puisque nous abor-


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dons maintenant l'histoire contemporaine, il y aurait aussi quelques souvenirs à recueillir sur l'époque de la Révolution, du premier Empire, de la Restauration, qui n'a point été traitée, et sur laquelle les journaux du temps sont bien incomplets. Il aurait fallu interroger nos anciens, qui par leurs conversations apportaient des lumières aujourd'hui éteintes. On honore les vieillards, mais on ne s'en sert pas assez ! On croit que l'histoire se fait toute seule.

« Je ne saurais avoir la prétention, mes chers confrères, de tracer un programme. Je voulais vous prémunir contre un reproche qui nous est fait, ou du moins qui est adressé à quelques Sociétés voisines, et vous redire que tous mes efforts tendront à ce que notre vieille Société conserve son rang si honorable parmi celles qui se consacrent en France aux travaux d'histoire et d'archéologie. »

Cette allocution est vivement applaudie.

Correspondance. — M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre de M. Louis Nottin, remerciant la Société de l'avoir élu membre correspondant.

Hommage. — M. Huet fait hommage de son ouvrage récemment paru : *Le Petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin* (*préface de M. l'abbé Vié, dessins de M. R. Vallette*) ; Orléans, imp. Pigelet, 1913.

Des remerciements sont adressés à l'auteur.

Communications. — M. Jarry termine la lecture de sa *Notice historique et archéologique sur le Grand Cimetière d'Orléans* (classé par arrêté ministériel du 8 février 1913). Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Soyer communique une note qu'il a rédigée sur les *Jetons d'argent offerts en 1776 par la Ville de Blois à l'échevin Pierre Boucherat*. Il fait passer sous les yeux de ses collègues un de ces jetons, appartenant au Musée historique de l'Orléanais.

Cette note est également renvoyée à la Commission des publications.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— M. Soyer annonce que, par arrêté du 20 octobre 1913, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a inscrit sur la liste des monuments historiques la statue de pierre « La Vierge et l'Enfant » (XVIIIe siècle), conservée en l'église Saint-Paul d'Orléans.

ELECTIONS. — M. le Président rappelle, en levant la séance, que la Société aura à élire prochainement un membre titulaire et un membre correspondant.

Séance du vendredi 23 janvier 1914

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

OUVRAGES REÇUS. — Parmi les ouvrages reçus, est à mentionner le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions* de janvier-février 1913, qui annonce (p. 51) que notre collègue, M. Soyer, a été chargé par ladite Académie de la continuation de la publication des *Pouillés de la province de Bourges*, entreprise par feu Auguste Longnon.

CORRESPONDANCE. — M. Breton s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. René Ponroy remercie la Société de sa nomination de membre correspondant.

M. le Président communique la lettre suivante que lui a adressée, le 14 janvier, M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts :

« Vous avez bien voulu me communiquer, le 13 décembre dernier, un vœu émis par la Société archéologique de l'Orléanais au sujet de la restauration de la cathédrale d'Orléans. J'ai l'honneur de vous informer que la Commission des Monuments historiques, frappée également de l'intérêt que présente le pignon du transept sud de la cathédrale, a accordé des crédits supplémentaires pour l'exécution des



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

modelages des sculptures qu'on ne pourra conserver, et pour que la restauration en soit pratiquée par un de nos sculpteurs spécialisés dans ce genre de travaux. Je suis heureux d'avoir pu répondre au désir dont vous vous êtes fait l'interprète..., etc. »

COMMISSION DES PUBLICATIONS. — Au nom de la Commission des publications, M. Garsonnin demande l'insertion, dans les *Mémoires*, de la *Notice historique et archéologique sur le grand Cimetière d'Orléans*, par M. Jarry (avec pièces justificatives et planches).

Au nom de la même Commission, M. Jarry demande l'insertion, dans les *Bulletins*, de la note de M. Soyer, sur les *Jetons d'argent offerts en 1776 par la Ville de Blois à l'échevin Boucherat*.

Les conclusions des rapporteurs sont adoptées.

COMMUNICATIONS. — M. Pommier continue la lecture de son mémoire sur *Le Monastère des Célestins d'Ambert ; son origine et sa suppression*.

— M. Soyer annonce que, par arrêtés du 1er décembre 1913, M. le Ministre de l'Instruction publique a inscrit sur la liste des monuments historiques les objets mobiliers suivants : 1° Modèle des tours de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans (conservé dans l'ancien Évêché ; exécuté d'après les plans de J. Gabriel ; menuiserie par l'Échaudé ; statuettes par Rousseau, 1740) ; 2° La Vierge et l'Enfant (statue de bois, avec armoiries indéterminées, XVIe siècle), conservée dans l'église de Bougy.

Séance du vendredi 13 février 1914

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*.

OUVRAGES REÇUS. — Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, il n'y a à mentionner, comme intéressant notre région, que le *Bulletin trimestriel de la Société Dunoise* (année 1913).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elections. — La Société procède à l'élection d'un membre titulaire résidant et d'un membre correspondant. Sont élus à l'unanimité 17 votants) : 1° membre titulaire, en remplacement de M. Gabriel Simon, décédé, M. Etienne Fougeron, docteur en droit, présenté par MM. Basseville, Jarry et Soyer ; 2° membre correspondant, M. Marcel Ponroy-Auboyer, demeurant à Orléans, présenté par MM. Banchereau, Iauch et Pommier.

Comptes de l'exercice 1913. — M. Breton, trésorier sortant, rend ses comptes du dernier exercice, qui sont unanimement approuvés ; des félicitations sont adressées à M. Breton pour son excellente gestion.

Prix Davoust. — M. Basseville rappelle que la Société doit distribuer, cette année, le prix de 600 francs, fondé par l'un de ses membres, Emile Davoust, « pour récompenser un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique ». Il sera statué ultérieurement sur cette importante question.

Communications. — M. le Président donne lecture d'une communication de M. Lucien Auvray, membre titulaire non résidant, intitulée : *La traduction de Boèce par Jean de Meung* (compte-rendu d'un travail de M. Ernest Langlois, paru dans la *Romania*, numéro de juillet). La Société décide de publier ce compte-rendu dans le prochain *Bulletin*.

— M. Pommier continue la lecture de son mémoire sur *le Monastère des Célestins d'Ambert : son origine, sa suppression.*

Séance du vendredi 27 février 1914

Présidence de M. Huet, *vice-président*,
puis de M. Baguenault de Puchesse, *président*.

Correspondance. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Marcel Ponroy, remerciant la Société de l'avoir élu membre correspondant.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HOMMAGE. — M. le Préfet offre à la Société une brochure intitulée : *Bibliothèque des Archives départementales du Loiret : Catalogue sommaire des ouvrages concernant l'Orléanais et les régions limitrophes (1re partie, catalogue alphabétique par noms d'auteurs)*, dressé par notre collègue, M. J. Soyer (in-4°, deux colonnes ; Orléans, 1914). Des remerciements sont votés à M. le Préfet et à l'auteur.

COMMUNICATIONS. — M. Maxime Didier fait passer sous les yeux de ses collègues une lithographie de Charles Pensée, représentant l'ancienne ferme du Baron. Au premier plan, se voient deux grands vases en terre cuite Louis XV, reproduction presque intégrale de deux vases existant chez son père, M. Albert Didier, et provenant de chez M. Vignat, ancien maire d'Orléans, qui les avait achetés à des paysans disant les avoir trouvés dans un fossé, près du château de Vomimbert. La seule différence entre le dessin et les vases réside dans les couvercles et les bases. Le corps même des vases, avec les jolies figures, les anses et les ornements correspondent absolument. On peut supposer que ces vases, étant en trois pièces, il y eut des modèles variés suivant qu'on en montait le corps sur une base ou sur une autre et qu'on les coiffait d'un couvercle ou d'un autre. Les couvercles, en particulier, dans les vases de M. Didier, sont uniquement couverts de fleurs.

Les dimensions sont : hauteur, 1m 15 ; largeur, 0m 65.

— M. le Vice-Président appelle l'attention de la Société sur l'ouvrage — nouvellement paru — de M. Emile Faguet, ayant pour titre : *Figures du passé : Mgr Dupanloup* (Paris, 1914), et qui contient un portrait extrêmement vivant du célèbre évêque d'Orléans. C'est l'occasion pour M. Huet, et ensuite pour M. le Président, de conter quelques anecdotes relatives à la vie privée du prélat et d'apprécier son rôle comme éducateur et comme moraliste.

— M. Iauch signale l'ouvrage de M. Edmond Seligman, avocat à la Cour d'appel de Paris, *La justice en France pendant la Révolution, 1791-1793* (Paris, 1913), qui contient plusieurs pages relatives à la Haute-Cour, créée par la Constitution de 1791, et dont le siège fut établi à Orléans, loin des agitations de la capitale.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Soyer rappelle que deux études ont déjà été consacrées à cette uridiction par Eugène Bimbenet, ancien président de notre Société (1878), et par un magistrat, M. Roussel (1901), d'après les papiers de la Haute-Cour nationale conservés en partie à la Cour d'appel d'Orléans et dans les Archives du Département.

M. Chenesseau fait savoir que les papiers de l'architecte Paris, possédés par la Bibliothèque de la Ville de Besançon, contiennent aussi des renseiguements, certainement inédits, sur cette Haute-Cour.

Vacance d'un siège de membre titulaire. — M. le Président déclare vacant le siège de M. Cagnieul, membre titulaire résidant, démissionnaire.

Prix Davoust. — Il annonce que la Société décernera, cette année, le prix de 600 francs, fondé par M. Emile Davoust, « pour récompenser un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique ». Les personnes qui voudraient concourir devront se faire connaître avant le 15 avril, dernier délai.

Séance du vendredi 13 mars 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président*.

Ouvrages reçus. — M. le Président, après avoir souhaité la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Etienne Fougeron, signale, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (fascicule de septembre-décembre 1913), l'*Itinéraire de Philippe VI de Valois*, dressé par M. Jules Viard ; on y peut constater que ce souverain a séjourné fréquemment dans l'Orléanais et le Gâtinais.

A ce propos, M. A. Baillet fait remarquer combien il serait utile d'extraire du travail de M. Viard tout ce qui intéresse notre région.

Hommages. — Notre collègue, M. Banchereau, fait hommage à la Société de son étude intitulée · *Travaux d'apiculture sur un chapiteau de Vézelay* (extrait du *Bulletin monumental*, Caen, 1914).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Huet, vice-président, offre, de la part de l'auteur, M. J. Brosset, une plaquette sur *Alphonse Philidor, directeur de la Société philharmonique de Blois [1816-1854]* (Blois, 1914).

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. Pommier termine la lecture de son mémoire sur *Le Monastère des Célestins d'Ambert*. Ce travail est renvoyé pour examen à la Commission des publications.

VŒU. — La Société décide d'adresser à M. le Maire d'Orléans un vœu relatif : 1° au transport, en bordure de la place Abbé-Desnoyers, de la façade de la maison de la Pomme, sise rue Sainte-Catherine, et touchée par le projet d'alignement ; 2° au transport, lors de la démolition de l'immeuble, sous les galeries du Grand Cimetière, du portail, des vantaux de bois et du balcon qui se voient à l'une des façades du Baron, faubourg Madeleine ; 3° au maintien du grand portail de l'ancien Evêché, et, en particulier, des vantaux de bois, partie intégrante de la composition.

PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT. — MM. Pommier, Huet et de Beaucorps présentent comme candidat au siége vacant de titulaire résidant M. Pierre Jouvellier, membre correspondant.

PRIX DAVOUST. — IMPRESSION DU BULLETIN ET RÉDACTION DE LA TABLE DU TOME XVI. — M. le Secrétaire annonce que les avis concernant la distribution du prix Davoust ont été insérés dans les journaux d'Orléans, et que le fascicule des 3e et 4e trimestres 1913 des *Bulletins de la Société* vient d'être publié.

Ce fascicule termine le tome XVI (1911-1913).

La *table alphabétique* de ce tome est en préparation.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du vendredi 27 mars 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président mentionne spécialement le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, tome 52, année 1913.

Prix Davoust. — Il donne lecture des lettres de M. André Chenal, demeurant à Fay-aux-Loges, auteur d'un volume de *Chansons du sol natal*, et de M. Ernest Lanson, statuaire à Orléans, rue Bellébat, 56, posant leurs candidatures au prix Davoust.

Candidature d'un membre correspondant. — MM. Breton, Bredif et Basseville proposent la candidature de M. Paul Fougeu, propriétaire à Orléans, faubourg Bannier, 86, comme membre correspondant de la Société

Communications. — M. Masson fait savoir que les trois édifices suivants ont été classés récemment parmi les monuments historiques : Tour de Saint-Firmin, à Beaugency (arrêté ministériel du 20 septembre 1913) ; église de Bromeilles (15 novembre 1913) ; église de Châteaurenard (27 février 1914). Il annonce, en même temps, que M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts ne peut autoriser la remise, à sa place primitive, du tombeau du roi Philippe Ier en l'église de Saint-Benoît-sur-Loire.

— M. Basseville donne lecture d'une étude sur *Louis et Gilles Alleaume*, détachée de ses *Notices bio-bibliographiques pour servir à l'histoire littéraire de l'Orléanais*.

— M. Baguenault de Puchesse signale l'intérêt des *Mémoires de Barthélemy* nouvellement publiés par M. Jacques de Dampierre, archiviste-paléographe, et lit certaines pages de ces *Mémoires*, relatives au passage et au séjour à Orléans des personnes déportées à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor (septembre 1797).


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— En fin de séance, M. Soyer fait connaître à la Société un article de M. J. Mathorez, inspecteur des finances, ancien élève de l'Ecole des Chartes, sur *Un étudiant pangermaniste à Orléans en 1517*. Cet article, rédigé à l'aide des actes de la Nation allemande de l'Université d'Orléans conservés actuellement aux Archives du Département, est extrait du *Bulletin du Bibliophile* (Paris, 1914).

Séance du mercredi 8 avril 1914

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*

PRIX DAVOUST. — M. le Président donne lecture des lettres de MM. Jamet, artiste peintre à Paris, Léon Fauché, peintre-verrier à Orléans, Narcisse Rabier, artiste peintre à Orléans, posant leurs candidatures au prix Davoust.

HOMMAGE. — M. C. de Maleissye fait hommage d'une étude, dont il est l'auteur, sur *La prétendue abjuration de Jeanne d'Arc* (parue dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1914). Des remerciements sont adressés au donateur.

COMMISSION DES PUBLICATIONS. — Au nom de la Commission des publications, M. Basseville demande l'impression, dans les *Mémoires*, du travail de M. Pommier sur *le Monastère d'Ambert : son origine et sa suppression*. Il prie l'auteur d'abréger certains détails par trop minutieux. Sous le bénéfice de cette observation, les conclusions du rapporteur sont adoptées.

COMMUNICATIONS. — M. Basseville donne ensuite lecture de sa *Notice bio-bibliographique sur le poète orléanais François Chevillard*.

— M. le Président annonce que l'Académie des Sciences morales et politiques a récemment couronné (prix baron de Courcel) M. Levil-


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lain, professeur au lycée Charlemagne, archiviste-paléographe, et signalé parmi ses travaux son mémoire sur *le Sacre de Charles le Chauve à Orléans, le 6 juin 848, en l'église de Sainte-Croix*, mémoire établissant que cette cérémonie a été la seule et qu'il n'y en a point eu par conséquent pour l'Aquitaine. Cette étude a paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 64, année 1903.

— A une demande posée par M. Basseville, à la dernière séance, au sujet de l'identification de la seigneurie de Verneuil possédée par un membre de la famille orléanaise des Alleaume, M. Soyer répond qu'il s'agit du domaine de Verneuil-sur-Seine (Seine-et-Oise).

— M. Garsonnin signale à la Société un article de M. E. Chartrain, paru dans la revue *Les Arts*, numéro de mars 1914, sur *L'autel de Notre-Dame de Bethléem à Ferrières-en-Gâtinais*. Le sculpteur de ce monument est Gilles Guérin, né à Paris, en 1606.

Séance du vendredi 24 avril 1914

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*

HOMMAGES. — M. A. Merlin, directeur du service des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, membre honoraire de la Société, offre son étude sur *Les fouilles sous-marines de Mahdia* (Paris, 1913).

M. Pommier fait hommage, de la part de l'auteur, M. Agricol Bénard, membre correspondant, d'une lithographie représentant *la tour de Saint-Paterne d'Orléans*, actuellement en démolition. Cette lithographie sera publiée dans le prochain *Bulletin*, avec quelques lignes de texte par M. Pommier.

Des remerciements sont votés aux auteurs.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Commission du prix Davoust. — Il est procédé à l'élection des membres de la Commission du prix Davoust. Sont nommés : MM. Basseville, Albert Didier, Garsonnin, Iauch et Pommier. Cette Commission, à laquelle sont adjoints les membres du Bureau : MM. Baguenault de Puchesse, Huet, Soyer, Larcanger, Bredif, se réunira samedi 2 mai, à trois heures, pour examiner les titres et les œuvres des cinq candidats : MM. Chenal, Fauché, Jamet, Lanson, N. Rabier.

Communications. — M. Auguste Baillet appelle l'attention de ses collègues sur les *Mémoires de Mme Vallon, souvenirs de la Révolution dans le département de Loir-et-Cher*, récemment publiés par M. Guy Trouillard, archiviste de Loir-et-Cher (Paris, 1913). On y trouve notamment sur le séjour des suspects, incarcérés à Orléans dans l'ancien couvent des Minimes (aujourd'hui les Archives départementales), des renseignements tout à fait nouveaux et du plus haut intérêt. Ce séjour paraît avoir été très doux : les prisonniers donnaient bals et festins.

Présentation d'un candidat. — MM. Jarry, Banchereau, Garsonnin et Soyer présentent, comme candidat au siège vacant de membre titulaire résidant, M. Albert Laville, conseiller municipal d'Orléans.

Séance du mercredi 6 mai 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, président.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Pierre Jouvellier, déclarant qu'il n'est plus candidat au siège actuellement vacant de membre titulaire.

Au nom de M. Pommier, il dépose sur le bureau la notice destinée à accompagner, dans le prochain *Bulletin*, la lithographie de la tour


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Saint-Paterne, récemment offerte à la Société par M. Agricol Bénard.

Elections. — Il est ensuite procédé aux élections. A l'unanimité des 16 votants, sont élus : 1° membre titulaire résidant, M. Albert Laville, conseiller municipal ; 2° membre correspondant, M. Paul Fougeu, propriétaire à Orléans.

Prix Davoust. — Diverses questions relatives au prix Davoust sont résolues. Il est décidé : 1° qu'il n'y aura qu'un seul prix ; 2° que ce prix pourra être attribué à un candidat déjà couronné par la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ; 3° que seront seules admises les œuvres postérieures au dernier concours auquel le candidat se sera présenté ; 4° que la Commission spéciale, qui a choisi pour secrétaire et rapporteur M. l'abbé Iauch, se transportera chez les candidats habitant Orléans le samedi 9 mai, à 2 heures.

Communications. — M. Jarry donne lecture d'un mémoire, dont il est l'auteur, intitulé : *La date de construction de l'hôtel Groslot et les origines de la famille Groslot.*

Cette étude est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Soyer rappelle qu'il a fait, au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne (Section d'histoire et de philologie, séance du mardi soir 14 avril ; présidence de M. Paul Meyer), deux communications intéressant l'Orléanais. En voici le résumé, tel qu'il a paru au *Journal officiel* (n° du 15 avril 1914, page 3463) :

« M. Jacques Soyer, archiviste du Département du Loiret, correspondant du Ministère, secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, a présenté deux mémoires :

« Dans le premier, il a identifié trois noms de lieux : *Sarnacus*, *Spicariae* et *Spicariacus*, mentionnés dans une charte de Robert le Pieux, en faveur de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans. L'original de cette charte, du 4 avril 1030, est conservé aux Archives du Loiret. *Sarnacus* est aujourd'hui Cernay, hameau de la commune de Cravant, canton de Beaugency, arrondissement d'Orléans (Loiret) ; les habitants étaient serfs des chanoines de Bonne-


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nouvelle. *Spicariae*, grâce à un acte de Gautier Boureau, seigneur de Bury en Blésois, peut être identifié avec certitude à Epiez, hameau de la commune de Mulsans, canton de Mer, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher); les habitants, eux aussi, étaient serfs de Bonne-Nouvelle. Cette localité a pour homonymes Espieds, Epieds et Epiais, communes du Loiret et de Loir-et-Cher, dont les noms devraient s'écrire correctement Espiers ou Epiers.

« Ce vocable dérive du datif-ablatif pluriel *Spicariis* et signifie : « les granges ». On s'explique qu'il soit répandu en Beauce, pays du grain par excellence.

« Quant à *Spicariacus*, on serait, de prime abord, tenté de croire que c'est une localité autre que *Spicariae*. Pour M. Soyer, *Spicariae* et *Spicariacus* sont des formes du même nom de lieu empruntées par la chancellerie royale à des actes d'âge différent; il a constaté que les clercs orléanais affublaient parfois de la terminaison *iacus* des noms topographiques où elle n'avait aucune raison d'être : Ainsi Cravant, *Craventum*, devient *Cravanciacus* : Neuvy, *Novus Vicus*, devient *Noviacus*, etc.

« Dans son deuxième mémoire, M. J. Soyer identifie le nom de lieu *Anaziacus*, mentionné dans les « Chroniques des seigneurs d'Amboise », source importante pour l'histoire des pays de la Loire moyenne aux onzième et douzième siècles. *Anaziacus*, qualifié de *villa*, avait été donné par Hugues Ier, seigneur d'Amboise et de Chaumont-sur-Loire, à son parent Raoul, seigneur de Beaugency, dans les premières années du douzième siècle.

« Paléographiquement, on peut admettre les lectures *Anaziacus* et *Avaziacus*; l'*n* et l'*u* ou *v* se confondant dans l'écriture gothique. Il faut lire *Avaziacus*, aujourd'hui Avaray, commune du canton de Mer, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher). Cette localité a fait partie, jusqu'à la Révolution, du diocèse d'Orléans et de l'archidiaconé de Beaugency.

« Les formes latines médiévales de ce nom *Avaziacus*, *Avazaius*, *Avazeius*, ont subi l'influence de la langue vulgaire : On sait que, dans les parlers du centre de la France, et notamment dans l'Orléanais, le Blésois et le Berry, le son *r* se change souvent en *s* sonore ou *z* (par exemple le nom de lieu Ouzouer, pour Ourouer (*Oratorium*). La



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forme primitive du nom d'Avaray, *Avariacus*, n'a pas encore été retrouvée. »

M. Soyer ajoute à ce compte-rendu officiel que cette antique localité d'Avaray était, avant la Révolution, le siège d'une importante seigneurie. Nul n'ignore, dans la Société, que le marquis d'Avaray, dernier grand bailli de notre ville, Claude-Antoine de Béziade, était un des députés de la noblesse du bailliage d'Orléans aux Etats généraux de 1789.

En 1886, on fit, sur le territoire d'Avaray, une très belle découverte numismatique : Tout près d'un vieux chemin, nommé le « Chemin-du-Roi », vestige d'une voie romaine, à n'en pas douter, un terrassier mit au jour deux pièces admirablement conservées : la première, en or, était de Crispus, fils de l'empereur Constantin le Grand (mort en 326, assassiné par son père). En voici la description :

FL[AVIVS] IVL[IVS] CRISPVS NOB[ILISSIMVS] CAESAR.

Tête laurée à droite.

R./ GAVDIVM ROMANORVM. — A l'exergue : ALAMANNIA.

L'Allemagne assise à terre, à gauche, dans l'attitude de la douleur, et se retournant; derrière elle, un trophée, un arc et un bouclier.

Ce *solidus*, qui fait allusion à une victoire remportée par l'héritier présomptif du trône sur les Allemands est très recherché : on lui attribue une valeur de 500 francs dans l'ouvrage intitulé : *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain, communément appelées médailles impériales par feu Henri Cohen, continuée par Feuardent* (2° édition, tome VII, Paris et Londres, 1888, p. 346).

La seconde monnaie, en argent, était de l'empereur Louis le Pieux ou le Débonnaire (814-840). En voici la description :

HLVDOWICVS [IMPE]RATOR AVG[VSTVS].

Buste lauré de Louis le Pieux, à droite. Grenetis au pourtour. (La lettre H représente l'aspiration gutturale germanique.)

R./ ✠. ARELATVM (Arles).

Porte de ville. Grènetis au pourtour.



Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce denier, frappé à Arles, est aussi très rare : on lui attribue une valeur de 100 à 200 francs. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire, décrit et reproduit dans le *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale : Les monnaies carolingiennes, par M. Maurice Prou* (Paris et Londres, 1896, p. 119 ; *fac-simile* planche XIX, n° 856).

Séance du vendredi 22 mai 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Décès de M. Cochard. — M. le Président, en ouvrant la séance, annonce le décès de M. le chanoine Cochard, membre titulaire résidant ; il rappelle, en ces termes, ses nombreux travaux historiques presque tous consacrés au clergé et aux institutions de l'Orléanais :

« Messieurs,

« Depuis quelque temps, la mort nous avait épargnés : elle nous frappe aujourd'hui d'un coup bien sensible. Notre vieil ami et confrère, M. le chanoine Cochard, a été enlevé presque soudainement, du moins sans que nous ayions pu concevoir de grandes inquiétudes, tant durant ces dernières années il vivait dans la retraite ! C'est une figure aimée et très orléanaise qui disparaît ; et l'on peut dire que dès sa naissance, qui remonte à près de quatre-vingts ans, il n'avait cessé d'être attaché aux traditions historiques de notre ville et de notre province. Il n'étalait pas les prétentions d'un archéologue ou d'un érudit ; il ne cantonnait pas ses recherches sur un sujet ou sur une époque ; il était curieux, à la façon d'un religieux du dix-huitième siècle, ou d'un bourgeois d'il y a cent ans, de toutes les questions qui touchent au catholicisme français d'autrefois. Ceux qui attaquaient sa vieille foi lui semblaient odieux et il ne se gênait pas pour le dire. Que


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce soit la juiverie du moyen âge, la philosophie des encyclopédistes, les fureurs des terroristes, les passions sectaires de la franc-maçonnerie, ou la folie de destruction des radicaux, il dénonçait leur funeste influence, sans haine contre les personnes, mais sans ménagement pour les actes. Puis il célébrait, dans des monographies facilement écrites, les gloires de nos églises locales, des saints orléanais, des monastères comme Micy, les Minimes ou les Chartreux, du prieur de l'abbaye de Ferrières, dom Morin, de Jeanne d'Arc, naturellement.

« Sa santé lui ayant interdit les services actifs auxquels il s'était essayé, l'histoire devint son domaine, et il accumula des dossiers, au lieu d'élaborer des sermons : le mysticisme n'était pas sa spécialité !

« Membre de toutes nos Sociétés savantes, chanoine d'ancienne création à la cathédrale de Sainte-Croix, il fut, en outre, et pendant trente-quatre ans, directeur des *Annales religieuses* du diocèse, auxquelles il sut imprimer le caractère sérieux et instructif, qu'en dehors des nouvelles ecclésiastiques, beaucoup de ces recueils ne possèdent pas. La collection devra en être consultée dans l'avenir.

« Sa vie se passait à Orléans, dans un rayon de quelques mètres, entre la Cathédrale, la Bibliothèque, les Archives, la librairie de notre regretté collègue Herluison, quand on y trouvait réunis les vieux Orléanais, commentant non sans malice la chronique de chaque jour, tout en s'entretenant de l'histoire du passé. M. le chanoine Cochard était un survivant de ce cénacle. D'autres énuméreront tous les travaux qu'il a donnés à nos recueils.

« La Société archéologique et historique de l'Orléanais ne peut que lui décerner à cette heure un douloureux hommage d'affection et de regret. »

— M. le Président souhaite ensuite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Albert Laville, qui remercie et exprime à la Société sa vive reconnaissance.

Commission des publications. — Au nom de la Commission des publications, M. Garsonnin demande l'insertion, au *Bulletin*, de l'étude de M. Jarry sur *La date de construction de l'hôtel Groslot et les origines de la famille Groslot*. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMMUNICATIONS. — M. l'abbé Iauch, secrétaire de la Commission du prix Davoust, annonce que le rapport sur les œuvres des candidats sera lu à la prochaine séance.

— M. Depréaux fait passer sous les yeux de ses collègues un dessus de boîte en cuivre doré appartenant au Musée historique de l'Orléanais : cet objet représente un grenadier de la garde impériale et un chevau-léger polonais se serrant la main, dans une attitude de tristesse, avec, au-dessous, cette légende : « Adieu donc ». C'est une allusion au départ des chevau-légers lanciers polonais de la garde de Napoléon Ier, qui furent licenciés, comme troupe étrangère, au lendemain de l'abdication de Fontainebleau, le 7 juin 1814.

Il est décidé que la note de M. Despréaux sera insérée au *Bulletin*, avec une reproduction de cette curieuse pièce.

— M. Pommier signale, dans la revue *Le Correspondant*, numéro du 10 mai 1914, un article de M. Louis Delavaud sur le voyage en France, au cours des années 1662 et 1663, du prince royal de Danemark, Christian, qui était né le 15 avril 1646.

Après avoir été reçu avec grand faste à la Cour de Louis XIV, il visita plusieurs villes de France et, s'étant trouvé fatigué à Orléans, à la fin de mai 1663, il y séjourna jusqu'au 13 juin, puis reprit sa route vers l'est, par Châteauneuf-sur-Loire, Gien, La Charité, etc.

— M. J. Baillet présente une collection d'objets de l'époque préhistorique ou protohistorique, qu'il a rapportés d'Egypte pour notre Musée. La plupart de ces objets proviennent de la Nubie, dont alors la civilisation se confondait avec celle de l'Egypte avant d'entrer en décadence. Une série de vases en terre cuite de formes et de décorations variées représente la céramique prédynastique : vernis rouge et noir très caractéristique, ou bien ornements rouges en forme d'hélices, d'ondulations, de hachures ; une coupe de terre noire ornée de picotis est un type de la décadence postérieur de quelques siècles. Il est à noter que ces vases se trouvent, comme d'ordinaire, entiers et non point brisés intentionnellement pour les faire pénétrer dans le monde des morts, ainsi qu'on le voit souvent pour le mobilier des sépultures des premières dynasties pharaoniques. Des plaques de schiste ou d'al-


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bâtre, affectant des formes géométriques ou animales, ont pu servir soit de fétiches, soit de palettes à broyer les fards. A la toilette se rapporte encore un bracelet taillé dans un coquillage blanc. On ne sait à quel usage attribuer une lame de pierre noire ornée d'un profil humain et de petits cercles. Enfin, des silex taillés en forme de couteaux, de scies ou de pointes de flèches ont servi à la chasse ou à divers emplois domestiques. Tous ces objets, antérieurs à l'unification de l'Egypte, datent d'au moins 5,000 ans avant notre ère, ou 3,500 ans, selon les partisans de la chronologie la plus courte.

— M. Soyer présente une monnaie d'argent de Charles le Chauve (840-877), frappée à Orléans, antérieurement à l'édit de Pitres (864). En voici la description :

✠ *Carlus rex Fr*[*ancorum*].

Croix cantonnée de 4 points ou globules ; grènetis autour de cette croix.

R/. ✠ *Aurelianis.*

Temple tétrastyle sur deux degrés, le degré inférieur moins large, le fronton triangulaire du temple surmonté d'une croix à haste très longue. Au centre du temple, une croix ; grènetis au pourtour.

C'est un denier, trouvé récemment à Bricy (canton de Patay, arrondissement d'Orléans). Très bien conservé, il vient d'être acquis par le Musée historique de l'Orléanais.

M. Soyer signale aussi qu'à Monchêne (commune de Chevilly, canton d'Artenay), M. Paillet, le propriétaire de la ferme, a trouvé, cette année, des monnaies de bronze à l'effigie de l'empereur Antonin le Pieux et de l'impératrice Faustine jeune. Déjà, en 1869 et 1873, MM. de Torquat et de Beaucorps, membres de la Société, avaient reconnu au même endroit d'importants vestiges gaulois et gallo-romains. (Voir *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. v, p. 146-147 et p. 363 ; voir aussi abbé de Torquat, *Histoire de la baronnie de Chevilly*, 1869, extrait du tome xi des *Mémoires de la Société*.)


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du vendredi 12 juin 1914

Présidence de M. Basseville, *ancien président, doyen d'âge*

En l'absence de M. Baguenault de Puchesse, excusé, M. Basseville, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.

Il annonce que, dans une de ses dernières séances, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une partie du prix Delalande-Guérineau à M. J. Baillet, pour son ouvrage *Le Régime pharaonique dans ses rapports avec l'évolution de la morale.*

La Société adresse à notre collègue ses bien vives félicitations.

Hommages. — M. Georges Rigault, notre compatriote, docteur ès-lettres, fait hommage de son ouvrage : *Les villes d'art célèbres : Orléans et le Val de Loire,* illustré de 118 gravures (Paris, 1914).

M. Soyer dépose sur le bureau deux études, dont il est l'auteur : « *Notes pour servir à l'histoire littéraire : Qu'est devenu le manuscrit des « Dialogues » de Jean-Jacques Rousseau, confié par l'auteur à Condillac* ? (Orléans, 1914 ; extrait de nos *Bulletins*) ; — *Abrégé de l'histoire de France par un chroniqueur anonyme vivant sous le règne de Louis XII* (Orléans, 1913, extrait de nos *Mémoires*).

Des remerciements sont votés aux auteurs.

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus, sont à mentionner :

1° *Die Briefe Jeanne d'Arcs* (= les lettres de Jeanne d'Arc), par M. Hans Prutz (extrait des *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Bavière* ; Munich, 1914) ;

2° Le *Polybiblion*, livraison de mai 1914, qui renferme un compte rendu, par M. Marius Sepet, du discours de M. Soyer sur *La bataille de Patay (samedi 18 juin 1429)*, prononcé à la cérémonie d'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, à Patay, le dimanche 22 juin 1913.

Prix Davoust. — M. l'abbé Iauch donne lecture de son rapport sur le prix Davoust, qui doit être décerné à la prochaine séance, le


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vendredi 26 juin. Au nom de la Commission spéciale, il propose d'attribuer la totalité de ce prix (600 francs) à M. André Chenal, docteur en droit, habitant Fay-aux-Loges (Loiret), auteur d'un volume intitulé : *Les chansons du sol natal*, publié à Paris en 1912.

Les conclusions du rapporteur sont ratifiées par la Société, à la suite d'un vote au scrutin secret.

Communications. — M. Jules Baillet présente une tête de statue en granit noir, grandeur trois quarts de nature, provenant d'Egypte et destinée à notre Musée. Brisée d'un coup sur le sommet, qui l'a fendue en deux de droite à gauche et a enlevé le nez avec une partie du front et de la coiffure, elle a été recollée avec du ciment et les parties manquant refaites. Elle se rattache aux croyances funéraires qui, pour la survie du *ka*, âme ou double, exigeaient comme support matériel, à défaut du corps, une image ressemblante. Celle-ci, en effet, a un caractère personnel très marqué : les pommettes saillantes et les plis qui accompagnent le nez et la bouche en accusent l'énergie, tandis que les lèvres et le menton étroit donnent au type une finesse élégante. On peut attribuer l'œuvre à la XIIe dynastie (2 ou 3,000 ans avant notre ère). C'est un bon spécimen d'art égyptien.

— M. Garsonnin annonce que le Musée historique de l'Orléanais vient de recevoir deux objets provenant des démolitions de l'ancienne Bibliothèque communale : 1° la première pierre de cet établissement, avec cette inscription : « Pierre posée par Mr Crignon-Désormeaux, maire d'Orléans, le 11 juin, an 1806 ; 2° une lame de plomb, avec cette égende en caractères grossièrement tracés : « *Anno 1806 hoc monumentum erexit J. B. E. Dubois* ».

— A la demande de M. Masson, la Société décide de soumettre à l'approbation de l'administration des Monuments historiques l'inscription suivante destinée à marquer l'emplacement du tombeau de Philippe Ier en l'église de Saint-Benoît-sur-Loire : « Sépulture de Philippe Ier, roi de France, 1108 ».


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du vendredi 26 juin 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président*

M. André Chenal, lauréat du prix Davoust, et M. Paul Fougeu, membre associé correspondant, assistent à la séance.

Prix Davoust. — M. le Président, s'adressant à M. Chenal, le félicite d'être le lauréat de la Société ; il l'invite à recevoir le prix qui lui a été décerné et lui remet la somme de 600 francs et une médaille gravée par Vernon. M. Chenal se déclare très profondément touché du précieux témoignage de sympathie que la Société a bien voulu accorder à son œuvre et exprime sa très sincère gratitude.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Curé de Saint-Pierre-le-Puellier demandant l'aide financière de la Société pour la réfection de la couverture de l'abside et du versant nord de la grande nef de l'église paroissiale. La Société, tout en exprimant à M. le Curé ses très vifs regrets de ne disposer d'aucun fonds à cet effet, renouvelle instamment le vœu que cet édifice, — l'un des plus intéressants du vieil Orléans, — soit classé dans le plus bref délai parmi les monuments historiques.

Hommage. — M. P. Fougeu offre les positions d'une thèse latine de droit civil et de droit canon soutenue pour la licence en l'Université d'Orléans, le 11 janvier 1744, par François-Damien Châtelain, tourangeau (imprimerie de Couret de Villeneuve, Orléans, 1743). Des remerciements sont votés au donateur.

Communication. — M. le Président fait savoir qu'il a reçu récemment de M. Delavaud, ancien ministre de France à Copenhague, une lettre relative au séjour à Orléans, au temps de Louis XIV, du prince royal de Danemark, Christian. Cette lettre n'ajoute rien aux renseignements fournis par M. Delavaud, d'après un manuscrit danois conservé aux Archives royales de Danemark, dans son très intéressant article paru dans le *Correspondant* et signalé, ici même, par notre collègue, M. Pommier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTES DE NUMISMATIQUE ORLÉANAISE

JETONS D'ARGENT

OFFERTS EN 1776 PAR LA VILLE DE BLOIS

A L'ÉCHEVIN PIERRE BOUCHERAT

Le Musée historique de l'Orléanais conserve dans le médaillier légué par l'abbé Desnoyers un jeton d'argent dont voici la description :

Au droit : Ex DONO URBIS BLESENSIS (*offert par la Ville de Blois*). A l'exergue : 1775.

Dans le champ, armoiries de Blois très fantaisistes : elles représentent un écusson d'azur, surmonté d'une couronne comtale, chargé d'une fleur de lys et soutenu par deux animaux dont l'un peut être un sanglier et l'autre un lévrier. Le vrai blason blésois est « d'argent à un écusson en abîme d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or en champ, accosté à dextre d'un porc épic et à senestre d'un loup de sable » ; ainsi figure-t-il sur les jetons de la « Maison commune » des XVIe et XVIIe siècles.

Au revers : PRO OFFICIIS PETRI BOUCHERAT SCABINI (*en récompense des services rendus par l'échevin Pierre Boucherat*), écrit en cinq lignes dans le champ entre deux palmes et une guirlande ; il y a un rinceau de chaque côté du mot PETRI.

Une délibération du 31 janvier 1776, conservée dans les Archives communales de Blois (1), permet de connaître exactement les circonstances dans lesquelles il a été frappé.

(1) Registre des délibérations de l'hôtel de ville, juillet 1768 — avril 1784, BB. 30, folios 128 verso et 129.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il est indispensable de la transcrire ici *in extenso* :

« Ce jour d'huy, trente-un janvier mil sept cent soixante-seize, l'assemblée du corps de ville convoquée, où étaient MM. (*en blanc*), M. le Maire a dit :

« MESSIEURS,

« Par délibération du 28 novembre 1774, M. Boucherat, échevin, a été député à Paris, à l'effet de solliciter un jugement favorable au Conseil du roi contre l'adjudicataire des octrois municipaux, qui avoit prétendu assujetir aux droits qui luy sont aliénés les vins qui se recuellent (*sic*) dans la banlieue de cette ville.

« M. Boucherat, s'étant transporté à Paris, il y a sacriffié quatre mois de son tems à la poursuitte de cette affaire dans la saison la plus rigoureuse et au préjudice de ses affaires personnelles.

« Les connoissances et les protections qu'il a procurées, le zèle et la fermeté avec lesquels il a deffendu les interrets communs, les soins multipliés qu'il s'est donné, les fatigues et les desagremens qu'il a essuyés, en un mot le succès qui a couronné ses démarches sont autant de motifs qui doivent pénétrer de reconnoissance tous nos concitoyens.

« Et pour conserver la mémoire d'un service aussi important et en même tems pour donner à M. Boucherat des preuves de notre reconnoissance, nous pensons qu'il seroit à propos de luy offrir un présent qui par sa nature annonceroit en quelque sorte et le service rendu et la reconnoissance qui s'en est suivie. Tel est, Messieurs, le sujet sur lequel nous vous prions de deliberer ».

« Sur quoy, la matière mise en delibération, a été unanimement arrêté qu'il sera donné à M. Boucherat une bourse de cent jetons d'argent, sur lesquels seront gravées d'un côté les armoiries de cet hôtel de ville avec ces mots : EX DONO URBIS BLELESUESIS (*sic*) et, de l'autre côté, cette inscription : PRO OFFICIIS PETRI BOUCHERAT SCABINI, pour le prix d'yceux être


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

payé sur les tonds qui rentreront sur ceux que la Vil e a avancés pour les dépens occasionnés par l'instruction du procès dans les différens tribunaux où la cause a été portée.

« *Signé* : LA SAUSSAYE (1), DE RAMBOURG, RANGEARD-GERMONNIÈRE, BOESNIER, BACHOD DE L'EBAT, DITELY, RANGEARD-GERMONNIÈRE FILS. »

(*En marge de la délibération, on lit* :)

« NOTA. — Le vingt-huit février audit an, le secrétaire greffier a été chargé par le Corps de ville, le Bureau tenant, de porter à M. Boucherat la bourse de cent jetons avec copie de la présente delibération. Ce qu'ayant effectué, et de retour à l'hôtel de ville, a raporté que M. Boucherat a été fort sensible à la politesse de MM. de Ville et l'a chargé d'en témoigner sa pleine et entière reconnoissance (2). »

Plus intéressant encore eût été cet acte s'il nous avait indiqué le prix de la frappe de ces cent jetons et surtout le nom du graveur, qui n'était certainement pas Blésois ; la façon maladroite dont il a traité les armes de Blois le prouve suffisamment.

Notons en terminant qu'un exemplaire de ce curieux monument numismatique figure dans la collection Feuardent. Il a été décrit en 1907, au tome II du catalogue de cette collection, intitulé *Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte* (*provinces et villes*) (3).

(1) Alors maire ; il est à noter que c'était un ancêtre de Louis de La Saussaye, membre de l'Institut, fondateur de la « Revue numismatique ».

(2) La délibération du 31 janvier 1776 est inédite ; mais elle a été connue de M. A. Trouëssart, qui, dans son étude sur *La Commune de Blois, de 1517 à la fin du XVIIIe siècle, d'après les registres municipaux*, 2e volume (Blois, 1902), p. 484, en donne une analyse incomplète ; de plus, M. Trouëssart a mal lu les inscriptions latines du jeton (*urbi* pour *urbis* ; *nre* pour *pro*).

(3) Paris et Londres, 1907, p. 201.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Malheureusement, la description en est inexacte : F. Feuardent a lu Ex BONO au lieu de EX DONO ; il a traduit *scabinus* par *greffier*, ce qui est un contre-sens ; et, chose incompréhensible, il a classé cette pièce à la Chambre des Comptes de Blois, institution supprimée en 1775 !

Jacques SOYER.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA TRADUCTION DE BOÈCE

PAR JEAN DE MEUN

Parmi les anciennes traductions en français du traité de Boèce *De Consolatione Philosophiæ*, lesquelles sont fort nombreuses, il en est deux qui sont précédées d'une même dédicace de Jean de Meun au roi de France Philippe IV. L'une de ces traductions est en prose ; l'autre est partie en vers, partie en prose. Laquelle doit être considérée comme l'œuvre du continuateur de Guillaume de Lorris ?

M. L. Delisle ayant rencontré, dans un manuscrit de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, des extraits de la traduction en prose sous la rubrique : « Ici sunt pluseurs notables de la translacion du livre de Boëce de Consolacion, que mestre Jehan de Meün translata en françois », crut pouvoir attribuer cette traduction à l'auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*. Mais cette opinion ne fut généralement pas admise. Pour Paulin Paris, pour Gaston Paris, pour M. Paul Meyer, c'est la version en vers et prose qui serait due à Jean de Meun.

M. Ernest Langlois, dans un important article de la *Romania* (n° de juillet 1913, pp. 331-369), intitulé *La Traduction de Boèce, par Jean de Meun*, reprend à nouveau la question, et revient, mais par une voie toute différente, à l'opinion de M. Delisle. Examinant de beaucoup plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent la traduction en prose dont on conteste la paternité à Jean de Meun (traduction *A*), la traduction en vers et prose qu'on s'accorde à lui attribuer (traduction *C*), et enfin une autre traduction en vers et prose, qui ressemble étrangement à la précédente, mais en tête de


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laquelle on trouve, au lieu de la dédicace de Jean de Meun, un prologue en vers absolument différent (traduction *B*), M. Langlois arrive aux constatations que voici. Tout d'abord, l'auteur de la traduction *A* « s'est attaché à rendre scrupuleusement, jusque dans ses moindres nuances », la pensée de Boèce ; et c'est là la partie principale du programme que Jean de Meun s'était tracé dans sa préface-dédicace à Philippe le Bel. Les traductions *B* et *C* sont beaucoup moins précises. En second lieu, les principes scrupuleusement suivis dans la traduction de Boèce, nous les retrouvons observés, non moins exactement, dans la traduction de Végèce, que nous savons être de Jean de Meun.

A ces présomptions déjà très fortes en faveur de l'attribution à Jean de Meun de la traduction en prose, viennent s'ajouter des arguments tout à fait probants. M. Langlois les tire des emprunts caractéristiques faits par Jean de Meun à Boèce dans le *Roman de la Rose*, comparés à certains passages de la traduction *A*, et de la versification et de la langue des traductions *B* et *C*, versification et langue qui ne sont certainement pas celles de Jean de Meun.

Reste la question subsidiaire de savoir quel est, de l'auteur de la traduction *B* ou de l'auteur de la traduction *C*, celui qui a pillé l'autre. La réponse ne semble pas douteuse : c'est l'auteur de la traduction *C* qui est le plagiaire ; et c'est lui-même, selon toute vraisemblance, qui, pour donner plus de crédit à son œuvre, aura frauduleusement placé en tête la lettre de Jean de Meun à Philippe le Bel.

L. A


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA CONSTRUCTION DE L'HOTEL GROSLOT

(Hotel de Ville d'Orléans)

ET LES ORIGINES DE LA FAMILLE GROSLOT

Tous les érudits orléanais (1) s'accordent pour reculer jusqu'en 1530 l'époque de construction de l'hôtel Groslot, notre Hôtel-de-Ville actuel. L'un d'eux même, Lottin, remonte jusqu'à 1522, avec ce luxe de références vagues qui voudrait couvrir d'innombrables inexactitudes. A quelles sources des dates aussi précises ont été puisées, il est impossible de le découvrir. Mais, à mesure que les recherches avancent et que les connaissances archéologiques se développent, ces racontars cèdent petit à petit la place à des notions mieux établies.

Il faut bien reconnaître qu'en ce qui concerne l'hôtel Groslot, cette date de 1530 cadrait mal avec le style de l'édifice, autant, bien entendu, que les restaurations du dernier siècle permettent d'en juger. Pour qui l'a chaque jour sous les yeux, il s'apparente aux graves maisons d'Escures, toutes

(1) Entre autres : Bimbenet. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. I, p. 152. — Abbé de Torquat. *Quatre jours dans Orléans*, 1845, p. 155. — R. Biémont. *Orléans*, 1880, p. 290. — Lottin. *Recherches*, t. I, p. 373.

Les autres n'ont fait que suivre ces auteurs ; cependant, M. de Buzonnière (*Histoire architecturale d'Orléans*, t. II, p. 216) sent l' « anachronisme ».



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voisines, mieux qu'aux charmantes constructions dont le règne de François Ier a généreusement paré notre vieille cité.

Sans être aussi récent que les premières, voici qu'il s'en rapproche.

Une simple requête aux échevins d'Orléans pour une permission de voirie, retrouvée tout récemment, nous éclaire suffisamment à ce sujet. Elle a été insérée, mot à mot, dans la décision municipale elle-même. En voici le texte (1) :

Le dix septiesme jour de mars mil cinq cens cinquante ung (1552 n. st.).

Les eschevins de la ville d'Orléans, en nombre suffisant, assemblez en l'ostel de la communité de ladicte ville en la présence de Nicolas Provenchère, notaire etc..., après avoir veu la remonstrance et requeste dont la teneur ensuyt :

Messire Jacques Groslot, chancelier d'Allençon, remonstre à vous, Messieurs les eschevins et procureurs de la ville d'Orléans, qu'il faict bastir une maison joignant l'Estappe et que cest esté prochain il a délibéré faire les fondemens des murailles de tout le devant d'icelle, tant pour ce qu'il y veult bastir que pour la closture, et icelle mener au plus hault qu'il pourra, ce qu'il ne peult faire en peu de temps, car toute la muraille qui y est ne vault riens et la luy convient toute abatre et reffaire selon l'allegnement que vous (2) et vos predecesseurs en avez pieça ordonné ; et ce pendant ce qui y est faict d'ediffice sera decloz et exposé à plusieurs ordures et villanyes, et ses estoffes (3) et matières exposées a larrecins, a quoy, pour ce que ladicte muraille aura vingt huit toises de long, ledict Groslot ne pourrait remedier bonnement que par y faire une haye d'espines, et icelle faire abattre si tost que sadicte muraille sera en haulteur de closture comme elle sera bientost, si Dieu plaist. Toutesfois, pour ce qu'il est besoing que ladicte haye soit assise ung peu au dedans de ladicte Estappe, il a différé ce faire sans premier en avoir vostre licence et permission. Si vous requiert qu'il vous plaise luy permectre de faire ladicte haye à la charge de, incontinant que sadicte mu

(1) Min. Provenchère. Etude Joblin.

(2) Les pouvoirs des échevins en fonction avaient commencé le 23 mars 1551 (n. st.).

(3) Matériaux.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

raille sera en haulteur de clousture, de la faire abatre, et que il vous plaise depputer celluy ou ceulx de vous qu'il vous plaira pour marquer les lieux ou il fera faire ladicte haye, au moings deux eschevins, que bonnement faire se pourra pour ladicte place, avecques aussi telle commodité pour les maçons et matières qu'ilz aviseront bon estre, pour la faveur qui pour les droitz est deue aux bastisseurs et edifficateurs, mesmes a ceulx qui par leurs ediffices embelissent et décorent une ville. Ainsi signé : Groslot.

Ont respondu qu'ilz n'ont que dire pour empescher que ladicte haye ne soit faicte, mais a leur regard le consentent ainsi qu'il est requis et soubz les charges et condicions y contenues, et pour la veoir et asseoir ont délégué honnorables hommes Pierre Aubelin et Jacques Daniel, deux d'entre eulx eschevins. Presens Jacques Villeret et Jehan Adam tesmoings.

N. Provenchère.

Jacques Groslot « fait bâtir » sa maison de l'Etape et projette d'en élever la partie antérieure, « tout le devant », au cours de l'été 1552. Le 17 mars 1552, l'hôtel Groslot était donc seulement en construction et, pour une partie, n'en était qu'aux fondations. Or, les vingt années qui séparent 1552 de 1530 furent justement celles d'une très rapide évolution de l'architecture française. La précision a donc son prix.

Nous sommes richement documentés (1) sur l'acquisition par Groslot du terrain où se dresse son hôtel. Ce terrain, dont on a le plan et les mesures exacts de l'époque (2), était depuis

(1) Dossier DD 8 des Archives communales d'Orléans.

(2) Ibid. — « C'est le mesurage des deux jardins que Me Germain Rebours et sa femme ont, séans en la parroisse S. Michel, qui contiennent ce qui ensuit : — Premièrement le premier jardin du cousté de l'Estappe au Vin contient 27 toises 4 piedz entre les euvres et murailles a prandre 6 piedz pour toise, par le millieu 19 toises 4 pieds 5 poulces.

Du cousté de Berthereau 20 toises 2 piedz 2 poulces.

Du cousté de la rue des Vieilles Butes 19 toises 4 piedz.

Du bout d'embas vers le second jardin 25 toises 1 pied et demy.

Na qu'il y a une ruelle entre le jardin susdit et le jardin Robineau, par laquelle on peult yssir en ladicte rue des Vieilles Butes, ayant



Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peu d'années compris dans les murailles de la ville. Avant l'enceinte de Louis XII, il se trouvait hors des murs, tout près de la porte Parisie, et bordait au nord la Grande Allée ou rue des Vieilles-Buttes. Cette dernière conduisait de l'Étape à la poterne S. Samson, le long des fossés de la ville ; elle avait longtemps servi au tir des archers.

Groslot ne fut pas le premier à juger cette place favorable à l'élévation d'un édifice monumental.

Avant lui, Germain Rebours, avocat en Parlement, et sa seconde femme Anne Brachet (1), possesseurs du terrain (2), avaient nourri le même projet et, en décembre 1543, demandaient l'alignement sur la place de l'Etape pour élever leur façade. C'est précisément par Jacques Groslot, alors bailli d'Orléans, que leur fut accordée la permission de bâtir suivant

de longueur 6 toises 4 piedz et une toise de longueur par l'uisserie de ladicte rue des Vieilles Butes et une toise deux poulces par le bout d'icelle du cousté du jardin.

Le second jardin a de largeur du cousté dudit premier jardin, 17 toises 5 piedz et demy.

Du cousté de la maison de Babillonne 13 toises 5 piedz 9 poulces.

Du cousté de ladicte rue des Vieilles Butes de 15 toises 1 pied 3 poulces.

Et du cousté de Berthereau 14 toises 5 piedz 7 poulces. »

Le jardin Berthereau bordait les deux jardins au nord : c'est le terrain de l'hôtel d'Hardouineau. La maison de Babylone bordait le second jardin à l'ouest. Enfin le jardin Robineau longeait au midi le second jardin jusqu'à la sortie sur la rue des Vieilles-Buttes.

(1) Germain Rebours ou Le Rebours venait d'épouser en secondes noces, après contrat du 14 mai 1543, Anne Brachet. Sa première femme était Marie Coton.

(2) Ce terrain était un bien propre d'Anne Brachet, comme le porte le contrat de vente du 18 mai 1545 (Doc. II).

La cerche de 1543 décrit ainsi le terrain : « Une maison et grand verger, ou se tient Jehan Jullien, appartenant a M[e] Jehan Brachet et Anne sa seur respondant sur l'Estappe au Vin ». (Arch. du Loiret, A, 1857 : f° 202). Sans doute à l'occasion du mariage d'Anne, un partage eut lieu, qui fit de cet immeuble la propriété exclusive d'Anne.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'alignement arrêté par les maîtres maçons et charpentiers jurés de la ville (18 juillet 1544) (1).

Dès lors, les Groslot, séduits par l'idée, mettent tout en œuvre pour se substituer à Rebours. Ce dernier s'y prête à regret et tente d'abord de n'aliéner qu'une portion de sa propriété, désirant construire sur l'autre l'habitation qui abritera son second foyer et le fixera à Orléans. Mais en butte aux sollicitations pressantes des deux époux, il avait affaire à trop forte partie, et, le 3 février 1545, il s'avoue vaincu dans la lettre suivante, d'un joli style, où il ne cherche plus qu'à tirer un bon prix de ce qu'il renonce à conserver :

A Monseigneur Monsr le bailly d'Orléans.

Monseigneur, j'ay presentement receu vostre lettre pour responce à laquelle me ayant Madame la baillifve faict sçavoir cy devant vostre intention telle que vostre lettre le contient, je luy ay faict sçavoir, par une lettre que j'ay escripte à Jacques Binet, que, pour le desir que je avoys de vous faire service et donner contentement sans vous incommoder, j'estois content de vous laisser entièrement toute ma place, encorres que je eusse bien fort désiré d'en retenir la portion que je luy avoys divisée pour me loger. Et d'autant, Monseigneur, que j'ay cogneu que pour l'amour de vous je debvois desirer de vous obéir et satisfaire en tout ce qu'il me seroit possible, je luy ay d'abondant faict entendre que j'estois content vous delaisser mon fief. Vray est, Monseigneur, que j'ay en ce faisant faict entendre a Madame la baillifve que vostre plaisir et le sien feust avoir esgard a ce que pourrait valoir ce que je delaisse oultre nostre premier pourparler affin d'employer cest oultreplus a l'acquisition de quelque autre place a Orléans pour me loger. Vous en ferez, Monseigneur, comme il vous plaira, car, cognoissant vostre entière bonté, je m'en remectz du tout a vostre bonne grace, me recommandant très humblement a laquelle, je prie Nostre Seigneur vous donner ce que désirez. De Paris, ce IIIe febvrier.

Vostre humble et perpetuel serviteur,

G. Rebours (2).

(1) Archives d'Orléans, DD 8. Orig. s. parch.

(2) Orig. s. papier. Arch. d'Orléans, DD 8.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Alors commence entre les parties un échange de projets de contrat qui ont été conservés dans le dossier de nos Archives communales. L'affaire se traite avec Jeanne Garrault (1), femme de Groslot, soit qu'elle s'y intéresse particulièrement et, toute Orléanaise, y voie un moyen de fixer à jamais son mari à Orléans, soit, comme l'indique la lettre suivante, que les occupations de son office empêchent le bailli de s'en occuper lui-même et qu'il s'en soit déchargé sur elle. Le 5 mai 1545, on paraît à peu près d'accord et Rebours peut écrire à la baillive :

A Madame, Madame la baillifve d'Orléans.

Madame, j'ay presentement receu vostre lettre et le pacquet que m'avez envoyé auquel j'ay trouvé la minute que m'avez envoyée, laquelle je vous renvoye. Vous verrez quelque peu de chose que j'ay inmué qui n'oste rien de la substance et effet du contract, comme pourrez veoir, et me suis au surplus reduict a la volonté de mons^r le bailly et la vostre en tout ce qu'il m'est possible. Si vous la trouvez bien et il vous plaist la renvoyer, je passeray procuration especialle et envoyeray personnaige pour contracter en la forme qu'elle est, qui est tout ce que je puis faire. Je n'escrip'z poinct a mons^r le bailly, tant parce que je scay qu'il est occupé en plus grands et meilleurs affaires, comme parce que je cognois par sa lettre et la vostre qu'il vous a donné en l'affaire toute puissance. Toutesfois quant au retraict lignagier dont la lettre de mondit s^r le bailly faict mention, je croy fermement que n'en aurez peine. Et néantmoins, si vous advisez qu'il soit bon, j'ay mon petit filz qui est emancippé, à la requeste duquel, si vous le voulez, si tost que ce contract sera passé, vous ferez donner ung ajournement en retraict qui servira pour exclurre les autres, s'il en venoit, et garderez pardevers vous ledict ajournement. Vous asseurant, Madame, que plus tost je renderois l'argent au nom de mon filz que ung autre vous en feist fascherie, car, cognoissant que ceste acquisition vous est commode,

(1) Déjà, dans un acte du 29 avril 1532, il est parlé de Jeanne Garrault comme « administrant le négoce de son mari, par les occupations considérables qu'il a à l'euvre de ses estats officiels ». — *Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, t. XVII, p. 35.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je serois fasché que on la vous ostat, et pour ce asseurez vous que j'y feray pour vous mon plein debvoir.

Madame, en me recommandant tres humblement a votre bonne grace, je prie Nostre Seigneur vous donner ce que desirez. De Paris, ce cinquiesme de may.

Vostre entièrement serviteur humble,

G. REBOURS (1).

Germain Rebours a pris son parti de l'aliénation et cette lettre ne laisse plus voir les regrets qui perçaient encore dans la lettre du 3 février.

Le procureur annoncé reçoit ses pouvoirs le 14 mai : c'est Jean Royer, curé de Mortefontaine (2), qui signe avec les Groslot, le 18 mai 1545, le contrat de vente. Le prix est de 2.862 livres 10 sous tournois, « à la charge de bastir en la dicte place » (3).

Germain Rebours mourut peu de temps après et sa veuve ratifia, le 23 février 1546, le contrat de vente conclu par le curé de Mortefontaine. Un procès sans intérêt se greffa sur ce contrat et Groslot, dans un mémoire à l'avocat Dupré, le priait de presser Anne Brachet d'en finir, « car, écrivait-il, la place m'est inutille, et ay des matières prestes pour bastir qui depérissent ». Le 11 mars 1549, toutes difficultés aplanies, Jacques Groslot obtint un alignement définitif dont on trouvera le texte plus loin (4),

(1) Orig. s. pap. Arch d'Orléans, DD 8.

(2) Germain Rebours était seigneur de Plailly, de Bertrandfossé et de Mortefontaine, fiefs situés les premier et dernier dans le canton de Senlis, et le second dans la commune dudit Plailly.

(3) Extrait notarié. Arch. du Loiret DD 8 (Doc. II). — Le même jour, peut-être pour payer en partie leur acquisition, les Groslot revendent, pour 650 écus d'or, aux Rebours, une rente de 50 écus qu'ils leur avaient achetée en 1543, avec 50 écus d'or de l'échéance du 7 mai 1545. — Ibid.

(4) Doc. III. — Pour ses séjours à Paris, Groslot avait loué à un neveu de sa femme, Aignan Luillier, chanoine de Saint-Honoré, sa maison du cloître Saint-Honoré, « que ledit seigneur chancellier, dit le bail du 5 octobre 1548, désire avoir pour soy y retirer avec son


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'été de 1549 vit sans doute le début des travaux du corps central et de tout ce qui était en retrait de la future façade. La requête aux échevins, publiée au début de la présente note, marque l'entrée en campagne pour la construction de la façade ; une requête semblable adressée aux gens du Roi reçoit la même réponse favorable (1).

Mais Groslot ne vit pas debout l'édifice qu'il entreprenait de construire. On sent, dans sa requête, la volonté d'aboutir aussi rapidement que le permet l'importance des travaux et aussi la juste fierté de l'œuvre qu'il rêve d'accomplir et dont la beauté et la nouveauté contribueront à l'ornement de la ville. Sa hâte s'explique-t-elle par un pressentiment? Le fait est qu'il meurt trois mois plus tard, le 12 juin 1552 (2).

C'est donc sa veuve, Jeanne Garrault, et ses deux fils, le bailli Jérôme et Henri, qui président à la construction et à l'achèvement de la Grande Maison, comme on l'appela bientôt. En 1560 seulement, le 30 septembre, le partage des biens de Jacques et de sa veuve donnait à Jérôme la partie centrale de l'édifice et à Henri les deux ailes. Jeanne Garrault se réservait l'usufruit et, par suite, continuait d'habiter le corps principal : les deux ailes étaient occupées, l'une par maître Antoine Damain, l'autre par maître Michel Touchart. Jérôme gardait comme résidence la Maison des Barbacanes, toute voisine, que lui avait cédée son père (3).

train et loger quant bon luy semblera ». La durée du bail était de six ans au prix de 40 livres. Le chanoine gardait deux chambres et la place d'un cheval à l'écurie. (Min. F. Vivien. Et. Machereau).

(1) Doc. IV. — J'ai pensé qu'il n'était pas sans intérêt de publier tous ces documents intéressant la construction d'un monument aussi notable et encore existant, bien que défiguré.

(2) C'est du moins la date communément acceptée, sans référence précise que je sache. Elle est vraisemblable, car Jacques Groslot apparaît encore dans un acte du 19 avril 1552, et, le 28 juillet 1552, Jeanne Garrault est qualifiée veuve dans un autre acte (Min F. Vivien. Et. Machereau).

(3) Minutes Vivien. Etude Machereau. — Voici l'intitulé de ce partage : « Noble homme et saige maistre Hierosme Groslot, escuier,


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En fait, c'est chez la veuve de Jacques Groslot, qu'une quinzaine de jours après le partage dont il vient d'être question, le roi François II vint habiter et bientôt mourir. Pour cette résidence toute neuve était abandonné le logis royal du cloître Saint-Aignan, où étaient descendus, au milieu d'une pompe inoubliée, François Ier et Charles-Quint, les grands rivaux, en 1539 et, en 1551 encore, Henri II faisant son entrée solennelle dans Orléans (1).

bailly d'Orleans et president du siege presidial dudit lieu, d'une part, et noble homme et saige maistre Henry Groslot, aussi escuier, conseiller du roy nostre sire en son Grant Conseil, d'autre part, frères et seulz enfans de feu messire Jacques Groslot, chevalier, seigneur de l'Isle, Champbaudoyn et de Tremeville, chancellier d'Alençon, et de dame Jehanne Garrault, sa veuve..... »

Dans le lot de Jérôme, l'aîné, on trouve, avec l'Isle et autres biens : « *Item* le grant corps de logis de l'Estappe *ou demeure et que tient de present ladicte dame*, avec les cours, jardin et estable, ouvrant pardevant sur ladicte Estappe et parderrière sur la rue a aller d'icelle Estappe a la poterne S. Pierre Ensentellée, tenant ledit corps de logis en partie des deux costez par ledict devant a deux aultres corps de logis escheuz par ledict partage audict maistre Henry Groslot, dont cy après est faicte mention en son lot, d'aultre en partie par l'un desdictz costez aux vefve et enffans feu monsieur Berthereau, jadix bailly du palais, et par ledict derrière a noble homme maistre Claude Robineau, seigneur de Lignerolles, et a la maison de Babilonne ».

Dans le lot d'Henri, avec Champbaudouin, Trémeville et autres biens : « *Item* deux maisons assises en ceste dicte ville d'Orleans, parroisse Sainct Michel, audict lieu de l'Estappe à Vin, ainsi qu'elles se comportent et poursuivent en toutes et chascunes leurs aisances et appartenances, esquelles maisons sont a present demourans, scavoir est, en l'une d'icelles, maistre Anthoine Damain, et en l'autre, maistre Michel Touchart, *lesquelles deux maisons font les deux coings ou aesles dudict grant corps de logis* escheu par cedict partage audict maistre Hierosme Groslot ».

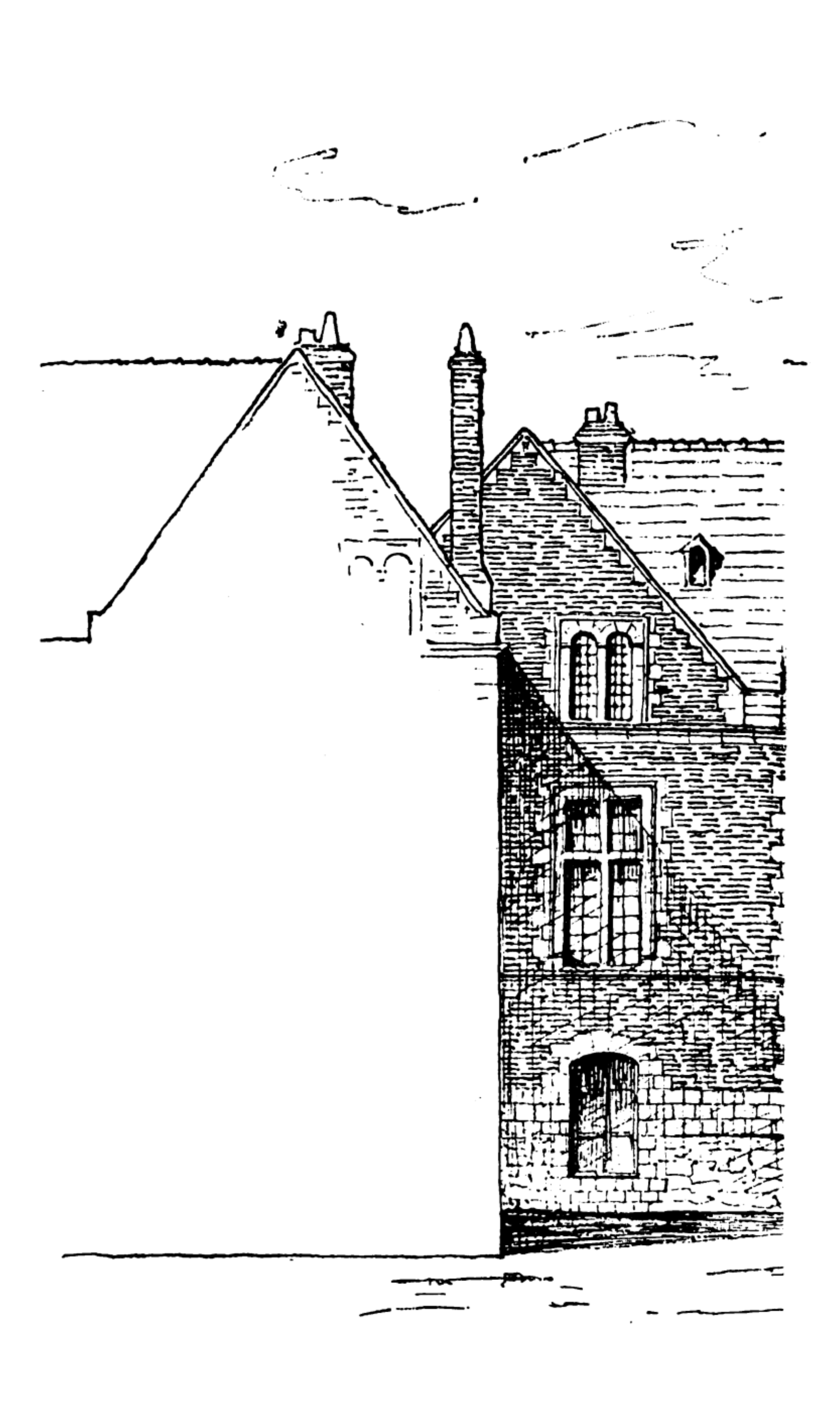
En vertu de ce partage, Jérôme est dispensé du rapport de mille livres tournois, valeur de la maison des Barbaccanes à lui cédée par son père, et « ou il se tient a present ».

Jeanne Garrault garde l'usufruit de la presque totalité des biens, y compris les maisons de l'Etape.

(1) Délibérations de ville.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'hôtel Groslot fut achevé entre 1553 et 1558 (1) au plus tard. On peut rappeler qu'à l'époque où Groslot faisait exécuter les plans de son hôtel, Jacques Androuet, dit Du Cerceau, habitait Orléans. Sa présence y est certaine de 1548 à 1551 (2). En cette dernière année, les échevins l'avaient chargé de diriger la décoration de la ville et spécialement l'érection des arcs de triomphe pour l'entrée d'Henri II ; il passa quinze jours et plusieurs nuits à surveiller ces préparatifs (3).

Or rien ne s'oppose à ce qu'on prononce le nom de cet artiste à propos de l'hôtel Groslot, si aucun document ne permet d'affirmer. L'usage de l'appareil en bossages, tel qu'on le retrouve à Verneuil et à Charleval (4), la simplicité des fenêtres du principal étage, les lucarnes, non celles de la restauration, mais celles que montre le précieux croquis de l'état ancien reproduit ici (5) (comparables à celles du château d'Ancy-le-Franc) : tout cela peut cadrer avec le goût de Ducerceau, corrigé par l'affectation d'austérité (suppression de tous ordres imités de l'antique), d'un partisan des idées dites nouvelles. Les cariatides qui ornent les portes d'entrée et la décoration qui surmonte ces dernières sont

(1) Le 11 septembre 1559, Jeanne Garrault *renouvelait* à l'avocat Michel Touchard son bail d'une des ailes qu'il habitait déjà, au prix de 90 livres par an. — Min. Vivien. Étude Machereau.

(2) Baron de Geymüller. *Les Ducerceau*, 1887, pp. 48, 79. — On a le bail, pour six ans, en date du 28 avril 1548, par lequel la famille d'Estrepoy loue à « Jacques Androuet, architecteur, demourant à Orleans », une maison dans la grand'rue Saint-Laurent, « ou ledit preneur est a present demourant ». (Min. N. Rousseau. Et. Baron). S'il habitait déjà cette maison, c'était depuis peu d'années, car la cerche de 1543 donne aux maisons des d'Estrepoy dans cette rue de tout autres locataires. (Arch. du Loiret, A, 1857 : fos 318 vo, 319).

(3) Délibérations de ville.

(4) Geymüller. *Les Ducerceau*, fig. 41 et 43.

(5) Je dois la communication de ce très intéressant document et sa reproduction à mon ami M. Marcel Houël, ingénieur architecte à Paris, qui en est possesseur.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans le même goût, particulièrement les linges qui pendent en molles guirlandes au front de la porte de gauche (1), et le corps de femme qui se termine par une gaîne, encore exempt de la lourdeur à la mode dans le troisième tiers du XVIe siècle. Mais, je le répète, tout cela n'est qu'hypothèse jusqu'à nouvel ordre.

L'hôtel Groslot, confisqué plus tard comme bien huguenot, devint la résidence du gouverneur. Le 20 février 1571, le maire et les échevins d'Orléans, « ayant en considération la paciffication des troubles derniers et que, moyennant icelle, tous les habitans de ladite ville qui estoient de la prétendue nouvelle oppinion, qui s'en estoient absentez, estoient remis en la possession de leurs biens, que voyant Mgr d'Entraigues, chevallier de l'ordre du roy, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en laditte ville en l'absence de Mgr le mareschal d'Ecosse, n'avoir en icelle ville maison pour soy y retirer et avoir par le moyen dudit edict de paciffication délaissé celle qu'il tenoit, qui estoit assise sur l'Estappe au vin, appartenant à noble homme maistre Hierosme Groslot, sr de l'Isle, et que les habitans de ladite ville ne pouvoient moings faire pour ledit sr d'Entraigues que de le congratuller et lui fournir d'une maison pour soy et son train y retirer », louent pour lui l'hôtel Groslot pour 200 livres de loyer (2). La longue carrière administrative de cet édifice, aujourd'hui hôtel de ville d'Orléans, commençait.

La famille Groslot, qui ne s'éleva un moment que pour retomber, dès le siècle qui avait vu sa grandeur, dans une obscurité définitive, n'était pas d'origine orléanaise. Du moins, c'est Châtillon-sur-Loing, ville gâtinaise, qu'habitait le premier membre de cette famille connu par les documents retrouvés jusqu'ici : rapport au moins curieux entre la famille du huguenot Jérôme et celle de Coligny.

(1) Comparez la manière dont est traité ce détail dans un dessin de Ducerceau (Geymüller, fig. 60).

(2) Arch. d'Orléans, DD 8. Copie authentique sur papier.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le nom s'écrivit *Groslet* ou *Grolot* au xv° siècle, surtout *Groslet* (1) : *Groslot* ne prévalut exclusivement qu'au xvi° siècle. Le contrat de mariage de 1513, publié à la suite du présent travail, porte encore *Groslet*.

Le chanoine Hubert a donné une généalogie extraordinairement mélangée de vérité et d'erreur. J'ai cherché à redresser cette généalogie pour le xv° et le xvi° siècle. Le premier nom rencontré est celui d'Etienne Groslet, de Châtillon-sur-Loing, qui eut pour enfants Jean, Etienne, Guillemin et Jeanne, femme d'un mercier de Châtillon, Etienne Merlin. Les trois fils vinrent s'installer à Orléans vers 1450 (2) au plus tard. S'il y eut en 1430 à Orléans un Jean Groslet, dont Hubert fait l'estoc de la famille, nous l'ignorons. Mais certainement il ne fut pas le père de Jean et d'Etienne, non plus que de la femme de Jean Lailler. La place de cette dernière dans la filiation des Groslot est le résultat d'une complète confusion (3).

Les deux baillis d'Orléans, Jacques et Jérôme, sont fils et petit-fils de Jean Groslet le jeune, époux de Françoise Coucicault, dont Hubert fait, au contraire, le père d'Etienne Groslet, qui épousa Marion Peigné. Mais le tableau suivant sera beaucoup plus clair qu'une plus longue discussion :

(1) M. l'abbé de Torquat s'est élevé sans raison contre ce fait, malgré l'autorité considérable de l'abbé Dubois. *Mém. Soc. arch.*, t. II, p. 28.

(2) C'est le 14 décembre 1450 que Jean Grolot, marchand à Orléans, acheta à Germain Bailledard un « héreau » appelé Champbaudoin, pour 65 écus 1/2 d'or et 7 sous parisis. — Min. Bureau. Et. Berlencourt.

(3) Voici l'analyse du document mal compris par Hubert : — 2 août 1487. Noble homme Jean Lailler, écuyer, s^r d'Abéville la Rivière en Etampois, reçoit en foi et hommage Jean Groslet le jeune, marchand d'Orléans, absent, par Jean Groslet l'aîné, son oncle et procureur ; en présence d'Isabeau, femme séparée de biens de Jean du Bourg, et mère de la femme de Jean Groslet le jeune, fille de ladite Isabeau et de feu Gillet Couciquault, premier mari d'Isabeau (Min. Noblet. Et. Fauchon).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Etienne Groslet [1]
de Châtillon-sur-Loing

Jean Groslet [3] l'Aîné ép. Marie Bourdon	Étienne Groslet [4] ép. Jacqueline Mignot	Guillemin Groslet [2]	Jeanne Groslet [1] ép. Etienne Merlin, mercier à Châtillon
Étienne Groslet [5] l'Aîné, tanneur, ép., vers le 30 avril 1487, Marion Peigné	Jean Groslet [6] le Jeune ép. Françoise Coucicault	Jeanne [7] ép. Guill. Ourcin puis François Monsire	Jacquette [8] ép. Aignan Texier avocat, puis Jean Chappelain

Jérôme Groslot [8] tanneur à Orléans	Étienne Groslet le Jeune [9] tanneur ép. Marie Bordier, décédée en 1547, puis Françoise de Champeaux (Contrat du 25 mars 1548 n. st.)	**Jacques Groslot** [10] bailli d'Orléans ép., le 13 mai 1513, Jeanne Garrault

Jérôme Groslot bailli d'Orléans ép. Pernelle Hatte	Louise f° de Sa[illegible]el P[illegible]hot, sr de [illegible]eville	Henri Groslot [11]

Jacob Lancelot Diane

[1] Actes des 13 novembre 1469 (Min. Petit. Et. Baron) et 8 août 1488 (Min. Sevin. Et. Gaullier).

[2] Il était étudiant à Orléans en 1451, 1453, 1454. L'acte de 1453 le qualifie : « Guillemin Grollet, de Chastillon-sur-Loing ». Celui du 27 mars 1454 porte : « Jehan Grolot », marchand à Orléans, curateur de Guillaume Grolot, étudiant, son frère (Min. Bureau. Et. Berlencourt).

[3] Jean l'Aîné était marchand au faubourg du Portereau en 1465, puis sur S. Pierre-Ensentelée dès 1466 (15 sept. 1465. Min. Berthelin. Et. Berlencourt, et 11 mars 1466. Min. Prévost. Et. Fauchon). Il est qualifié seigneur de Champbaudouin dès le 7 février 1470 (Petit : Baron); il possédait l'Isle dès le 13 novembre 1469 (Petit : Baron) Il mourut avant le 13 juin 1503 sans postérité (Marchant : Fauchon).

[4] Jacqueline était veuve dès le 28 mars 1489 (Sevin : Gaullier).

[5] Etudiant en 1476 et 1477 (24 novembre et 18 août. — Bureau : Berlencourt), marchand tanneur en la par. S. Paul le 5 juin 1484 (Girard : Gaullier), il épousa Marion Peigné après contrat du 30 avril 1487 (R Noblet : Fauchon).

[6] Etudiant le 6 septembre 1473 et le 13 janvier 1474 (Courtin : Berlencourt). gager de S. Pierre-Ensentelée (20 décembre 1497. Noblet : Fauchon ; 22 juillet 1500. Girard : Gaullier), seigneur de Champbaudouin conjointement avec son oncle Jean (10 mai 1498, Sevin : Gaullier), fait un très riche mariage en épousant Françoise Coucicault (Torquat. *Mémoires Soc. Arch.*, II, p. 28) ; il fut échevin en 1493 (*Ibid.*). Son mariage eut lieu avant le 2 août 1487 (Noblet : Fauchon ; acte analysé plus haut).

[7] 18 mai 1503 (Marchant : Fauchon).

[8] 7 décembre 1541 (Stuart : Joblin). Jacquette Groslot, veuve de Me Aignan Texier, avocat, cède à son neveu Jérôme Groslot, écolier étudiant à Orléans, fils émancipé d'Etienne Groslot, md bourgeois d'Orléans, des créances, — et Arch. du Loiret, A 1868 : f° 75, 28.

[9] Je n'ai mention de lui que dans la sauvegarde royale du 31 décembre 1499. V. ci-après et aux Archives du Loiret, A 1862 : 94 v°, 99. A 1863 : 5.

[10] Min. Rousseau. Et. Baron.

[11] Arch. du Loiret, A 1868 : f° 104.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jacques Groslot, le premier bailli, encore étudiant en 1499, est compris dans les lettres de sauvegarde royale datées d'Orléans le 31 décembre, accordées à lui, à son frère Etienne et à son grand-oncle Jean (1). Licencié ès lois, avocat et conseiller en Parlement à Paris (2), puis en cour laie à Orléans, il épouse, après contrat du 13 mai 1513 (3), Jeanne Garrault. qui lui apporte en dot deux mille écus d'or et des biens immobiliers. C'est pour lui que les charges de gouverneur et de bailli d'Orléans, jusque-là réunies dans la même main, furent séparées. Tandis que Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles, gouverneur et bailli institué le 11 février 1504 (4), conservait le gouvernement, des lettres royales du 6 juin 1521 créaient bailli, sur sa résignation, Jacques Groslot (5). Groslot y joignit bientôt l'office de conseiller au Grand Conseil, à la place d'Antoine Dubourg (12 avril 1526) (6). Il était en même temps maître des requêtes et fut bientôt chancelier des ducs d'Alençon. C'est cette dernière charge qu'il conserva lorsqu'il eut résigné, en faveur de son fils Jérôme, son office de juge des exempts et cas royaux, en 1541 (7), puis celui de bailli, en 1545, dans lequel Jérôme fut confirmé par le roi le 11 mars 1546 (8). Son second fils, Henri, lui succéda au Grand Conseil (9).

(1) 20 mars 1500 (Min. N. Sevin. Et. Gaullier).

(2) 15 janvier 1513 (Min. Blanchard. Et. Joblin). — C'est évidemment en vue de son mariage qu'il délaissa Paris pour Orléans.

(3) Doc. I.

(4) Arch. Nat., XIA 4845 : f° 153 v°.

(5) *Actes de François Ier*, t. V, p. 526. — Sur le retard apporté à sa réception, v. *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XV, p. 402, note. — Dans un acte de janvier 1520, Jacques Groslot est qualifié procureur du roi (Arch. du Loiret, A 1861 : f° 253 v°).

(6) *Actes de François Ier*, t. V, p. 750.

(7) *Ibid.*, t. IV, p. 113 : 14 juin 1541.

(8) *Ibid.*, t. V, p. 35. — Jacques prend encore le titre de bailli le 19 mai 1545. Le 7 septembre suivant, à un contrat de mariage, il ne porte plus que celui de chancelier d'Alençon (Min. F. Vivien. Et. Machereau).

(9) Entre le 9 février 1548 (Stuart. Et. Joblin) et le 17 mars 1552. (requête).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dès que Jacques Groslot fut bailli, le nom de *Groslot* se fixa. En effet, pour peu qu'il fût gros et laid, ou l'un des deux, le vieux nom de cet homme en vue prêtait à rire, surtout en pays guépin. Il mourut, nous l'avons vu, le 12 juin 1552.

Nous n'avons pas à parler ici des erreurs et de la fin misérable du second bailli, Jérôme Groslot. Quant au reste de la famille, on ne peut qu'adopter la formule d'un généalogiste orléanais, accolée par lui à sept noms de descendants vivants à la fin du XVIe siècle : « On ne sait ce que tout cela est devenu. »

Eug. JARRY.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DOCUMENT I

13 mai 1513

Contrat de mariage de Jacques Groslot avec Jeanne Garrault

(Min. Chappet. — Etude Joblin)

« Au contract et pourparllé de mariage et par icelluy faisant de honnorable homme et sage maistre Jacques Groslet, licencié en loix, advocat et conseiller en court laye a Orleans, filz de sire Jehan Groslet, marchant bourgeois d'Orleans, et de Françoise Coucicault, sa femme, ledict Jehan Groslet, filz de feu Estienne Groslet, aussi en son vivant marchant bourgeois d'Orléans, et de feue Jacquete Mignot, jadis sa femme, et icelle Françoise fille de feu Gillet Coucicault et de feue Ysabeau Beuvron, jadis sa femme, aussi ou vivant d'eulx bourgeois d'Orleans, à la personne de Jehanne Garrault, fille de sire Thibault Garrault, aussi marchant bourgeois d'Orléans, et de Anne Roillart, sa femme, iceluy Thibault Garrault, filz de feu Thibault Garrault et de feue Jehanne Maillau (1), jadis sa femme, et icelle Anne Roillart, fille de feu Jehan Roillart et de feue Rouzete Framberge, jadis sa femme, aussi en leurs vivans bourgeois d'Orleans, ont le jour d'uy, avant aucunes fiençailles faictes et la foy promise, esté es présences de Berthelemy Sevin et Pierre Chappet, notaires du Roy nostre sire ou Chastellet d'Orleans, faiz, passez et accordez les traicté de mariage, dons, douere, promesses, convenances et choses qui ensuivent :

C'est assavoir que ledit maistre Jacques Groslet a promis et promet prendre et ledit Thibault luy donner et faire avoir ladicte Jehanne, sa fille, a femme et espouse, si Dieu et saincte église se y accordent, es presences et par l'advis et conseil de nous, prévost d'Orléans (2), honnorable homme et saige maistre Pierre Le Berruyer, advocat du Roy au bailliage d'Orleans, lesditz Jehan Groslet, sa femme, Guillaume Ourcin, marchant bourgeois d'Orleans, et de ladicte Anne Roillart, femme dudict Thibault Garrault, et par cedit mariage faisant,

(1) Ce Thibault Garrault et Jeanne Mailleau étaient de Sully-sur-Loire (7 sept. 1470. Min. Prevost. Et. Fauchon).

(2) Louis Roillart, garde de la prévôté d'Orléans, du 14 mai 1500 au 26 août 1517. — *Bulletin Soc. arch. orl.*, t. XIV, p. 475.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ledict Thibault Garrault a promis et promect payer et bailler ausditz futurs espoux la somme de deux mil escuz d'or couronne, vestir, abiller et entrosseller ladicte Jehanne sa fille bien et honnestement ainsi qu'il apartient selon leur estat, le tout dedans le temps de leurs espousailles, et aussi, par iceluy mariage faisant, qui autrement n'eust esté faict ne acomply et en faveur d'iceluy, lesditz Jehan Groslet et Françoise sadicte femme, de luy sur ce deuement auctorisée, ont délaissé par ces présentes, delaissent ausditz futurs espoux ung lieu et mestaierie qu'ilz ont et leur apartient, seant au lieu de Tremeville, paroisse d'Otrouy-en-Beausse, ainsi qu'il se poursuit et comporte et que la tient à present Pierre Blondeau, pour en jouyr et user des a present par lesditz futurs espoux, retenu et réservé par iceulx Jehan Groslet et sa femme la propriété d'iceluy lieu, mestairie, terres et appartenances d'iceluy et sans desmission de foy, et avec ce delaissent ausditz futurs espoux tout le bestail estant a present audict lieu et mestaierie, à la charge d'entretenir et soustenir en bon estat icelle mestaierie. Oultre donnent, ceddent, quictent, transportent et delaissent des maintenant a tousjoursmes lesditz Jehan Groslet, et sadicte femme o (1) ladicte autorité, ausditz futurs espoux le droit, propriété, saisine et seigneurie, part et porcion qu'ilz ont et peuvent avoir a cause de sadicte femme en une maison seant a Orleans devant l'église Sainct Pol d'Orléans, en laquelle pend pour enseigne l'ymage Sainct Pol, pour estre propre héritaige desditz futurs espoux. Plus ont lesdits Jehan Groslet et sadicte femme, o l'auctorité que dessus, délaissé et délaissent ausditz futurs espoux une maison, vignes et terres, le tout contenant trois ou quatre arpens de vigne avec les terres qui en deppendent, seant au lieu et paroisse de Mardié, *etc.....* » et si Jacques meurt avant sa femme, « icelle Jehanne aura et prendra premièrement et avant tout euvre (*sic*) ladicte somme de deux mil escuz d'or couronne avec toutes ses vesture, bagues et joyaulx sur les biens qui demeurront par le trespas dudict maistre Jaques, ou, si bon semble a ladicte Jehanne, elle se portera commune en tous biens meubles et conquestz que ledict maistre Jaques delaissera par sondict trespas aux choix et eslection d'icelle Jehanne ». Si elle choisit la communauté et qu'il n'y ait aucun enfant vivant, elle prendra pour son douaire mille écus ; cinq cents écus, s'il y a un ou plusieurs enfants vivants.

(1) Avec.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DOCUMENT II

18 mai 1545

Vente aux Groslots du terrain de l'hôtel

(Arch. d'Orléans. DD 8. Extrait notarié)

Venerable et discrette personne me Jehan Royer, prestre, curé de Mortefontaine, ou nom et comme procureur fondé de lettres de procuration expresses, passées par Nicolas Brahier et Charles Dugué, notaires ou Chastellet de Paris le quatorziesme jour de ce present moys de may rescriptes en fin des presentes, dont est apparu, de noble homme et saige me Germain Le Rebours, sr de Plailly, Berthranfossé et dudict Mortefonfaine, advocat en la court de Parlement, et damoyselle Anne Brachet, sa femme, dame de l'Aleu et de la Roche, confesse oudit nom et en vertu du povoyr a luy donné [tant] (1) par lesdictes lettres de procuration [que par une mynute de contract aussy insérée en fin desdictes presentes, de laquelle ledict Roger est porteur et qui est signée des mains desditz Rebours et Anne Brachet, sa femme, ainsi que icelluy Roger disoyt] (1) avoir, [en execucion de sesditz povoyrs, seul et pour le tout sans division] (1) vendu, ceddé, quitté, transporté et délaissé et par ces presentes ventes [cedde, quitte, transporte et delaisse] (2) et desmaintenant pour tousjours a nobles personnes monsr messire Jaques Groslot, chevalier, chancellier d'Alencon, sr de Lisle et de Champbaudoin, conseiller du roy nostre sire en son grand conseil, bailly d'Orléans, et dame Jehanne Garrault, sa femme, achepteurs à ce present, stippulans et acceptans pour eulx et leurs hoirs deux jardins clos de murailles, joignans l'un l'autre, une muraille entre deulx, seans en ceste dicte ville d'Orléans parroisse Sainct Michel, le premier jardin joignant a l'estappe au vin de cestedite ville contenant de fronc du costé de ladicte estappe vingt sept toises quatre piedz entre les euvres et de profondeur par le meilleu jusques a ladicte muraille faisant sepparation desdictz deux jardins dix neuf toyses quatre piedz cinq poulces a prandre six piedz pour toyse, ouquel jardin y a une petite maison au coing dudict jardin du costé devers

(1) Ne figure pas sur le registre de Vivien.
(2) Ajouté sur le registre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'eglise Saincte Croix de cestedicte ville d'Orleans, ainsi que le tout se poursuict et comporte, tenant d'un long, du costé du vent d'abas, a l'autre jardin cy apres déclaré appartenant ausdictz vendeurs, ladicte muraille entre deux, d'autre long, du costé de soleil levant, a ladicte estappe au vin, d'un bout au jardin de Me Nicolle Berthereau, notaire et secrétaire du roy nostre sire, bailly du Palays à Paris, ou lieu de maistre Jehan Prevost, conseiller du roy et président es requestes dudict Palays, et damoiselle Marie Brachet, sa femme, une autre muraille commune entre deux, et d'autre bout du costé de midy a la rue des vieilles butes des archers de cestedite ville autrement dicte la rue de la poterne S. Pierre Ensentellée ; et l'autre et second jardin, aussi cloz de murailles joignant au jardin precedant, ladicte muraille entre deux, contenant dix sept toises cinq piedz en carré ou environ, et ainsi qu'ilz se comportent selon les clostures et murailles qui y sont a present, joignant le jardin preceddant, ouvrant en ladicte rue des vielles butes par une petite allée et huisserye estant a ladicte petite allée, ayant de largeur une toyse par l'uisserie de ladicte rue et une toyse deux poulces du costé dudict jardin et six toises quattre piedz de long, tenant ledict jardin et allée au jardin preceddant, ladicte muraille entre deux, d'aultre aux murailles communes faisans sepparacion de la maison de Babillonne appartenant a Berthran Terre, ou demeure a présent David Bruneau, d'autre au jardin de maistre Claude Robyneau, une autre muraille commune entre deux, et d'autre au jardin dudict Berthereau, une muraille aussi commune entre deux, avec tous les droiz, etc., [mouvans lesdiz jardins a ladicte damoyselle Anne Brachet de son propre comme ledict vendeur disoyt] (1) chargez iceulx jardins, savoyr est une porcion dudit premier jardin a prendre au coing d'icelluy du costé des vieilles butes et estappe ou est assize ladicte petite maison basse, contenant de sept a huit toyses de largeur par le bout d'en hault, et de cinq à six toises par le bout d'embas du costé de ladicte allée a yssir dudict second jardin en ladicte rue des vieilles butes, de neuf solz parisis pour chascun an envers Monsr le duc d'Orleans, et le surplus desditz deux jardins tenuz en censif desditz Le Rebours et sa femme, vendeurs, a cause de leur fief ou censive de Sainct Cheron et Sainct Gondon ou de l'ung d'iceulx, au feur tout le reste d'iceulx jardins de trente cinq solz tournoys de cens ; de laquelle censive le

(1) Supprimé dans la minute arrêtée en Parlement le 5 mars 1546/7.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

surplus de jardins demourent a l'advenyr chargez et reddevables envers iceulx Le Rebours et sa femme a cause de leurdicte censive, ledit cens payable chascun an le premier jour du moys de may, dont le premier payement sera et commencera au premier jour de may prochain venant et ainsi de la en avant en contynuant d'an en an a touzjoursmais audit terme a peine de cinq solz parisis de default devant la principalle porte dudict lieu et heritaige vendu, et a droit de ventes par cy apres envers lesditz Rebours et sa femme au feur de vingt deniers tournoys pour chascune livre en cas de vente dudict heritaige et jardins ou de partie et portion d'iceulx pro rata, [et a la charge de bastir en ladicte place] (1) pour toutes et sans nulles autres charges quelzconques, francs et quittes lesdiz jardins des arrerages de ladicte rente et au surplus jusques a huy. Ceste vente faicte aux charges susdites et oultre pour et moyennant la somme de deux mil huit cens soixante deux livres dix solz tournoys francs deniers, a iceulx Rebours et sa femme pour ce payée [et baillée par lesdits achatteurs audict Royer audict nom] (2) contant en la presence de moy notaire *etc*... Presens a ce honnorables hommes maistres Euvertre Damain, s^r de la Martynière, Martin Lebas, procureur, et Jaques Bynet, marchant, tous demourans en cestedite ville d'Orléans pour tesmoings.

DOCUMENT III

11 MARS 1549 (n. st.)

Décret d'alignement accordé à Groslot

(Orig s. parch. Arch. d'Orléans DD 8)

Jehan Texier, docteur es droictz, conseiller du roy nostre sire, lieutenant particulier du bailliage d'Orleans. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Scavoir faisons que, sur la requeste et remonstrance faicte de la partie de messire Jaques Groslot, chevallier, chancellier d'Alencon, conseiller du roy nostre sire en son

(1) Supprimé en Parlement. Cependant il n'en est pas question dans les mémoires du procès.

(2) N'existe pas dans le registre de Vivien.


Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grand conseil, tendant a fin que allignement feust faict de certaine muraille et anciens ediffices qu'il a assis sur l'estappe d'Orléans pres et a l'opposite de l'eglise Sainct Michel dudict lieu, a ce que les triangles et difformittez qui y estoient feussent visitées et reduictes a telle ligne et reigle qu'il appartenoit pour la decoration et bienseance de ladicte place et lieu public, a la plus grande commodité que faire se pourroit, y gardant toutesfois le droict et interest dudict Groslot, parce que son intention estoit y faire bastir et ediffier certains manoirs et ediffices nouveaulx, tant a esté procédé que ladicte requeste veue et délibérée en l'hostel de ville par les procureurs et eschevins de ladicte ville, icelle communiquée aux advocat et procureur du roy, nous sommes, en presence desditz advocat et procureur du roy et de Jaques Bourdineau et Nicolas Damain, deux desditz procureurs et eschevins de ladicte ville a ce commis audict hostel de ville par les autres procureurs et eschevins, transportez sur les lieux et place susditz pour iceulx veoir et visiter. Et, pour ce faire et de mieulx congnoistre la vérité du faict, avons, du consentement desdictes gens du roy et eschevins, et aussi du consentement de me Nicolle Baucynet, procureur dudict messire Jaques Groslot absent, comparant par ledict Baucynet, prins et appellé avecques nous mes Philippes Bernard, Pierre Byard, Jehan Charles et Jehan Desouches, maistres jurez macons, Jaques Musnier et Pierre Voysin aussi maistres jurez charpentiers de ladicte ville. Et apres visitacion faicte d'iceulx lieux et que avons congneu, en ce que par inspection de l'œil avons peu appercevoir, que esdictes murailles et edifices faisans la separation desdictes places et ediffices et jardins dudict Groslot et ladicte place publicque de l'estappe y avoit certaines triangles et difformitez, deliberation sur ce par nous faicte avecques lesdites gens du roy et eschevins, et prins le serment desditz maistres jurez macons et charpentiers, avons a iceulx macons et charpentiers ordonné veoir et visiter entre eulx lesdictes murailles, icelles toyser et alligner pour les dresser et mectre a ligne a la plus grande commodité que faire se pourroit pour la decoration et bienseance de ladicte place publicque a l'utilité d'icelle, sans toutesfoys interesser ou incommoder ledict Groslot ny autre, que au moings que faire se pourroit bonnement, dont leur avons enjoinct nous en faire leur rapport : ce qu'ilz ont faict tant verballement que par escript et le nous ont presenté et affermé, signé de leurs mains, de la teneur qui ensuyt :

Nous Philippe Bernard, Pierre Biard, Jehan Desousches, Jehan


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Charles, tous macons, Jaques Musnier et Pierre Voysin, charpentiers, demourans a Orleans, avons, en la présence de mess^rs les lieutenant particulier du bailliage d'Orleans, advocat et procureur du roy, Jaques Bourdineau et Nicolas Damain, eschevins, et Euvertre Damain, esleu, eschevins d'Orleans, a ce commis, et de m^e Nicolas Baucynet, procureur de messire Jaques Groslot, chancellier d'Allencon, proceddé a l'allignement et dressement de la place dudict Groslot assise devant l'eglise Sainct Michel et place de l'estappe a vin dudict Orleans en la forme qui ensuit, c'est assavoir que, apres que par ledict Beaucynet oudict nom a esté remonstré a mesditz s^rs les lieutenant, officiers du roy et eschevins que auparavant avoit esté faict ung allignement a la requeste de feu m^e Germain Rebours, advocat en Parlement a Paris, duquel ledict Groslot a le droict en ladicte place, et que ledict allignement avoit esté débatu, quoyque soit perdu ou adiré si comme ledit Baucynet disoit, a ceste cause et ce que dessus remonstré a mesditz s^rs lieutenant, officiers e eschevins, avons ledict allignement mesuré, considéré et calcullé, et trouvé que, tant pour le droict, utilité que bienseance publicque icelluy allignement se debvoit pour le mieulx faire en la manière qui ensuict, c'est assavoir que ledict allignement se doibt commencer a l'endroict du dehors de la muraille qui faict separation entre l'heritaige dudict Groslot et celluy de Me Nicolle Bertereau, bailly du Palays, tirant droit a ligne a troys piedz et demy au dedans de l'heritaige dudict Groslot, a prendre lesdictz troys piedz et demy a l'endroict du coing et le long de la muraille descendant de l'estappe a la poterne Sainct Pierre Ensentellée ; ce faisant se dressera ledict heritaige dudict Groslot et place dudict estappe a vin en plus belle decoration qu'elle n'est a present. Faict le unzeyesme jour de mars l'an mil cinq cens quarente huict. Ainsi signé : Jaques Musnier, Byard, P. Voysin, J. Desousches, J. Charles, Bernard.

Veu lequel rapport et lesdictes parties oyes avons dict et ordonné que ledict allignement et dressement sera suivy par ledict Groslot, ses hoirs ou ayans cause la ou et quant ilz feront faire nouveaulx ediffices, et a ce faire et souffrir avons lesdictes parties respectivement condamnées et condamnons. Donné soulz le contrescel dudict bailliage, ledict unzeyesme jour de mars l'an mil cinq cens quarante huict.

J. Texier. Delaplace.


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DOCUMENT IV

5 MARS 1552 (n. st.)

Requête aux gens du roi pour clore d'une haie
(Orig. s. papier. Arch. d'Orléans D D 8)

Au dos : Requeste a messieurs les lieutenant genera', advocat et procureur.

Messire Jaques Groslot, chancellier d'Allencon, remonstre a vous, messieurs les lieutenant général, advocat et procureur du Roy, qu'il fait bastir et édifier une maison près la place publique de l'estappe a vin, a l'opposite de l'eglise S. Michel, et que cest esté prochain il luy convient faire des fondemens sur ledit devant et, en ce faisant, faire abatre et démolir une vieille muraille qui y servoit de clausture, laque'le estant demolie, sadicte maison et place seront longuement decloz et ses matières exposées aux larrons, ordures et villanyes. Si vous requiert que, ce considéré, et que tout d'une venue il a délibéré faire cest esté toute la closture dudict devant, qui contient vingt huict toises de long, qu'il fera faire a la plus grande diligence qu'il pourra, il vous plaise lui permectre qu'il puisse faire faire une haye d'espines ung peu dedans ladicte place a l'entour de sesdits estoffes pour les garder et tenir sadicte maison cloze, jusques a ce seullement que sadicte muraille soit en haulteur de clausture, et incontinant il la fera abattre.

J. Groslot.

Soit la présente communicquée au procureur du Roy pour, lui oy prouvoir audit requerant comme de raison. Faict le troysiesme jour de mars l'an mil v^c cinquante ung.

P. Le Berruyer.

Le procureur du Roy declare qu'il ne veult empescher l'entherinement de la presente requeste. Fait ce IIIe mars 1551.

Robineau.

Veu la presente et responce faicte a icelle par le procureur, en icelle requeste enterinant, permectons audict requerant de faire faire la haye mentionnée, aux charges contenues en icelle requeste de icelle haye demolir, la clausture faite. Faict le ve jour de mars l'an mil v^c li.

P. Le Berruyer.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE

SUR LA

DÉMOLITION DE LA TOUR DE SAINT-PATERNE

à Orléans

Une loi du 8 avril 1914 édicte en son article unique que « la tour de l'église Saint-Paterne à Orléans cesse d'être affectée au culte ».

L'ancienne église de ce nom qui datait de 1500 fut démolie, il y a environ trente ans pour faire place à une église moderne, et en attendant la construction des deux clochers prévus dans les plans du nouvel édifice, la vieille tour, contemporaine de son église avait été conservée avec sa destination primitive de support et de gardienne des cloches.

Les termes laconiques de la loi qui vient d'être promulguée le 11 avril tranchent sans appel une ardente contestation locale et permettent implicitement la démolition de cet édifice qui va disparaître incessamment (1).

C'est dans ces circonstances qu'un artiste orléanais, notre confrère, M. Agricol Bénard, très épris des vieux monuments de sa ville natale, a jugé intéressant de conserver le souvenir de la tour, désormais célèbre de Saint-Paterne, dans une lithographie qu'il a gravée pour notre Bulletin, et M. Georges Michau imprimeur à Paris, également notre compatriote, s'associant avec empressement à ses intentions, s'est gracieu-

(1) Elle a été com plètement rasée en juin 1914.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sement chargé de l'impression de son dessin, qui apporte à notre publication une très artistique illustration.

La Société archéologique remplit un agréable devoir en remerciant chaleureusement MM. Bénard et Michau de leur dévouée collaboration.

A. Pommier.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

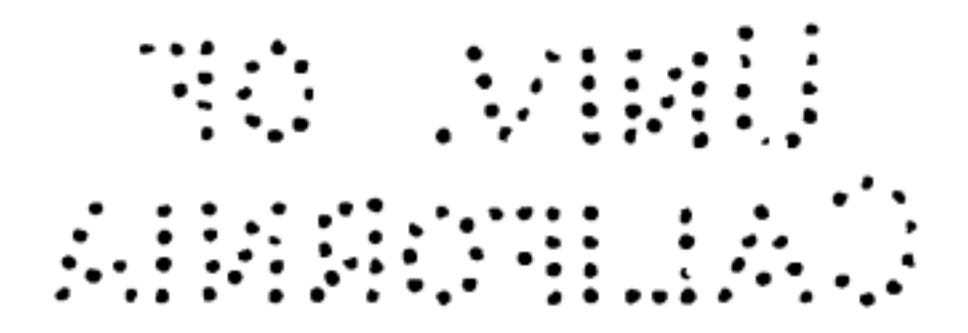
A. Bénard del et lith. Georges Michau Imp. Paris

Tour de St Paterne

(Démolie en 1914)



Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA




Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE

SUR

UN DESSUS DE BOITE EN CUIVRE DORÉ

APPARTENANT AU MUSÉE HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Messieurs,

Je me permets de faire passer sous vos yeux la reproduction d'un objet curieux qui, s'il ne se rapporte pas directement à l'Orléanais, fait tout au moins partie des collections du Musée historique d'Orléans, et m'a été aimablement communiqué par notre collègue, M. le docteur Garsonnin.

C'est un dessus de boîte de cuivre doré d'une facture assez fine, représentant un grenadier de la garde et un chevau-léger lancier se serrant la main, avec, au-dessous, cette épigraphe : « Adieu donc ».

Cette pièce, reproduite dans le « Carnet de la Sabretache », à l'appui de l'un de mes articles, se rapporte au départ des chevau-légers lanciers polonais, l'un des corps les plus connus de la garde impériale.

Au lendemain de l'abdication de Fontainebleau, à l'exception d'une centaine d'hommes appartenant à ce régiment qui accompagnèrent l'empereur à l'île d'Elbe, sous le nom d' « Escadron Napoléon », le reste des corps polonais de la garde, comprenant le 1er régiment de chevau-légers lanciers et le 1er régiment d'éclaireurs lanciers, licenciés comme troupes étrangères, passèrent au service de l'empereur Alexandre de


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Russie et quittèrent la France le 7 juin 1814, pour regagner leur patrie.

Cette pièce, assez peu connue, croyons-nous, est donc un souvenir de l'ancienne fraternité d'armes qui unit si longtemps la Pologne à la France.

Albert DEPRÉAUX.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XVII. — N° 207

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1914

Séance du vendredi 10 juillet 1914

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*.

OUVRAGES REÇUS. — Parmi les ouvrages reçus sont à mentionner spécialement l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1913), où sont publiées, par M. L. de Contenson, *quatorze lettres [inédites] de Henri IV*, dont cinq proviennent des archives du château de Sully-sur-Loire ; — le *Polybilion* (fascicule de juin 1914), qui contient un compte rendu, par M. Pisani, de l'ouvrage de M. E. Huet sur *Le Petit Séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin* ; — la *Revue archéologique* (fascicule de janvier-février 1914), qui renferme un compte rendu, par M. Salomon Reinach, de la thèse de M. J. Baillet sur *Le régime pharaonique dans ses rapports avec l'évolution de la morale en Egypte* ; — la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (fascicule de janvier-avril 1914), qui contient un compte rendu, par M. E. Welvert, de l'étude de M. Soyer, intitulée : *Qu'est devenu le manuscrit des dialogues de J.-J. Rousseau, confié par l'auteur à Condillac ?*


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Hommages. — M. A. de Beaucorps fait hommage de sa brochure ayant pour titre : *Quelques réserves sur l'histoire de Chécy, de M. le curé-doyen Duchâteau* (Orléans, 1914) ; — M. C. Bernois offre son étude sur *Lorris-en-Gâtinais, châtellenie royale et ville municipale* (Orléans, s. d., 1914) ; — M. P. Fougeu offre les positions d'une thèse de droit civil et de droit canon soutenue pour l'agrégation en l'Université d'Orléans par Michel-Augustin-Thérèse de La Place, Orléanais, docteur ès-droits (20 août 1784). Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Communications. — M. Laville informe la Société qu'il s'est préoccupé de la conservation de la porte de la maison de la Pomme-de-Pin, sise rue aux Ligneaux, porte dont notre collègue, M. Chenesseau, a signalé l'intérêt historique. Renseignements pris, l'affaire regarde, non la Municipalité d'Orléans, mais celle de Saint-Jean-de-Braye.

Séance du vendredi 24 juillet 1914

Présidence de M. Auguste Baillet, *doyen d'âge.*

Ouvrages reçus. — Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont à signaler :

1° Les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France (année 1913)*, qui contiennent (page 1) une étude de M. Henri Stein sur *Le peintre Jean Hey et le financier Jean Cueillette*, avec la reproduction de l'*Ecce Homo* peint par Jean Hey en 1494. On se souvient que ce tableau, conservé à Orléans chez M. Piégard, chimiste du laboratoire départemental, avait été l'objet de plusieurs communications de MM. Dumuys et Soyer (voir *Bulletins*, t. xv, p. 299, 431 ; tome xvi, p. 15 et p. 46).

M. Soyer, qui devait revenir sur l'identification de l'artiste, déclare accepter entièrement les conclusions de M. Stein. D'après cet érudit, Jean Hey, Flamand d'origine, travaillait à Tours.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2° Un *Catalogue de vente de monnaies et médailles*, édité par Charles Dupriez, expert à Bruxelles (avril 1914), où sont mentionnées deux monnaies d'or mérovingiennes frappées l'une à Orléans (*Aurelianis*) et l'autre à Marcilly-en-Gault (*Marciliaco*).

COMMUNICATIONS. — M. Pommier fait savoir qu'il a relevé récemment à Orléans, 20, rue de Bourgogne, une inscription du XVIIIe siècle, en latin, relative à la fondation d'une école de filles. Il promet de rédiger une note à ce sujet pour une prochaine séance.

— M. Soyer dépose sur le bureau la deuxième partie de son *Tableau des archives communales et hospitalières du Loiret* (*arrondissement de Gien*), et donne lecture de la courte introduction qu'il a l'intention d'y joindre. La Société décide la publication de cette deuxième partie dans le *Bulletin*.

Il appelle l'attention de ses collègues sur la démolition de l'ancienne église de Saint-Jean-de-la-Ruelle et sur la disparition de deux inscriptions funéraires conservées dans cet édifice, dont l'une, du XVIe siècle, était particulièrement importante et méritait d'être classée parmi les monuments historiques. En sa qualité de conservateur des antiquités et objets d'art du Loiret, il a adressé une plainte au Préfet.

M. Soyer commente à ce propos plusieurs articles de la loi du 31 décembre 1913 relative à la conservation des monuments historiques, qui a paru dans le *Bulletin des Lois de l'année 1913* (*partie principale, première section : lois et décrets d'intérêt général*, p. 3146).

— M. J. Baillet expose et explique divers objets égyptiens avant de les ranger dans les collections du Musée :

Des statuettes en bois, en pierre, en terre émaillée rentrent dans la catégorie des *ouchebti* ou *répondants* qui s'animaient à la voix du mort pour exécuter les corvées en son nom dans l'autre monde (époques du nouvel empire thébain et saïte, XXe-IVe siècle av. J.-C.).

Un petit buste et une tête en calcaire, d'un profil insolite, semblent se rattacher à l'école de Tell-el-Amarna (fin de la XVIIIe dynastie, XVIIe s. av. J.-C.).


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une statuette du dieu-chacal Ap-ouaïtou a été dédiée par Nési-Ptah, fils de Pédi-Hor-Nézatef (ép. saïte).

Sur un éclat de pierre calcaire à peu près carré a été dessinée l'image de la déesse-serpent Miritsekro (Amie du silence), patronne de la nécropole thébaine et guérisseuse de certaines maladies. C'est un monument curieux de culte populaire et domestique (nouvel empire thébain).

D'autres ostraca en pierre ont été couverts de textes religieux ou littéraires en écriture hiératique (nouvel empire).

Des ostraca en fragments de poterie ont conservé des reçus, contrats, obligations, écrits en grec ou en démotique. Un grand ostracon contient quatre colonnes de vocabulaire grec.

Des étiquettes en bois servaient au transport des momies (époques grecques et romaines).

Divers fragments de vases en terre émaillée, ou en terre cuite ornée de reliefs ou de dessins, promènent à travers l'histoire de la céramique égyptienne depuis l'époque saïte (VIIe siècle-332 av. J.-C.) jusqu'à l'âge byzantin (326-640 ap. J.-C.)

Candidat au titre de correspondant. — MM. Pommier, Garsonnin et A. Didier présentent comme associé correspondant M. Chenal, docteur en droit, lauréat du prix Davoust, demeurant à Fay-aux-Loges.

Publications de la Société. — M. le Secrétaire annonce que le tome XVI des *Bulletins* de notre Société (années 1911-1913) est terminé ; il en rédige actuellement les tables.

Le manuscrit du *Bulletin* n° 206 du nouveau tome XVII (premier et deuxième trimestres 1914) a été remis récemment à l'imprimerie Pigelet.

Le tome XXXIV de nos *Mémoires* est sous presse ; il sera très volumineux et ne paraîtra certainement pas avant l'extrême fin de la présente année.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 9 octobre.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du vendredi 9 octobre 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Allocution du Président. — En ouvrant la séance, M. le Président prononce une allocution très applaudie, dans laquelle il flétrit les actes de vandalisme commis récemment par l'armée allemande : l'incendie de Louvain, de Malines, la destruction, sans nécessité stratégique, de la cathédrale de Reims, monument qui nous était particulièrement cher pour avoir été le théâtre du couronnement de la mission de Jeanne d'Arc. Cette allocution sera reproduite au *Bulletin.*

Protestation contre la destruction de la cathédrale de Reims. — La Société décide, à l'unanimité, de joindre sa protestation indignée à celles que toutes les Sociétés savantes ont jetées déjà aux échos du monde entier.

Correspondance. — M. le Président donne lecture :

1° D'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 27 juillet 1914, annonçant que le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Marseille le 6 avril 1915. Des exemplaires du programme de ce Congrès sont joints à cette circulaire.

2° D'une lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts du 13 août 1914, annonçant que la Commission des monuments historiques examinera la proposition de classement de l'église Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans, dès que les circonstances le permettront et que la Société lui aura transmis les documents graphiques et photographiques nécessaires.

3° D'une lettre du 7 juillet, annonçant la fondation de la Société historique de Haute-Picardie (Laonnois, Soissonnais, Thiérarche, Valois, Vermandois), qui a été constituée à Laon le 25 juin.

Hommage. — M. Pommier dépose sur le bureau une lithographie de notre collègue M. Agricol Bénard, représentant la salle dite des Thèses. Des remerciements sont adressés à l'auteur.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Communications. — M. Pommier donne ensuite lecture d'une note qu'il a rédigée sur une inscription latine du XVIIIe siècle relevée dans une maison de la rue Bourgogne et relative à la fondation d'une école de filles. La Société décide la publication de cette note dans le prochain *Bulletin*.

En levant la séance, M. le Président tient à rappeler quelle perte douloureuse la Compagnie a faite, le 8 août, en la personne d'un de ses membres honoraires les plus éminents, Jules Lemaître, né à Vennecy, et inhumé à Tavers, non loin de cette Loire qu'il aimait tant et qu'il a si délicatement chantée.

Séance du vendredi 23 octobre 1914

Présidence de M. Basseville, *doyen d'âge.*

Décès d'un membre correspondant. — M. le Président annonce le décès (16 octobre) de M. Isnard, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bourges, membre correspondant. M. Isnard avait été pendant de longues années membre de la Société archéologique du Vendômois ; il avait publié, dans le *Bulletin* de cette Société, de nombreux articles historiques, et aussi, en 1897, un très important mémoire sur une curieuse institution judiciaire de l'ancien régime *Les grands jours du Vendômois*. La Compagnie adresse à la famille du défunt ses bien vives condoléances.

Communications. — M. Soyer donne lecture de son travail intitulé *Le mausolée de Phélypeaux de La Vrillière à Châteauneuf-sur-Loire pendant la Révolution*.

Cette étude, rédigée d'après des documents inédits des Archives départementales du Loiret, sera publiée dans le *Bulletin*.

— M. Soyer appelle l'attention de ses collègues sur la communica-


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion suivante, faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 20 mars 1914 (1) :

« *Un tableau du musée de Versailles.* — M. Charles Samaran, archiviste aux Archives nationales, étudie une peinture sur bois du musée de Versailles où un grand nombre d'historiens de Jeanne d'Arc, depuis Jules Quicherat, Henri Wallon et Lanéry d'Arc, jusqu'à Anatole France, ont pensé qu'on pouvait voir la Sainte Vierge entre saint Michel et la Pucelle. M. Samaran montre que l'inscription mutilée, encore visible sur le trône de la Vierge, et où tous les paléographes s'accordaient à lire, entre autres, les mots « Jehenne d'Arc », est en réalité rédigée en provençal, qu'elle contient une simple invocation à la miséricorde et à la pitié de la Vierge Marie et qu'il n'y est en aucune manière question de Jeanne d'Arc. Il explique aussi les raisons pour lesquelles, à son avis, on a pu voir Jeanne d'Arc dans l'image du saint militaire — vraisemblablement saint Georges — placé à gauche de la Vierge.

« Le comte Paul Durrieu ajoute à ce sujet quelques explications complémentaires. Il a connu la personne qui vendit ce tableau au musée de Versailles, M. Auvray. C'était un collectionneur orléanais qui avait la manie de nettoyer les vieux tableaux dans l'espoir de découvrir sous les couches de peinture une œuvre perdue de Léonard de Vinci ou de Raphaël. Il est probable, à son avis, que le tableau en question subit cette sorte « de maquillage » qui, en effaçant certaines parties de l'œuvre et certaines couleurs, transforme souvent le sujet des peintures et le sens des inscriptions. »

M. Soyer remarque que l'authenticité de cette peinture avait déjà été rejetée par l'abbé Desnoyers, directeur du musée historique d'Orléans, dans les deux études suivantes : *L'iconographie de Jeanne d'Arc* (*Mémoire de la Soc. arch. et hist. de l'Orl.*, t. 23, 1892) et *Note sur une fausse représentation de Jeanne d'Arc attribuée au XVe siècle* (*Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orl.*, t. 27, 1898).

(1) Voir le *Bulletin* de février-mars 1914 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, p. 189, et la *Chronique des Arts et de la Curiosité, supplément à la Gazette des Beaux-Arts*, n° du 28 mars 1914.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du vendredi 13 novembre 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Ouvrages reçus. — M. Baguenault de Puchesse présente un fascicule des *Mémoires de l'Université de Californie* (juillet 1914), qui est pour nous fort intéressant : Ce fascicule contient *The battle of the seven arts* (*la bataille des sept arts*), poème français du XIII[e] siècle, d'Henri d'Andeli, publié par John Pactow. Cette édition est faite avec le plus grand soin : Le texte provient de deux manuscrits de la Bibliothèque nationale ; il est imprimé sur deux colonnes avec une traduction anglaise et de nombreuses notes. On y a joint de nombreux *fac-simile*. Le nom d'*Orliens* figure souvent dans le poème. La Société ne peut qu'apprécier hautement une publication qui nous vient de si loin et qui nous prouve en quelle estime les Américains tiennent notre littérature médiévale.

Communications. — M. Soyer signale, dans le *Journal officiel* du 18 juin 1914 la *Liste des immeubles classés parmi les monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 septembre 1913, publiée en exécution du paragraphe 2 de l'article 2 de ladite loi*. En ce qui concerne le Loiret (page 3586), le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ne paraît pas s'être préoccupé de faire rectifier les erreurs contenues dans les listes précédemment publiées. Ainsi la crypte de Saint-Avit est sise dans le Séminaire (*sic*) ; le donjon carré de Beaugency continue à être qualifié de « Tour de César », le Musée historique d'Orléans est la « Maison de Diane de Poitiers » ; le Musée Jeanne d'Arc la « Maison d'Agnès Sorel ».

Les « galeries » du grand cimetière (galerie est le terme employé dans les documents du XVI[e] siècle) sont qualifiées « d'arcades ». La « librairie » ou bibliothèque de l'Université ne cesse d'être appelée « salle des thèses », bien qu'aucune thèse n'y ait jamais été passée.

Plusieurs des monuments classés ont été déplacés : la liste ne les


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mentionne jamais. La maison de la rue du Tabour, n° 35 et non 45, continue à être qualifiée de « pavillon Jeanne d'Arc » ; mais la vraie maison du trésorier Jean Boucher, où séjourna Jeanne d'Arc, est encore inconnue du Ministère.

Séance du vendredi 27 novembre 1914

Présidence de M. HUET, *vice-président*,
puis de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*.

HOMMAGES. — M. Pommier offre, au nom de l'auteur. M. Agr. Bénard, deux lithographies, l'une représentant l'église de Lavardin (Loir-et-Cher), l'autre la cathédrale de Reims.

M. Soyer fait hommage de son *Rapport sur le service des Archives départementales du Loiret* (*année 1914*).

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. Huet signale, dans la revue *Le Correspondant*, n° du 25 novembre, un article de M. Baguenault de Puchesse, d'une puissante actualité : *L'échec de l'invasion allemande en France, à la fin de 1587*.

— M. Basseville entretient la Société d'un poète orléanais des premières années du XVIIe siècle, François Berthrand, auteur de *La tragédie de Pryam, roy de Troye*, dédiée à Mme de La Loue. M. Basseville en possède une édition datée de Rouen, 1605.

— M. Auguste Baillet a trouvé dans un registre d'un notaire d'Orléans, Jean Marchand, une note mentionnant qu'en l'année 1608 la Loire et le Loiret se réunirent à la suite d'une violente inondation.

Cette note paraîtra au *Bulletin*.

— M. Garsonnin donne lecture de son *Rapport annuel sur le Musée historique de l'Orléanais*, qui sera publié au *Bulletin*.


Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— M. Soyer présente une monnaie gauloise en or pâle, pesant 8 grammes, récemment achetée par M. Garsonnin pour le Musée historique : Elle a été découverte, en novembre 1913, dans la Loire, à Orléans, en face de l'église Saint-Aignan, tout près et au sud du duit. Cette curieuse pièce, d'un style très barbare, est une imitation des statères frappés par Philippe II, roi de Macédoine (de 360 à 336 avant l'ère chrétienne). Elle est anépigraphe : au droit, on distingue une tête humaine ; au revers, un char à deux chevaux conduit par un aurige. Il est fort difficile de dire à quel peuple appartient cette pièce, car les statères de Philippe ont été imités un peu partout par nos ancêtres, principalement par les populations de l'est, du centre et de l'ouest. Ce pourrait être un des plus anciens statères des Carnutes (1).

Séance du vendredi 11 décembre 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Hommage. — M. Basseville offre, au nom de l'auteur, M. E. Duchâteau, un ouvrage ayant pour titre : *Chécy, souvenirs historiques* (Orléans, 1914).

Des remerciements sont adressés au donateur.

Communications. — M. Baguenault de Puchesse donne lecture de la première partie de son travail sur *Le duc de Wurtemberg, les Guise et Catherine de Médicis.*

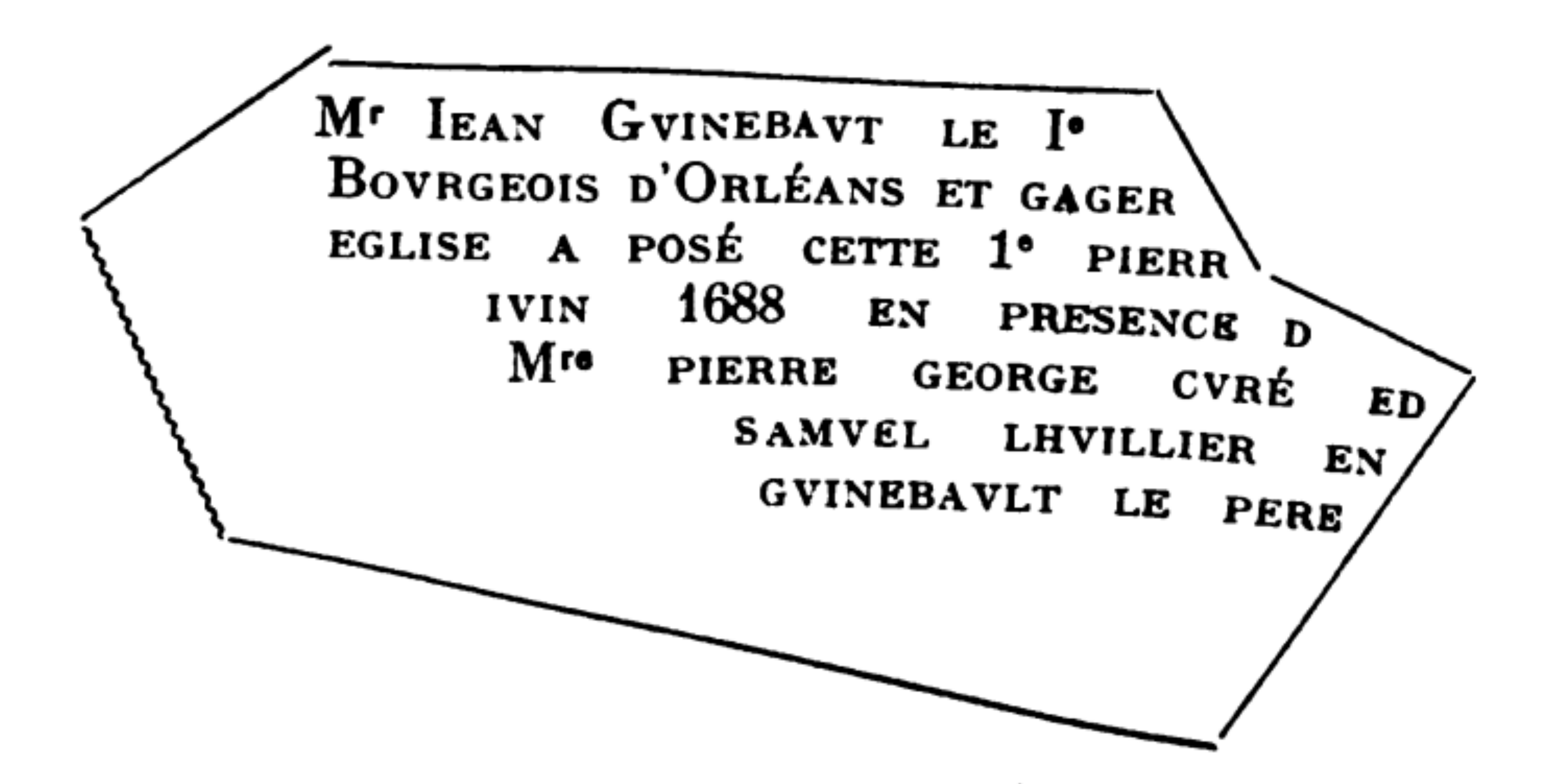
— M. Garsonnin annonce à la Société que les ouvriers de la Ville ont apporté au Musée historique, à la fin d'octobre 1914, un quartier de pierre provenant de la démolition d'une des ouvertures de l'ancienne église Saint-Benoît-du-Retour. C'est une assise de forme irrégulière,

(1) Cf. A. Blanchet, *Manuel de numimatique française*, t. I, Paris, 1912, p. 25, 33 et 71.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ayant environ 0m 47 de long. × 0m 23 de larg. × 0m 32 de haut. Sur un des lits de pose de cette pierre se lit l'inscription suivante :



Il ne manque, à la droite de l'inscription, que très peu de mots et, comme des chanfreins limitent l'inscription de ce côté, il est supposable que ces chanfreins n'ont été taillés qu'après la construction, *sur le tas*.

M. Garsonnin a recherché dans les registres d'état civil de la paroisse s'il existait une mention des travaux exécutés à Saint-Benoît en 1688. Il n'a rien trouvé.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE. — La fête de Noël tombant un vendredi, la prochaine séance aura lieu le mercredi 23 décembre. Il sera procédé au renouvellement du Bureau.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du mercredi 23 décembre 1914

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Communications. — M. le Président termine son étude sur *Le duc de Wurtemberg, les Guise et Catherine de Médicis.*

M. Garsonnin lit ensuite son mémoire sur *Une inscription relative au nombre des notaires à Orléans.* Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

Renouvellement du Bureau. — Il est, conformément aux statuts, procédé au renouvellement partiel du Bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1915 :

Président : M. G. Baguenault de Puchesse (réélu pour un an) ;

Vice-Président : M. E. Huet (réélu pour un an) ;

Secrétaire : M. J. Baillet (élu pour trois ans, en remplacement de M. J. Soyer, non rééligible) ;

Vice-Secrétaire : M. J. Banchereau (élu pour trois ans, en remplacement de M. E. Larcanger, non rééligible) ;

Trésorier : M. E. Bredif ;

Bibliothécaire : M. E. Larcanger.

Commission des publications : MM. le docteur Garsonnin, A. Basseville et J. Soyer (en remplacement de M. E. Jarry, non rééligible).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLEAU

DES

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

DU LOIRET

II

ARRONDISSEMENT DE GIEN

NOTE PRÉLIMINAIRE

La première partie de ce travail (arrondissement d'Orléans) a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* des 1er et 2e trimestres de 1913.

Cette seconde partie, concernant l'arrondissement de Gien, fournit, comme précédemment, pour chaque commune et par canton : 1° la date initiale des registres paroissiaux ou, à leur défaut, des registres d'état civil ; 2° la date initiale des registres des délibérations ; 3° l'indication sommaire des pièces diverses antérieures à 1800.

J'indique par la lettre D le *diocèse*, par la lettre G la *généralité*, par la lettre E l'*élection* et par la lettre B le *bailliage* dont chaque *paroisse* faisait partie avant 1790.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans cet arrondissement, c'est Briare qui conserve les registres paroissiaux les plus anciens (1534) ; Coullons en possède depuis 1539.

Les plus anciennes délibérations municipales se trouvent à Sully-sur-Loire (1695) et à Bonny-sur-Loire (1788). L'hospice de Sully a des titres depuis 1352.

Si nous comparons avec les communes de l'arrondissement d'Orléans, nous constatons que celles-ci possèdent des collections remontant bien plus haut : Les registres paroissiaux de Saint-Paul d'Orléans commencent à 1526 ; ceux de Neuvy-en-Sullias à 1532. Les registres des délibérations municipales d'Orléans datent de 1563 ; ceux de Beaugency, de 1743. Les archives hospitalières d'Orléans remontent au XIIe siècle.

Il faut noter aussi que toutes les communes de l'arrondissement d'Orléans étaient, avant la Révolution, des paroisses ou des « écarts » de paroisses du diocèse d'Orléans, sauf cinq : Châtenoy (qui relevait du diocèse de Sens), Patay (du diocèse de Chartres), La Chapelle-Onzerain, Tournoisis, Villamblain, Villeneuve-sur-Conie (qui dépendaient du diocèse de Chartres, puis du diocèse de Blois) (1).

Dans l'arrondissement de Gien, la géographie ecclésiastique est beaucoup plus compliquée, comme on va le voir :

1° Coullons, Poilly, Saint-Brisson, Saint-Gondon, Saint-Martin-sur-Ocre, Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Cernoy, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire appartenaient à l'archidiocèse de Bourges ;

2° Gien, Arrabloy, Nevoy, Briare, Bonny, Breteau, Cham-

(1) Le diocèse de Blois, démembrement du diocèse de Chartres, fut créé en 1697.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

poulet, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Ousson, Ouzouer-sur-Trézée, Thou appartenaient au diocèse d'Auxerre ;

3° Boismorand, Langesse, Le Moulinet, Les Choux, Adon, Batilly-en-Puisaye, La Bussière, Feins, Montereau appartenaient à l'archidiocèse de Sens ;

4° Enfin, Ouzouer-sur-Loire, Dampierre-en-Burly, Bonnée, Bray, Les Bordes, Saint-Benoît-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Cerdon, Guilly, Isdes, Lion-en-Sullias, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Florent-le-Jeune, Saint-Père, Viglain, Villemurlin appartenaient au diocèse d'Orléans.

Jacques SOYER.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I. — ARCHIVES COMMUNALES

NOMS DES COMMUNES	DATES des plus anciens registres paroissiaux ou registres d'état-civil	DATES des plus anciens registres des délibérations	DOCUMENTS DIVERS antérieurs à 1800
CANTON DE GIEN			
Gien. D. Auxerre; G. Orléans; E. B. Gien.	Saint-Laurent (1611). Saint-Pierre de Gien-le-Vieil (1621), uni à Saint-Louis, sous le règne de Louis XIV (Saint-Pierre-Saint-Louis). Chapelle St-Eutrope (1630). Hôtel-Dieu (1737). Saint-Etienne (1740).	an 5	Collection d'arrêtés municipaux depuis 1790.
Arrabloy. D. Auxerre; G. Orléans; E. B. Gien.	1692	1816	
Boismorand. D. Sens; G. Orléans; E. Montargis; B. Gien.	1651	1838	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Coullons. D. Bourges; G. Orléans; E. Gien; B. Orléans.	1539	an 9	Titres depuis le XVIᵉ siècle; copie d'un arrêt du Grand Conseil (19 avril 1567), qui maintient les paroissiens de Coullons, alors en procès avec Louis de la Trémoille, duc de Thouars, dans la propriété du communal du Corjudin; autres pièces sur les communaux; cahier de doléances des habitants (1789); pièces relatives aux impositions (1790).
Langesse D. Sens; G. Orléans; E. Montargis; B. Lorris.	1691	1838	
Le Moulinet. D. Sens; G. Orléans; E. Montargis; B. Orléans.	1625	1838	
Les Choux. D. Sens; G. Orléans; E. B. Montargis.	1634	18 8	
Nevoy. D. Auxerre; G. Orléans; E. B Gien.	1654	18 8	
Poilly. D. Bourges; G. Orléans; E. B. Gien.	1740	1789	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOMS DES COMMUNES	DATES des plus anciens registres paroissiaux ou registres d'état-civil	DATES des plus anciens registres des délibérations	DOCUMENTS DIVERS antérieurs à 1800
Saint-Brisson. D. Bourges; G. Orléans; E. Gien; B. Concressault.	1592	an 2	Liasse de documents relatifs à l'ancien Hôtel-Dieu (depuis 1610); délibérations dudit Hôtel-Dieu, depuis 1745; baux des communaux (18e siècle).
Saint-Gondon. D. Bourges; G. Orléans; E. Gien; B. Orléans.	1594	an 11	
Saint-Martin-sur-Ocre. D. Bourges; G. Orléans; E. Gien; B. Concressault.	1660	1792	
CANTON DE BRIARE			
Briare. D. Auxerre; G. Orléans; E. B. Gien.	1534	an 12	Acte de vente de « la terre et seigneurie de Briare, scittuée au pays d'Urpois » (1632).
Adon. D. Sens; G. Orléans; E. Montargis; B. Gien.	1629	an 2	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Batilly-en-Puisaye. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Montargis.	1717	1839	
Bonny-sur-Loire. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Montargis.	1642	1788	Cahier de doléances des habitants (1789) ; comptes de la fabrique paroissiale depuis 1655. — Les archives communales de Dammarie, conservent indûment une matrice du rôle de la contribution foncière de Bonny (1791).
Breteau. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. B. Gien.	1620	1838	
La Bussière. D. Sens ; G. Orléans ; E. Montargis ; B. Gien.	1588	an 12	
Champoulet. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. B. Gien.	1666	1830	
Dammarie-en-Puisaye. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Montargis.	1636	an 12	
Escrignelles. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Gien.	1608	1838	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOMS DES COMMUNES	DATES des plus anciens registres paroissiaux ou registres d'état-civil	DATES des plus anciens registres des délibérations	DOCUMENTS DIVERS antérieurs à 1800
Faverelles. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Montargis.	1590	1808	Matrice du rôle de la contribution foncière pour 1791 ; état de section (La Coudre) pour 1790.
Feins. D. Sens ; G. Orléans ; E. B. Montargis.	1668	1827	
Ousson. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Orléans.	1800	1838	
Ouzouer-sur-Trézée. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. B. Gien.	1658	1815	Titres de propriété depuis 1707.
Thou. D. Auxerre ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Montargis.	1700	1809	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CANTON DE CHATILLON-SUR-LOIRE

Châtillon-sur-Loire. D. Bourges ; G. B. Orléans ; E. Gien.	1581	1792	
Autry-le-Châtel. D. Bourges ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Concressault.	1580	1792	
Beaulieu-sur-Loire. D. B. Bourges ; G. Orléans ; E. Gien.	1708	an 10	Titres de rentes concernant l'ancien Hôtel-Dieu depuis 1615. — Les archives communales de Châtillon-sur-Loire conservent indûment les registres des délibérations municipales de Beaulieu de 1789 à l'an 2.
Cernoy. D. Bourges ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Concressault.	1596	1793	
Pierrefitte-ès-Bois. D. Bourges ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Concressault.	1571	an 11	
Saint-Firmin-sur Loire. D. Bourges ; G. Orléans ; E. Gien ; B. Concressault.	1603	1829	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOMS DES COMMUNES	DATES des plus anciens registres paroissiaux ou registres d'état-civil	DATES des plus anciens registres des délibérations	DOCUMENTS DIVERS antérieurs à 1800
	CANTON D'OUZOUER-SUR-LOIRE		
Ouzouer-sur-Loire. D. G. Orléans ; E. Gien ; B. Montargis.	1620	1810	Une délibération du conseil municipal, en date du 29 juillet 1828, donne l'analyse de 28 titres anciens attestant les droits d'usage de la commune dans la forêt d'Orléans : Le plus ancien titre analysé date de 1398.
Bonnée. D. G. B. Orléans ; E. Gien.	1694	1838	Copie du 18e siècle d'un acte du 12 septembre 1675 relatif aux droits d'usage de la paroisse de Bonnée dans la forêt d'Orléans.
Bray. D. G. E. B. Orléans.	1614	1815	Plan du partage des communaux (1794).
Dampierre-en-Burly. D. G. Orléans ; E. B. Gien.	1581	an 9	
Les Bordes. D. G. B. Orléans ; E. Gien.	1597 [Saint-Martin-des-Ars ou Saint-Martin-des-Bordes.]	1808	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Montereau. D. Sens ; G. Orléans ; E. B. Montargis.	1713	1811	
Saint-Benoit-sur-Loire. D. G. E. B Orléans.	1553 [Anciennement Fleury-St-Benoit.]	1802	

CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

Sully-sur-Loire. D. G. B. Orléans ; E. Gien.	Paroisse St-Germain : 1538 Paroisse N.-D. de Pitié : 1573	1695	Concessions d'octrois faites à la ville (depuis 1504) par Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III et Louis XIV.
Cerdon. D. G. B. E. Orléans.	1599	an 8	
Guilly. D. G. E. B. Orléans.	1610	1838	
Isdes. D. G. E. B. Orléans.	1629	1839	Journal de la fabrique paroissiale (1776-1847).
Lion-en-Sullias. D. G. B. Orléans ; E. Gien.	1637 [Autrefois Lion-sur-Loire.]	1807	

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOMS DES COMMUNES	DATES des plus anciens registres paroissiaux ou registres d'état-civil	DATES des plus anciens registres des délibérations	DOCUMENTS DIVERS antérieurs à 1800
Saint-Aignan-le-Jaillard. D. G. B. Orléans ; E. Gien.	1581	1822	
Saint-Florent-le-Jeune. D. G. B. Orléans ; E. Gien.	1571	1791	Un cahier d'enregistrement des lois et décrets contient l'analyse de quelques affaires communales depuis 1790.
Saint-Père. D. G. B. Orléans ; E. Gien.	1621 [Autrefois : Saint-Père-lez-Sully ou Saint-Père-sur-Loire.]	1844	
Viglain. D. G. E. B. Orléans.	1649	1811	
Villemurlin. D. G. E. B. Orléans.	1630	1788	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II. — ARCHIVES HOSPITALIÈRES

NOMS DES COMMUNES	DATES des plus anciens registres des délibérations	DOCUMENTS DIVERS antérieurs à 1800
Châtillon-sur-Loire.	1837	
Gien.	1699	Titres depuis le XVIe siècle. — Comptes depuis 1662.
Ouzouer-sur-Loire.	1866 [Hospice fondé en 1865.]	
Saint-Benoît-sur-Loire.	1730	Titres depuis le XVIe siècle.
Sully-sur-Loire.	1686	Titres depuis 1352 ; comptes depuis 1602 ; inventaire dressé en 1750.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. LE PRÉSIDENT

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1914

Mes chers Collègues,

Lorsque nous nous sommes réunis la dernière fois, il y a un peu plus de deux mois, qui aurait cru que nos paisibles travaux seraient tout d'un coup interrompus, comme la vie même de l'Europe entière, par la plus sauvage agression dont l'histoire, si féconde pourtant en horreurs, ait jamais fait mention ?

Un peuple qui prétendait à une haute culture intellectuelle, un empereur qui affectait des tendances humanitaires ont accompli, non pas des exploits militaires, mais une campagne inouïe de barbarie systématiquement commandée et trop bien obéie. L'envahissement de la Belgique était contraire au droit des gens, à tous les traités internationaux ; le pillage, les cruautés inutiles, la destruction des villes et de leurs monuments est une œuvre de vandalisme qui devra recevoir sa punition, mais qui est malheureusement irréparable. Passe encore pour le bombardement de Liège, mais l'incendie de Louvain, de Malines, de tous ces sanctuaires artistiques et scientifiques est une véritable infamie. Que dire de l'anéantissement de ce bijou gothique qu'était la cathédrale de Reims, avec tous ses souvenirs glorieux, qui rappelaient pour nous tant de grandes époques et que les Allemands ont voulu détruire non par nécessité stratégique, mais sans doute à cause


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même de ce que représentait le monument? Il nous était particulièrement cher pour avoir été le théâtre du couronnement de la mission de Jeanne d'Arc.

Nous joignons notre protestation indignée à celles que toutes les Sociétés savantes, toutes les âmes généreuses ont jetées déjà aux échos du monde civilisé.

Digitized by Google

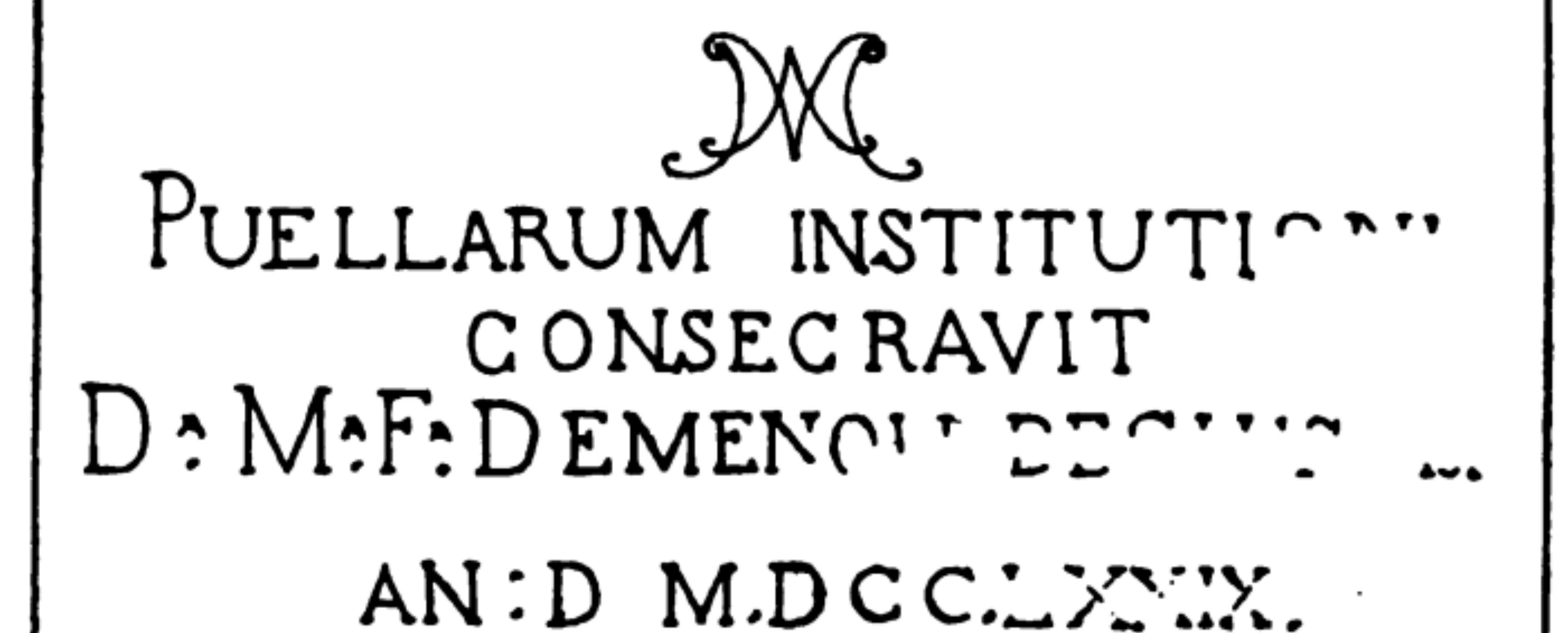
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE SUR UNE INSCRIPTION

RELEVÉE A ORLÉANS

DANS UNE MAISON DE LA RUE DE BOURGOGNE

Dans le jardin d'un vaste immeuble situé à Orléans, au n° 20 de la rue de Bourgogne, et qui s'étend jusqu'à la rue du Champ-Saint-Euverte, on remarque une tablette de pierre encastrée à quatre mètres de hauteur dans le mur d'un petit bâtiment perpendiculaire à la grande maison longeant la rue de Bourgogne. Cette tablette, qui mesure 0m 75 de longueur sur 0m 35 de hauteur, porte une inscription latine gravée dans la pierre et surmontée du monogramme de la Vierge Marie. Le propriétaire de cette maison nous l'ayant signalée, nous y avions, à première lecture, reconnu le souvenir d'une ancienne école, et désirant avoir son sens complet, nous nous sommes associé notre collègue, M. Masson, qui, à l'aide d'un prudent décapage des lettres, en a fait cette transcription très sincère :



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour résoudre le problème que posaient ces lettres mutilées, nous avons, sur les conseils de M. Jacques Soyer, consulté l'excellent ouvrage de Mlle de Foulques de Villaret sur l'*Instruction primaire avant 1789 à Orléans* (1) et nous y avons sans peine découvert que, sans conteste possible, notre inscription rappelle la fondation, par Mlle de Menou, sur la paroisse de Notre-Dame-du-Chemin, d'une école de jeunes filles. Cette libéralité est relatée sur le registre paroissial de cette église dans un procès-verbal, qui est ainsi conçu (2) :

« L'an de grâce 1780, le 22 mai, après la messe du Saint-Esprit, célébrée en cette paroisse par Messire Charles Besnard, supérieur général de la Communauté des Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre, nous, curé soussigné, avons conduit les filles de la paroisse à la maison des écoles bâtie et fondée par Mlle Marie-Françoise de Menou de Charnizay, laquelle a été présente à la bénédiction donnée à la maison et aux classes par ledit M. Charles Besnard qui a confié le soin de cet établissement aux Sœurs de la Sagesse, Sœurs Saint-Clément et Saint-Sylvestre, lesquelles ont pris possession lesdits jour et an que dessus. » — Et ont signé Marie-Françoise de Menou Charnisay, Besnard M. R. S. de Francheville, supérieur des Filles de la Sagesse; Sœur Saint-Jean-de-la-Croix, fille de la Sagesse ; Sœur Saint-Clément, fille de la Sagesse ; Sœur Saint-Sylvestre, fille de la Sagesse ; Sophie Pauly, D. Rufin, chanoine, ancien curé de cette paroisse ; Patri, prêtre ; Louet de Gironville, ecclésiastique ; Avoie Pauly ; Marie-Elisabeth Drufin de Saint-Laurent ; Corbin. curé (3).

(1) Orléans, 1882, Herluison, éditeur, pages 70 et 304.

(2) Archives communales, paroisse Notre-Dame du Chemin, f[os] 8 et 9. Registre des baptêmes et sépultures.

(3) L'abbé Corbin, figure intéressante de l'ancien clergé orléanais, mourut en 1842 curé de la cathédrale.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En marge de cet acte (1) on lit : Bénédiction de la maison des écoles de filles donnée à la paroisse par Mlle de Menou, comtesse de Charnisay, qui l'a fondée à perpétuité et y a établi des Sœurs de la Sagesse, tant pour l'instruction de la jeunesse que pour le soulagement des malades.

On se demandera comment l'inscription de la tablette place en 1779 la création de cette école ; alors que d'après le registre paroissial elle n'eut lieu qu'en 1780, il est permis de supposer que le local étant construit et aménagé, des difficultés d'organisation en retardèrent l'ouverture.

La paroisse de N.-D. du Chemin comprenait, dans l'ancien régime, à l'intérieur de la ville, l'extrémité orientale de la Grande-Rue appelée depuis rue Bourgogne et s'étendait au dehors, dans le faubourg voisin ; sa petite église qui ne disparut complètement qu'en 1878, s'élevait dans l'angle formé par cette rue avec le rempart de ville de l'est, à peu près en face de l'immeuble qui a conservé cette plaque commémorative, e il est bien probable que ce fut en ce lieu que Mlle de Menou y établit son école de filles. En effet, nous lisons dans les titres de la propriété actuelle que la grande maison moderne en bordure de la rue de Bourgogne, au n° 20, fut construite avant 1850, sur l'emplacement de deux maisons portant les n°s 22 et 24, et que la première avait appartenu à Notre-Dame du Chemin (2). La disposition d'un grand jardin qui subsiste encore s'étendant, jusqu'au Champ Saint-Euverte, rend vraisemblable qu'on ait installé une école en cet endroit, mais l'examen des documents d'archives (3) ne nous a donné aucune certitude sur ce point.

Mlle de Menou appartenait à la Maison de Menou, dont l'origine remonterait au XIe siècle, d'après les *Preuves de la*

(1) Mlle de Villaret qui, dans son livre précité, a publié ce procès-verbal, ne donne pas cette mention marginale.

(2) La maison n° 22 devint sous le premier Empire une auberge à l'enseigne : *Au Désir de la Paix*, et porta le n° 59.

(3) Arch. dép., série G, fonds de Notre-Dame du Chemin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Maison de Menou, notice intéressante que nous avons trouvée à nos Archives départementales (1). Elle était la nièce d'Augustus Roch de Menou, mort évêque de La Rochelle en 1767, et réputé pour sa charité inépuisable envers les pauvres. « Marie-Françoise de Menou fut digne des vertus qu'elle avait eues sous les yeux. Sur la fortune considérable qui aurait dû lui revenir, elle ne se réserva que ce qui lui était strictement nécessaire pour accomplir le projet qu'elle avait formé de se consacrer à Dieu et au bien. Elle acheta une maison à Orléans, s'y établit et ne vécut que pour les pauvres. Elle fonda trois écoles gratuites pour les enfants et mourut en odeur de sainteté en 1799 » (2).

Pendant la Terreur, elle faillit devenir une de ses victimes ; un prêtre, l'abbé Julien Dervillé, arrêté à Orléans, dans des circonstances bizarres, le 26 novembre 1793 (6 frimaire an II) déclara que, depuis quinze jours, il était hébergé chez une personne bienfaisante, Mlle Poullin, demeurant rue de la Bretonnerie, n° 32, et révéla imprudemment qu'il avait reçu l'hospitalité chez Mlle de Menou, rue du faubourg de Bourgogne, n° 70. Celle-ci, décrétée d'arrestation par le Comité révolutionnaire, réussit à se dérober aux recherches, mais il n'en fut pas de même pour l'abbé Dervillé, Mlle Poullin et sa domestique, Marguerite Besnard ; déclarés coupables de conspiration par le jury du Tribunal révolutionnaire le 1er nivôse an II (21 décembre 1793, ils subirent la peine capitale. Cinq filles de la Sagesse qui demeuraient également chez Mlle Poullin furent condamnées à la détention jusqu'à la paix (3).

Il est exact que Mlle de Menou mourut à Orléans ; nous

(1) Section g, 183, *Preuves de la Maison de Menou*, par le comte Jules de Menou, avec un rapport de M. le docteur Fauconneau-Dufresne à la Société du Berry, 1857-1858.

(2) Extrait de la notice citée plus haut.

(3) On lira avec intérêt, sur cet événement, dans la revue le *Correspondant* du 10 février 1912, l'article de M. Paul Gaulot : *L'aventure tragique du Jésuite Dervillé.*


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avons relevé comme suit son acte de décès à nos Archives communales :

« 13 germinal an VII (2 avril 1799).

« Décès de Marie-Françoise Menou Charnizay, âgée de « 77 ans et demi, propriétaire, native de Varzy (Nièvre), fille « des défunts André Menou Charnizay et Marie-Angélique « Brisson, décédée la veille, en son domicile, faubourg Bour- « gogne, 70. »

Il nous a paru que le nom et la mémoire de cette femme charitable, bienfaitrice de la jeunesse populaire, méritaient justement d'être conservés.

A. Pommier.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE MAUSOLÉE

DE

LOUIS PHÉLYPEAUX DE LA VRILLIÈRE

à Châteauneuf-sur-Loire

PENDANT LA REVOLUTION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Le 24 septembrs 1792, l'an Ier de la République, il fut donné lecture au Directoire du district d'Orléans d'une lettre dans laquelle le citoyen Louis Picasnon, curé assermenté de Châteauneuf (1), demandait instamment que l'Administration prît des mesures pour protéger le célèbre mausolée de Phélypeaux de La Vrillière (2), mausolée dont ce prêtre paraissait craindre la destruction. Certains habitants pensaient, en effet, — c'est du moins Picasnon qui l'affirme, — que les principes de la Liberté et de l'Égalité exigeaient la démolition de ce monument élevé, au XVIIe siècle, à la mémoire d'un « ci-devant seigneur du lieu ».

Après avoir entendu le Procureur-syndic, le Directoire,

(1) Picasnon avait prêté le serment civique dans l'église de Châteauneuf le 23 janvier 1791 (archives communales de Châteauneuf, délibérations municipales). — Les Archives départementales du Loiret possèdent une copie moderne et informe de cette prestation de serment (série L).

(2) Sur ce mausolée, consulter les travaux dont la liste chronologique est donnée à la fin de cette étude.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

considérant que le mausolée était un ouvrage précieux dont la conservation intéressait les arts, considérant que la Municipalité avait fait disparaître les signes de féodalité qui l'entouraient, arrêta que, conformément aux lois, ladite Municipalité serait spécialement chargée de veiller à sa préservation et de rendre compte des mesures qu'elle aurait prises à cet égard.

Il arrêta, en outre, que la Convention nationale serait informée de l'existence du mausolée, afin qu'elle pût en disposer comme elle le jugerait convenable (1).

Le mémoire de Picasnon et la décision du District furent transmis le lendemain au Directoire du Département (2).

Le 2 octobre 1792, les Administrateurs départementaux écrivaient à ceux du District :

« Citoyens,

« Nous ne pouvons qu'approuver les mesures que vous avès prises pour la conservation provisoire du mausolé (*sic*) qui se trouve dans l'église paroissiale de Châteauneuf. Il seroit effectivement à désirer qu'on laissat subsister ce monument qui fait honneur aux arts et l'admiration des connoisseurs. Nous venons, en conséquence, de faire passer au Ministre de l'Intérieur le mémoire que le curé de cette paroisse nous a présenté à ce sujet ; et, en luy exposant les motifs qui paroissent militer en faveur de la conservation de ce mausolé, nous le prions de nous faire connoitre le parti qu'il aura jugé convenable de prendre à cet égard. Aussitôt que sa réponse nous sera parvenüe, nous aurons l'attention de vous en donner connoissance. Vous pouvès, en attendant, prévenir le curé de Châteauneuf de notre démarche auprès du Ministre.

Les Administrateurs, etc. (3). »

(1) Arch. dép. du Loiret, délibérations du Directoire du District d'Orléans, L. 715, p. 104 (cote provisoire).

(2) Arch. dép. du Loiret, série L. 499 (cote provisoire), monuments et objets d'art (liasse) ; expédition, 2 feuillets.

(3) Arch. dép. du Loiret, série L. 499 (cote provisoire), monuments et objets d'art (liasse) : minute, 2 feuillets, avec cette adresse : « Les citoyens composant le Directoire du District à Orléans » ; et la mention « expédié ».



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le même jour, ils avaient envoyé au citoyen Roland, ministre de l'Intérieur, la lettre que voici :

« Citoyen,

« Nous vous adressons un mémoire par lequel le curé de Châteauneuf-sur-Loire, district d'Orléans, demande la conservation d'un mausolé érigé dans l'église de cette paroisse, sur le fondement que ce monument est un ouvrage prétieux et fait l'admiration de tous les connoisseurs.

« D'après les éclaircissements que nous nous sommes procurés à cet égard, il est effectivement à désirer que, sous le rapport des arts, on laissat subsister ce chef d'œuvre de sculpture ; les signes de féodalité, dont il étoit environné et qu'on a eù l'attention de faire disparoitre, ne peuvent plus s'opposer à sa conservation, et c'est avec le plus grand regret que l'on verroit sa destruction.

« Dans ces circonstances, nous vous prions de vouloir bien nous faire connoître le parti que vous aurès cru devoir prendre sur l'objet du mémoire ci-joint.

Les Administrateurs, etc. (1) »

L'affaire ne revint sur le tapis qu'au 1er février 1793. A cette date, on commence à parler, — et c'était pure folie —, du déplacement du mausolée, comme le prouve cet extrait d'une délibération du Directoire du District (2) :

« . . . .

« Il a été fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur, envoyée par le Directoire du Département et relative tant à la suppression des attributs de la Royauté qu'à la conservation des monumens précieux pour les Beaux-Arts.

« Ouï le Procureur sindic, le Directoire, considérant qu'il est important de remplir, sans nul délai, les dispositions de cette lettre, a arrêté : 1° qu'il sera écrit circulairement à toutes les communautés

(1) Archives dép. du Loiret, série L. 499, monuments et objets d'art (liasse) ; minute sur la même feuille que l'acte précédent, avec cette adresse : « Le ministre de l'Intérieur » et la mention « expédié ».

(2) Arch. dép. du Loiret, délibérations du Directoire du District d'Orléans, L. 716, p. 178 (cote provisoire).



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour leur recommander de faire disparoitre avec le plus grand soin tous les signes de féodalité et de royauté qui pourroient exister encore dans leur arrondissement et notamment sur les boutons d'uniforme des gardes nationales.

« 2° . . . .

« A l'égard de la conservation des monumens précieux pour les Beaux-Arts :

« Informé qu'il existe dans l'église de Châteauneuf un mausolé (*sic*) qui peut être mis dans cette classe, a nommé le citoyen Moliere, sculpteur à Orléans, commissaire à l'effet de se transporter à Châteauneuf, d'y examiner le mausolé dont il s'agit et de dresser un procès-verbal de visite, dans lequel il insérera une description détaillée de ce monument et indiquera les moyens qui pourroient être employés pour le déplacer sans l'endommager. Ce procès-verbal devra être expédié par triplicata et déposé ensuite au secrétariat du District.

« Il a été, en outre, arrêté que le citoyen Molliere sera prévenu de sa mission et invité a en remplir l'objet le plutôt (*sic*) possible (1).

. . . .

LAMBERT, l'ainé.

DUPUIS, procureur-sindic.

PAUPAILLE, le jeune.

LANSON.

LAMBERT, le jeune.

GEFFRIER,
secrétaire. »

Le sculpteur Molière, *alias* Mollière, ne paraît point s'être acquitté de sa mission ; car, à la fin de l'année 1793, c'est un architecte, Roché, que le District charge d'examiner le monument de Phélypeaux de La Vrillière.

Nous possédons le procès-verbal de l'opération du 20 octobre, un chef-d'œuvre de style révolutionnaire qui mérite d'être publié en son entier :

(1) La minute de la lettre l'informant de cette mission est conservée aux Arch. dép. du Loiret, série L. 499, monuments et objets d'art : elle est datée du 8 février 1793.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Aujourd'hui, vingt-neuvième jour du premier mois de la deuxième année de la République française une et indivisible (1), nous Architecte nommé commissaire par délibération du Directoire [de] district pour estimer les fers, plombs et autres métaux dépendants de la maison de la citoyenne Égalité, ci-devant Bourbon-Penthièvre, nous étant transportés avec le citoyen Lambert, administrateur du District d'Orléans, commissaire nommé pour l'inventaire des effets mobiliers de la ditte maison, dans l'église paroissiale du bourg de Châteauneuf, avons reconnu un monument en marbre blanc statuaire, paroissant être de la main du célèbre Bernin (2); lequel monument est un mausolé élevé à la mémoire de l'un des ancêtres des ci-devants ducs de La Vrillière, représentant l'un de ces ci-devants dans la posture de l'homme qui, à son dernier soupir, reconnoît la grandeur de l'Éternel et fléchit devant sa majesté pour implorer sa clémence; son ange tutélaire l'accompagne et semble lui montrer qu'il va bientôt recevoir le prix des actions de sa vie passée. Le principal sujet est revêtu des habits et des ordres royaux qu'il portoit de son vivant; son manteau ducal est parsemé de fleurs de lys; enfin tout, à l'exception de la figure de l'ange, est empreint du sceau de la servitude et de la royauté, dont de vrais Républicains ne peuvent plus soutenir l'image dans la représentation même des monumens les plus estimables par la célébrité de leurs auteurs.

« En conséquence et sur la réquisition du citoyen Lambert, l'un des administrateurs du District d'Orléans, nous avons dressé le présent procès-verbal pour représenter aux administrateurs du District qu'il est urgent de déplacer ce monument du lieu

(1) On voit que la terminologie des mois du calendrier républicain, inventée par le poète Fabre d'Eglantine, n'était pas encore adoptée. Elle ne le fut que par décret du 24 octobre 1793.

(2) Les recherches que j'ai faites dans les archives départementales et dans les archives notariales de Châteauneuf pour retrouver le nom du sculpteur ont été infructueuses. — D'après P. Huot, *Châteauneuf-sur-Loire et ses antiquités*, manuscrit autographe conservé dans la bibliothèque des Archives départementales du Loiret, section g. 499, ce mausolée fut « apporté par mer jusqu'à Nantes; on lui fit ensuite remonter la Loire jusqu'à Châteauneuf ». Huot, qui écrivait ces lignes vers le milieu du XIXe siècle, n'indique malheureusement pas la source de ce renseignement.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

où il a été érigé et leur observer qu'étant d'une exécution précieuse et d'un auteur dont les productions sont chères aux artistes, il convient de le faire transporter à Orléans, où il pourroit être conservé dans le Musée du chef-lieu, en suprimant tous les signes qui tiennent à la servitude des ci-devant grands et à la royauté. Fait les jour et an ci-dessus à Châteauneuf.

LAMBERT, *Vice-Président.* — ROCHÉ, *Architecte commissaire.* »

Ainsi, les conclusions de l'expert sont nettes : Il faut envoyer d'urgence ce monument à Orléans, après en avoir supprimé tous les signes de royauté et de féodalité. Ces conclusions furent adoptées sans discussion par le Directoire du District le 22 octobre 1793 (1er jour du 2e mois de l'an II de la République) et par le Directoire du Département le 24. Le mausolée devait être placé dans le « ci-devant Évêché, où il demeureroit en dépôt jusqu'à l'établissement du Musée national (1) ».

Fort heureusement, ces décisions administratives ne furent pas suivies d'effet : On oublia le monument de *Port-Neuf* (2),

(1) Ces deux délibérations sont inscrites sur le 2e feuillet du procès-verbal de l'architecte Roché, *alias* Rocher (il signe : Roché), Arch. dép. du Loiret, série L. 499.

(2) En l'an 3, le 8 frimaire (28 novembre 1794), le citoyen Bardin, directeur de l'Ecole de dessin à Orléans, écrivant aux Administrateurs du district, attirait spécialement leur attention sur le monument de La Vrillière dans « la ci-devant église de Port Neuf » et les priait instamment de prendre des précautions « pour la conservation de ce précieux objet ». La lettre autographe de Bardin est conservée aux Archives dép. du Loiret, série L. 499, monuments et objets d'art (liasse) ; elle a été publiée, mais inexactement et sans date, par Ch. Michau, *Le peintre Jean Bardin, directeur de la première école gratuite de dessin à Orléans (1732-1809)*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, année 1907, p. 269. — Dans un rapport adressé au District d'Orléans, le 22 frimaire an 3 (12 décembre 1794), les citoyens Bardin et Roché, commissaires désignés pour examiner les œuvres d'arts du château de Châteauneuf, s'expriment ainsi : « Il ne nous reste plus qu'à parler du monument de sculpture en marbre élevé

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— car sur ces entrefaites Châteauneuf avait changé son nom, trop féodal lui aussi — ; la tourmente révolutionnaire passa et le mausolée resta, non sans avoir subi quelques mutilations, dans l'église Saint-Martial, à la place même où il avait été érigé.

Jacques SOYER.

dans la ci-devant église : La Municipalité et la Société Populaire, qui connoissent tout le prix de ce précieux groupe de figures, ont donnés (*sic*) tous leurs soins à sa conservation en le faisant entourer de manière à le rendre inaccessible ; et nous assurons l'Administration qu'il est à l'abri de tous dangers. » (Arch. dép. du Loiret, *ibidem*.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX

RELATIFS AU MAUSOLÉE DE PHÉLYPEAUX DE LA VRILLIÈRE

1. — [GARANNE, *huissier à Châteauneuf.*] — Promenade historique et descriptive à Châteauneuf-sur-Loire : Antiquités, fastes et curiosités de cette ville et des environs [*avec une reproduction du mausolée*]. — Orléans, 1860, p. 25-26.

2. — BARDIN (abbé). — Châteauneuf : son origine et ses développements; avec deux mémoires sur ses anciens noms. — Châteauneuf et Orléans, 1864, pages 135-138. — [*L'inscription du mausolée, reproduite p. 137, a été inexactement lue.*]

3. — PATRON (abbé). — Recherches historiques sur l'Orléanais, tome I. — Orléans, 1870, page 295.

4. — HUET (Emile). — Promenades pittoresques dans le Loiret : châteaux, monuments, paysages [*avec une très belle héliogravure représentant le monument*]. — Orléans, 1900, page 21.

5. — SOBOTKA (Dr). — Die Tonstatuette eines französischen Kavaliers (dans « Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen »). — Berlin, août 1911 et février 1912.

6. — BRINON (Dr H.). — La maquette du monument de Châteauneuf serait à Berlin (extrait des « Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais », tome XVI, années 1911-1913, p. 275-298) [*avec une reproduction du mausolée et de la maquette*].


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

INONDATION DE LA LOIRE ET DU LOIRET

en 1608

Plusieurs fois déjà ont été publiées, dans les Bulletins de la Société archéologique, des notes enregistrant les inondations de la Loire aux siècles qui nous précèdent. A la fin d'un registre de Jehan Marchant, notaire de 1491 à 1507, sur une feuille de garde, j'ai trouvé la mention d'une nouvelle catastrophe, intéressante pour les météorologistes :

« [Sur] ce présent registre mon nom est escript en l'année « 1608 lorsque Loire et Loiret s'assemblèrent ensemble, et « fut plusieurs personnes mors (*sic*) à cause de ladicte eaue, « et aussi plusieurs maisons à bas. — (*Signé*) : Duboys, clerc « en lad. année. »

Aug. Baillet.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MUSÉE HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

RAPPORT ANNUEL

Orléans, le 30 juillet 1914.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Afin de justifier la subvention allouée par le Conseil général du Loiret au Musée historique de l'Orléanais pour l'exercice 1914, j'ai l'honneur de vous adresser le Compte Moral que vous m'avez demandé par votre lettre du 2 juillet 1914.

MUSÉE HISTORIQUE. — Mon dernier Compte Moral datait du 31 juillet 1913. Depuis cette époque, j'ai continué, avec l'aide de mes collaborateurs, MM. Deschellerins et Larcanger, le travail de classement des collections.

La principale salle lapidaire du rez-de-chaussée a été débarrassée des moulages qui occupaient indûment une place d'honneur et masquaient la mosaïque d'Ouzouer-le-Marché et la belle frise gallo-romaine trouvée dans les fondations de l'Hôtel-Dieu. Ces moulages, de même que la pierre dite des Bavardes, d'une authenticité douteuse, ont été déposés dans un cabinet voisin.

Dans la grande salle du premier étage, les collections asiatiques, qui étaient mélangées aux collections égyptiennes, en ont été séparées et occupent actuellement une vitrine spéciale. Les collections égyptiennes ont d'ailleurs été notablement accrues cette année par l'entrée de 90 pièces nouvelles rap-



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

portées, il y a quelques mois, d'Assouan, de Louqsor, d'Edfou et de Thèbes, par l'érudit Attaché au Musée, M. Jules Baillet.

La salle gallo romaine, réorganisée l'an dernier, a été complétée par une vitrine où j'ai exposé 283 spécimens de clefs appartenant, en grande majorité, à l'époque de l'occupation de la Gaule par les Romains.

La petite salle des cultes, qui renferme également les séries de la verrerie et de la porcelaine, avait son centre encombré par des vitrines plates assez disgracieuses et offrant peu de logement. Pour remplacer ces dernières, j'ai commandé une vitrine en fer et glaces où pourront prendre place les belles pièces de forme de la verrerie et de la porcelaine ; cette vitrine n'a été livrée que le 24 juillet et elle ne sera meublée que dans quelque temps après avoir été peinte. Dans le fond des vitrines des cultes, ont été placées des chasubles provenant de l'Hôtel-Dieu ; les objets déposés dans ces vitrines se profifilent sur ces riches étoffes et produisent ainsi plus d'effet aux yeux des visiteurs.

Au second étage, la salle du Moyen-Age n'a pas été modifiée ; elle a seulement reçu quelques panneaux de bois sculpté et un coffre assez intéressant malgré son état de vétusté.

Dans la salle voisine, des modifications projetées n'ont pu être exécutées encore, mais, au cours de l'exercice prochain, je serai certainement amené à enlever une partie des collections ethnographiques pour faire place aux armes et à la ferronnerie. Celle-ci est actuellement exposée dans une petite salle contigue, à l'intérieur de vitrines obscures qui devront être refaites. Dans cette petite salle, j'ai réuni, cet hiver, une curieuse collection de jeux et de cartes à jouer ; malheureusement la place était trop restreinte et je n'ai pu donner à cette exposition toute la superficie désirable.

La salle de la Renaissance a reçu un magnifique parement d'autel en broderie, provenant de l'Hôtel-Dieu. Le placement de cette pièce a nécessité quelques remaniements dans l'exposition des panneaux de bois sculptés, dont plusieurs ont été, comme je l'ai dit plus haut, placés dans la salle du Moyen-Age.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Annexes du Musée historique. — Il n'a été fait, au cours de cet exercice, aucun changement dans les salles des Tombeaux et des Enseignes, ni dans les salles du Musée Jeanne-d'Arc qui servent provisoirement d'annexes au Musée historique.

Bibliothèque. — J'ai poursuivi cette année le classement des gravures. Les pièces relatives à l'histoire de France ont été réparties en 72 cartons ; il y a là, notamment pour la fin du xviii[e] siècle et le premier tiers du xix[e], et abstraction faite d'un grand nombre de pièces modernes, une réunion de gravures extrêmement précieuses et dont quelques-unes sont fort rares. Les cartons ont été classés et étiquetés par moi, en attendant qu'ils puissent être inventoriés méthodiquement.

La grande lumière donnée dans la bibliothèque par les châssis vitrés du toit menaçait de défraîchir les volumes et surtout leurs reliures. J'ai commencé à faire poser, devant les rayons, des rideaux d'étoffe destinés à les protéger ; j'ai employé à cet effet d'anciens rideaux d'indienne imprimée ayant peu de valeur, mais assez curieux cependant.

La bibliothèque s'est enrichie, du 1[er] août 1913 au 30 juillet 1914, de 135 volumes ou brochures, dont 41 provenant de dons et 94 d'achats. Parmi les dons se trouvent le 5[e] volume du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* publié par M. Espérandieu, une collection de *Livrets du Salon*, le *Catalogue sommaire des ouvrages concernant l'Orléanais de la bibliothèque des Archives départementales du Loiret*. Parmi les achats, il faut signaler un assez grand nombre d'ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc ; *la Verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, par Morin Jean ; l'*Histoire de l'imagerie populaire à Chartres*, par Garnier ; les *Cartes à jouer*, par H. d'Allemagne ; *Orléans et le Val de Loire*, par G. Rigault ; la 3[e] partie du *Manuel d'archéologie de J. Déchelette*, etc.

Entrées. — Le nombre des objets entrés, cette année, au Musée historique a été très supérieur à celui des années pré-


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cédentes. Il y a à cette augmentation deux causes : 1° Les offres de ventes et les occasions d'achat ont été plus nombreuses et les crédits n'étant plus en majeure partie absorbés par des dépenses d'installation intérieure, il a été possible d'accepter ces offres et de profiter de ces occasions ; 2° d'autre part, le nombre des dons a été assez élevé. Au total : 354 objets ou groupes d'objets ont été inscrits au registre d'entrées sous les numéros 20,309 à 20,662 ; 116 proviennent de dons et 238 d'achats.

Parmi les dons figurent : un moulage de la tête d'une nouvelle statue de Jeanne d'Arc érigée à Bourges, par J. Larrivé, ancien prix de Rome de la sculpture ; 2 cadres en bois sculpté ; une plaque de bronze ciselé et doré à l'or moulu d'époque Louis XVI ; 3 formes de bonnets turcs anciennement fabriqués à Orléans ; une enveloppe de cartes à jouer d'Étienne Le Blond, maître cartier à Orléans, au début du XVIIIe siècle ; une collection d'armes allemandes ramassées, autour d'Orléans, sur les champs de bataille de 1870 ; des contre-cœurs en fonte et des boiseries provenant de l'Évêché ; des débris de sculpture de la tour démolie de l'église Saint-Paterne ; etc.

Parmi les achats, il y a lieu de mentionner : 20 figurines en émail de Nevers ; 2 très beaux plats en faïences de Nevers et d'Aprey ; un habit de cour en velours brodé du temps de Louis XVI ; une statue équestre, en bronze, de Jeanne d'Arc, par Vermare, ancien prix de Rome; une tête de granit représentant un Égyptien coiffé du cleft de la XIIe dynastie (environ 3,000 ans avant J.-C.), provenant de Louqsor ; 5 chapes et chasubles et un parement d'autel brodé en laines polychrômes sur un fond de perles, d'époque Louis XIV, venant de l'Hôtel-Dieu ; des cartes à jouer anciennes, des fabriques d'Orléans, Paris, Aix-en-Provence ; 3 pièces de porcelaine dure sortant des fabriques orléanaises de Gérault et de Molière-Bardin ; 4 montres fabriquées à Orléans, au XVIIIe siècle, par les horlogers Dardenne, Delinotte, Michau et Millé ; enfin 50 monnaies, jetons ou médailles, au nombre desquels un statère d'or des *Bituriges Cubi*, un demi-statère d'or des Carnutes, des deniers

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'argent frappés à Bourges, Blois, Chartres, Châteaudun, Vendôme et Orléans, et notamment un denier de Charles-le-Chauve, frappé à Orléans et trouvé récemment à Bricy ; etc...

Catalogues et Inventaires. — Grâce au concours dévoué d'un très compétent écrivain militaire, M. Depréaux, un catalogue des objets de petit équipement de la Révolution et de l'Empire a pu être dressé ; il comprend actuellement 176 numéros.

Le catalogue de la verrerie a été achevé par moi et se compose de 521 fiches. J'ai dressé celui des jeux et cartes à jouer qui renferme 223 fiches. L'inventaire des meubles et panneaux de bois sculptés est commencé, ainsi que celui de l'horlogerie. Enfin, M. Banchereau, Attaché au Musée, se propose d'inventorier les collections lapidaires et s'est déjà mis à l'œuvre.

Les collections du Musée sont tellement importantes et nombreuses, qu'on ne peut prévoir encore l'époque où elles seront entièrement cataloguées. Pour essayer de m'en rendre compte j'ai procédé à une numération rapide des objets exposés dans les diverses salles du Musée historique et de ses annexes : sans comprendre ni les collections du Musée Jeanne d'Arc, ni les collections de numismatique, de livres et de gravures, ni les objets déposés dans les réserves, il y a environ 22,000 objets *exposés aux yeux du public*. Or, avec les dérangements incessants imposés au Conservateur, soit par l'administration du Musée, soit par les renseignements à fournir aux travailleurs qui s'adressent à lui, soit par les visites à faire en vue des achats ou des dons, il semble difficile d'arriver à établir, en moyenne, par an, plus de 1,000 à 1,500 fiches descriptives : certaines de ces fiches sont longues et nécessitent des recherches minutieuses qui prennent beaucoup de temps. J'espère cependant arriver à constituer ce catalogue d'une manière satisfaisante ; mais, en raison même de son étendue, j'ai cru bien faire en commençant par les séries les moins nombreuses.

D'après le relevé fourni par le concierge, M. Germain

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Poullin, qui est tout dévoué à l'établissement dont il a la garde, il est entré au Musée, du 1er janvier au 31 décembre 1913, 5,996 visiteurs, dont 1,299 étrangers à la ville; il y en avait eu 6,279 en 1912.

En 1915, l'Administration du Musée aura non seulement à entretenir et accroître les collections, mais encore à solder les dépenses nécessitées par la réorganisation de la salle des armes et de l'ethnographie. Aussi, sollicite-t-elle du Conseil général du Loiret la continuation de la subvention annuelle de 2,000 fr. accordée au Musée historique de l'Orléanais.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux

Dr Garsonnin,

Conservateur du Musée historique de l'Orléanais.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE INSCRIPTION

RELATIVE AU NOMBRE DES NOTAIRES

à Orléans

Au Musée historique de l'Orléanais, dans la grande salle lapidaire, est déposé un fragment d'inscription qui a exercé la sagacité de plus d'un chercheur. Il s'agit d'un bloc de pierre tendre de 0m 14 d'épaisseur et qui, destiné à être scellé dans un mur, n'a été taillé que sur une face formant un rectangle de 0m 875 de longueur × 0m 24 de hauteur. Sur cette face sont gravés, en majuscules romaines hautes de 0m 06, les mots suivants :

ARCHIWM QVINDE
CASTALLETI

Les lettres ne présentent rien de bien caractéristique, sinon que les U ont la forme de V et que, dans le mot Archivum, l'U et le V sont enlacés et forment un W.

Telle qu'elle se présente, cette inscription est incompréhensible. Pour l'interpréter, M. Edmond Michel, qui l'a reproduite à la page 123 de ses *Inscriptions de l'ancien diocèse d'Orléans* et l'a attribuée au XVIIIe siècle, a complété le mot *quinde* en lui substituant celui de *quindenum*, génitif pluriel de *quindeni*, et a proposé l'explication suivante :

« En 1743, on institua à Orléans une Chambre du terrier ou domaine pour la confection du terrier du duché d'Orléans et du comté de Beaugency... Cette Chambre était composée de cinq commissaires qui jugeaient au nombre de trois. C'est


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au Châtelet que se tenaient les audiences de cette Chambre, les jeudis, à dix heures du matin, de quinzaine en quinzaine, et c'est ce que fait comprendre le mot *quindenum* de notre inscription, aujourd'hui au Musée historique de la ville. »

Le moins qu'on puisse dire de la restitution et de l'explication de M. Edmond Michel, c'est qu'elles sont de fantaisie pure.

Un manuscrit de la Bibliothèque municipale d'Orléans (S. 33, *alias* 700), — qui est une copie, faite en 1738, par Aymon Proust de Chambourg, professeur à l'Université, d'un autre manuscrit composé en 1671, à l'aide de documents anciens, par Claude Gommet, syndic de la Communauté des Notaires au Châtelet, — permet de donner une restitution exacte de l'inscription du Musée. Proust de Chambourg a recopié « comme très nécessaire pour son utilité », un certain nombre de documents et de résumés de pièces relatives aux Notaires du Châtelet ; il y a ajouté une copie d'un « Mémoire concernant les notaires du Chastellet Dorléans », rédigé, vers 1703, par les officiers de la Prévosté pour établir leur droit au « Privilège du Sceel du Chastellet d'Orléans attributif de jurisdiction ».

Dans la première pièce (feuillet 5), nous apprenons que « les notaires du chastellet d'Orléans avoient une chambre entre la maison de la prevosté et la recepte d'orleans qu'ils firent blanchir et baisser les terraults d'un vieux mur espais ou roc qu'ils firent rompre et firent faire en icelle plusieurs ouvrages de maçonnerie en l'année 1518 ».

Dans le Mémoire des Officiers de la Prévôté, il est dit que les notaires du Châtelet « deposoient leurs minutes dans un endroit de la maison attachée de temps immémorial à la charge de prevots d'orleans ou se trouve encor Sur une porte de la ditte maison au dessous du chastellet Et de l'écu des armes de france avec des anges pour Suppots en pierre Et en relief cette ancienne inscription en gros caractère *archivum quindecim notariorum Castelleti aurelianensis*... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce second texte restitue, sans le moindre doute, l'inscription du Musée. Il est probable que nous trouvons, dans le premier texte, la date à laquelle cette inscription fut posée.

Quelques notes sur le lieu où les notaires avaient coutume de se réunir et sur leur nombre aux diverses époques permettront d'appuyer cette double affirmation.

En France, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les contrats volontaires furent, à part quelques rares actes sous seings privés, reçus par les divers magistrats et rédigés par les scribes (greffiers ou notaires) attachés à leur personne. A Orléans, les greffiers ou notaires du Bailly et du Prévôt rédigeaient les contrats des nobles, bourgeois, marchands et vilains; les greffiers de l'Officialité étaient chargés de la rédaction des actes concernant les gens d'église; ceux des seigneurs justiciers recevaient les conventions dans l'étendue de leurs terres et justices; quant aux autres particuliers habitant hors la ville, dans la banlieue et justice de la Prévôté, ils faisaient écrire leurs contrats par les greffiers de leurs juridictions respectives.

Ce fut en 1302, au mois de janvier, que Philippe le Bel établit à Orléans douze clercs nommés par le pouvoir royal et qui, tout en restant chargés des actes de la juridiction contentieuse sous les ordres du Garde de la Prévôté, avaient le monopole des actes de la juridiction volontaire. Ces clercs, ou plutôt ces notaires, étaient dispensés du tabellionage; ils étaient simplement tenus, après avoir rédigé leurs actes, de les porter au Châtelet pour y faire apposer le sceau de la Prévôté qui leur conférait l'authenticité et la force exécutoire. En outre, ils avaient, dans le Châtelet, la jouissance d'une salle où ils pouvaient déposer leurs minutes. En 1518, cette chambre était située « entre la maison de la Prévôté et la Recepte d'Orléans », non loin de la chapelle Saint-Vincent, dans les bâtiments qui limitaient le Châtelet, à l'ouest, du côté de la rue des Hôtelleries. Elle devait être adossée à l'ancien mur de ville ou située sur l'emplacement de ce mur, car

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous avons vu, dans l'un des textes cités plus haut, qu'en 1518 les notaires firent blanchir leur chambre « et baisser les terraults d'un vieil mur espais ou roc qu'ils firent rompre et firent faire en icelle plusieurs ouvrages de maçonnerie ». Ce vieux mur épais était vraisemblablement l'enceinte romaine qui se dirigeait du nord au sud pour aboutir à la Tour du bord de l'eau. En tous cas, il est à peu près certain que cette chambre faisait partie du Châtelet lui-même, puisque le Prévôt en chassa les notaires et s'y installa à leur place ; de cette éviction résulta un procès qui durait encore le 9 mai 1532, jour où les membres de la Communauté décidèrent, dans leur assemblée réglementaire, « de poursuivre le procès commencé depuis longtemps contre François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, qui occupait injustement leur Chambre ».

Il est possible que, pendant quelque temps, les notaires aient déposé leurs minutes dans cette salle, ainsi que le prétend le Mémoire des Officiers de la Prévôté. Cependant, ils ne durent pas les y déposer régulièrement ni longtemps, les minutes étant, à cette époque, la propriété personnelle du notaire qui les avait rédigées et qui les conservait par devers lui sans être même astreint de les transmettre à son successeur. Ce dépôt des minutes en cet endroit n'est pas indispensable pour expliquer l'inscription « archivum quindecim notariorum Castelleti aurelianensis » encore en place au début du XVIII[e] siècle. Cette Chambre pouvait n'être qu'un lieu de réunion pour les notaires et de dépôt pour les registres et les titres de la Communauté ; nous savons d'ailleurs qu'on y conservait, dans un coffre à trois clefs, « les titres concernant les estats desdicts notaires » et un inventaire de ces titres. Cette pièce du Châtelet resta-t-elle longtemps affectée au service des notaires ? c'est ce que je ne saurais dire ; tout ce que je sais c'est qu'au début du XVIII[e] siècle le siège de la Communauté des Notaires, désigné sous le nom de « Salle de la Communauté » était situé place de l'Etape, dans le couvent des RR. PP. Jacobins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le nombre des notaires au Châtelet qui était de 12 en 1302, lors de l'édit de création, ne tarda pas à être porté à 15. En 1368, il y avait déjà 15 notaires en exercice ainsi que le prouvent les lettres patentes qui leur furent octroyées, le 12 juin de cette année, par Philippe Ier, duc d'Orléans, pour les exempter de certains subsides (1). Les lettres de Louis XII, datées de mai 1512, celles de François Ier données en décembre 1519, et portant confirmation de privilèges, sont encore adressées « à nos chers et bien aymés nos quinze clercs notaires en notre chastellet d'Orléans ». Mais à la fin de cette même année 1519, des lettres patentes de François Ier créèrent à Orléans neuf nouvelles charges de notaires dont le nombre fut, par suite, porté de 15 à 24. Dans une assemblée tenue le 11 mai 1522, les 15 anciens notaires décidèrent de former opposition à cette création ; ils furent déboutés de leur opposition et l'arrêt de vérification des lettres patentes de 1519 fut rendu au Grand Conseil tenu à Blois le 12 août 1522. Me Michel Dubois fut le premier titulaire pourvu d'un de ces 9 offices nouveaux ; ses provisions datent du 21 novembre 1522, et il fut admis à prêter serment devant Jacques Groslot, bailly d'Orléans, le 2 décembre suivant. Malgré tout, les 15 anciens notaires refusèrent de reconnaître les collègues qu'on leur imposait et ce ne fut que longtemps après, le 18 août 1533, qu'ils les admirent dans leur confrérie, à la charge de supporter une part proportionnelle dans les dettes et les charges communes.

24 notaires pour une ville comme Orléans qui ne comptait guère au XVIe siècle que 35.000 habitants, était un nombre considérable. On essaya de le réduire et une déclaration du Roi, en date du 17 octobre 1563, ordonna de ramener à 20 le nombre des offices. Cette déclaration, enregistrée par arrêt du 9 juin 1569, n'eut cependant aucune suite. On était alors en pleine lutte religieuse et un édit du 25 septembre 1568 avait

(1) Bibliothèque d'Orléans, ms 977, pièce 105.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enjoint à tous les officiers de la religion réformée de se démettre de leurs offices dans les 20 jours. L'édit fut publié au bailliage d'Orléans, présidé par Monseigneur de Lamoignon, conseiller maistre des requestes ordinaires de l'Hostel du Roy. Sur les 8 notaires huguenots de la ville, deux, Nicolas Provenchère et Pierre Gruin, abjurèrent immédiatement le protestantisme et conservèrent leurs charges. Les 6 autres, Pierre Constans, Jean Pasquier, François Vivien, Jean Housset, François Stuard et Guillaume Sevin, ayant refusé de remettre leur démission, une déclaration royale du mois de décembre et un arrêt du Parlement firent savoir que les 6 offices étaient vacants et impétrables. Les 5 premiers de ces offices furent levés par Sébastien Herpin, Louis de Gyvès, Etienne Mazué, Jean Séguin et Denis Thibault. Mais, à la suite de l'Edit de Pacification donné à Saint-Germain-en-Laye, en août 1570, et enregistré à Orléans le 19 du même mois, les 6 notaires protestants rentrèrent en possession de leurs charges et les cinq notaires catholiques, nouvellement pourvus et déjà menacés d'être dépossédés, furent réduits à implorer la bienveillance royale. Ils obtinrent, le 8 octobre 1570, une déclaration leur permettant d'exercer, sous cette réserve que les 5 premiers offices de la ville, qui viendraient à vaquer par mort ou autrement, seraient supprimés. Aucune suppression n'ayant été exécutée dans la suite, il en résulta que le nombre des notaires fut augmenté de 5 et s'éleva à 29 à partir de 1570.

Pendant la Ligue, 4 nouveaux offices furent créés. Deux charges créées par le duc de Mayenne au profit de Jacques Saintonge et François Bertrand, portèrent à 31 le nombre des offices. Supprimées au mois de février 1594, ces deux charges furent rétablies par Henri IV.

Deux autres notaires en exercice, Symphorien Foucher et Louis Saulger, avaient été, au cours des troubles, en 1591 ou 1592, cassés par le duc de Mayenne qui avait nommé à leur place Jean Bidault et Jean Dumont. Après l'occupation d'Orléans par les troupes royales, il y eut, à ce sujet, entre la


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Communauté des Notaires et le sieur Fougeu d'Escures, un procès qui se termina par un compromis : un arrêt du Conseil, en date du 15 septembre 1594, créa 2 nouveaux offices en faveur de Christophe Riou et Florent Peigné, successeurs des 2 officiers dépossédés en 1591, et les 2 autres notaires nommés par le duc de Mayenne continuèrent à exercer. De cette manière, à partir de 1594, il y eut à Orléans 33 notaires pour une population qui, en 1772, ne s'élevait qu'à 35.674 habitants. Ce nombre était beaucoup trop considérable, mais il en était de même dans toutes les villes du royaume.

Le pouvoir royal ne fut pas sans remarquer les inconvénients causés par la multiplicité des offices et un édit d'avril 1664 ordonna d'en réduire le nombre. Mais, pour une cause inconnue, l'arrêt du Conseil du Roi, portant qu'il serait incessamment procédé audit Conseil à la réduction des notaires, conformément à l'édit, ne fut pas mis à exécution à Orléans. D'ailleurs, même dans les villes, comme Tours, où l'on essaya de mettre l'édit de 1664 à exécution, la réduction du nombre des notaires n'eut pas lieu. Des procès infinis furent engagés entre les notaires supprimés et les notaires réservés ; d'autre part, les notaires supprimés continuèrent, en beaucoup d'endroits, à exercer leurs offices « par la tolérance des officiers des lieux ». Pour mettre fin à cette anarchie, un arrêt du Conseil du Roi du 15 décembre 1667 rétablit en leurs charges les notaires supprimés en 1664.

Le nombre des notaires au Châtelet d'Orléans resta fixé à 33 jusqu'à la Révolution. Il ne devait pas tarder à diminuer, par suite de nombreuses réunions d'offices et, en 1798, il n'y avait déjà plus que 29 notaires à Orléans. Actuellement, le nombre en est moins grand encore et, pour une population de 72.096 habitants, Orléans ne compte plus que quinze études de notaires, exactement le chiffre porté sur l'inscription du Musée.

Comme cette inscription est, sans le moindre doute, ancienne, elle ne peut avoir été posée qu'entre le milieu du XIVe siècle, époque à laquelle le nombre des notaires fut

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porté de 12 à 15, et le 18 août 1533, date à laquelle les 15 anciens notaires consentirent à admettre dans leur confrérie les 9 nouveaux collègues créés à la fin de 1519. A cause de la forme des lettres, on peut, je crois, éliminer le XIVe et le XVe siècles ; l'inscription daterait donc du XVIe siècle et, comme nous avons vu qu'en 1518 des travaux importants furent exécutés à la Chambre des notaires au Châtelet, on peut supposer que c'est à cette date que fut gravée et scellée l'inscription.

Dr GARSONNIN.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XVII. — N° 208

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1915

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er JUILLET 1915

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

MM.

Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
Le Général commandant le 5e Corps d'armée, à Orléans
Le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.
Le Maire d'Orléans.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS (1)

MM.

1 Lasteyrie (le comte R. de), O ✻, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École des Chartes, au Saillant, par Allassac (Corrèze). 1885

2 Maspero, ✻ O., membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, ancien directeur du Service des Antiquités de l'Égypte, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au Palais de l'Institut, quai de Conti, Paris. 1888

3 Meyer (Paul), ✻ C., membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, avenue de La Bourdonnais, 16, Paris (VIIe). 1893

4 Jouin (Henry), ✻, rue Garancière, 6, Paris. 1893

5 Lafenestre (Georges), ✻ O., membre de l'Institut, conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine). 1895

6 Hanotaux (G.), ✻ O., ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, rue d'Aumale, 15, Paris (IXe). 1898

7 Guiffrey (Jules), ✻ O., membre de l'Institut, administrateur honoraire de la manufacture nationale des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Paris (Xe). 1899

8 Prou (Maurice), ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue Madame, 75, Paris (VIe). 1900

9 Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole française de Rome, rue Pierre-Charron, 12, Paris. 1904

10 Masson (Léon), ✻ O., directeur en congé, hors cadre, au Conservatoire national des Arts et Métiers, rue Alphonse-de-Neuville, 22, Paris. 1904

11 Merlin (Alfred) ✻, Directeur du Service des Antiquités et Arts de la Tunisie, Tunis. 1909

12 Lefèvre-Pontalis (Eugène) ✻, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques, rue de Phalsbourg, 13, Paris (XVIIe). 1913

(1) MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1)

MM.

1 BASSEVILLE (Anatole), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860
Rue des Pensées, 13.

2 VIGNAT (Gaston), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1860
Cloître Saint-Aignan, 7.

3 BAGUENAULT DE PUCHESSE (le comte Gustave), docteur ès lettres, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869
Rue Chanzy, 7.

4 BAILLET (Auguste), ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Etienne-Dolet, 3.

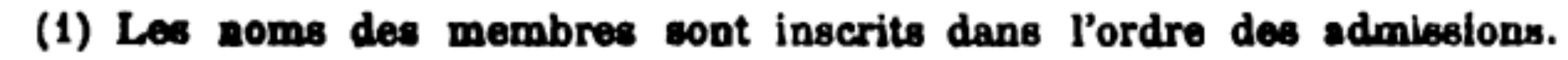
5 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879
Rue d'Illiers, 17.

6 POMMIER (Alexandre), juge au Tribunal civil d'Orléans, conservateur des estampes du Musée de peinture d'Orléans. 1882
Boulevard Rocheplatte, 7.

7 CHARPENTIER (le comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888
Rue des Charretiers, 14.

8 O'MAHONY (le comte), ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Loiret. 1889
Avenue Dauphine, 23.

9 JARRY (Eugène), ancien élève de l'Ecole des Chartes, lauréat de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), membrede la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893
Place de l'Etape, 8.


(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

10 HUET (Émile), ancien magistrat. 1894
Boulevard Alexandre-Martin, 37.

11 DIDIER (Albert), 🌿 I., conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895
Rue du Bœuf-Saint-Paterne, 15.

12 VACHER, ✻, docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896
Rue Sainte-Anne, 3.

13 BRETON (Auguste), avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898
Rue des Huguenots, 2.

14 GARSONNIN, docteur en médecine, conservateur du Musée historique de l'Orléanais et du Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie. 1899
Boulevard Saint-Vincent, 24.

15 FOUGERON (P.-E.), membre de la Société française d'archéologie. 1901
Rue Bretonnerie, 55.

16 IAUCH (l'abbé Pierre), chanoine honoraire, professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1902
Rue du Colombier, 17.

17 JAROSSAY (l'abbé Eugène), missionnaire apostolique, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1903
Rue Saint-Euverte, 8.

18 LARCANGER (E.), 🌿 I, ancien professeur de dessin au Lycée, conservateur-adjoint du Musée Jeanne d'Arc. 1904
Avenue Dauphine, 52.

19 SOYER (Jacques), 🌿 I., archiviste du Département du Loiret, ancien élève de l'Ecole des Chartes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, conservateur-adjoint du Musée historique de l'Orléanais, membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque de la Ville, membre de la Société des Études rabelaisiennes. 1904
Rue d'Illiers, 28.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

20 Bredif (Emile), ✠, avocat à la Cour d'appel d'Orléans, bâtonnier de l'Ordre. 1905
Rue Bannier, 97.

21 Beaucorps (Charles de), ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1905
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

22 Baillet (Jules), docteur ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de la Mission archéologique du Caire, agrégé de l'Université, lauréat de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur au Lycée, attaché au Musée historique de l'Orléanais et au Musée Jeanne d'Arc. 1906
Rue d'Illiers, 35.

23 Depréaux (Albert), ✠, ✠ ✠, lauréat de l'Institut (Académie des Sciences morales), membre du Comité de la Société d'histoire militaire « La Sabretache ». 1909
Rue de la République, 19.

24 Masson (Léon), ✠, architecte des Monuments historiques pour le département du Loiret. 1909
Rue Serenne, 9.

25 Banchereau (Jules), Trésorier de la Société française d'archéologie, membre associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, attaché au Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1911
Quai Barentin, 6.

26 Chenesseau (l'abbé Georges), professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Loiret. 1912
Rue du Colombier, 19.

27 Didier (Maxime), conservateur-adjoint du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1912
Rue Bannier, 111.

28 Fougeron (Etienne), docteur en droit, membre de la Société française d'archéologie. 1914
Rue Bretonnerie, 55.

29 Laville (Albert), membre du Conseil municipal d'Orléans. 1914
Rue du Faubourg Bourgogne, 52.

30 X...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

1 AUVRAY (Lucien), ✿ I., ancien élève de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole française de Rome, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

2 ROCHETERIE (Maxime de La), lauréat de l'Académie française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, château du Bouchet, à Dry (Loiret), et rue Bannier, 97, à Orléans. 1901

3 CHEVRIER (Pierre), 61, avenue Kléber, Paris. 1903

4 DESLANDRES (H.), ✱, ✿ I., membre de l'Académie des Sciences, directeur de l'observatoire de Meudon, 21, rue de Téhéran, et rue des Gardes, 56 *bis*, Bellevue (Seine). 1904

5 DEBOUT (Mgr), prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine d'Arras et d'Orléans, curé du Sacré-Cœur à Calais (Pas-de-Calais), rue de la Rivière, 22. 1905

6 LEROY (Paul), ✿, ancien magistrat, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Isdes (Loiret). 1907

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS

MM.

1 REY (baron), ✱, ✿ I., membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1864

2 LOREAU, ✱, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1875

3 CHAGOT (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

4 LANÉRY D'ARC (Pierre), procureur de la République, à Lombez (Gers). 1883

5 GUIGNARD (Ludovic), Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher). 1885

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

6 PIGELET (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
7 DUTERTRE, curé d'Epieds (Loiret). 1888
8 CHAMPAULT (Philippe), ancien maire de Châtillon-sur-Loire (Loiret). 1890
9 DE BEAUCORPS (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret), et rue du Pressoir-Neuf, 21, Orléans. 1891
10 JOVY, ✿ I., professeur de première au collège de Vitry-le-François, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne). 1892
11 LARNAGE (le baron de), conseiller général du Loiret, maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892
12 SURCIN (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895
13 DELAYGUE (A.), inspecteur des Eaux et Forêts à Blois. 1898
14 CROŸ (le vicomte Joseph de), archiviste-paléographe, château de Monteaux, par Onzain (Loir-et-Cher). 1898
15 BAZONNIÈRE (Ernest de), à Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898
16 MERCIER DE LACOMBE (Bernard), archiviste-paléographe, rue St-Dominique, 30, Paris. 1899
17 TRICOT (Jérôme-Lucien), avocat, rue de Berlin, 28, Paris, et rue de l'Oriflamme, 2, Orléans. 1902
18 LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), ✿, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118, Paris (VIII°). 1903
19 FOURCHÉ (Paul), conservateur adjoint correspondant du Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, villa Menton, place Brémontier, à Arcachon (Gironde). 1903
20 CLAYE (Henri), notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). 1904
21 RAPINE (Henri), architecte diplômé du gouvernement, rue du Montparnasse, 11, Paris. 1905
22 TRANCHAU (Paul) ✻, trésorier-payeur général à Versailles, Le Chesnay (Seine-et-Oise). 1905
23 LORIN (Charles), peintre verrier, à Chartres. 1905
24 BICHET (Albert), château de la Pailletterie, à Amilly, par Montargis (Loiret). 1905
25 DUFAY (Pierre), ✿ I., ancien conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Blois, avenue Trudaine, 16, Paris. 1905

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

26 JARRY (André), La Boutinière, par Ecueillé (Indre), et rue Edouard-Detaille, 4, à Paris. 1905

27 SENS (Georges), membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Arsenal, à Arras. 1906

28 DOUCET (Jacques), membre du Comité des Arts décoratifs, rue Spontini, 19, à Paris. 1907

29 BÉNARD (Agricol), artiste lithographe, rue de la Collégiale, 25, Paris. 1908

30 JOHANET (Lucien), rue de la Gare, 31, Orléans. 1908

31 LENORMAND, ✿, instituteur en retraite, secrétaire du Comité départemental du « Souvenir français », bibliothécaire-adjoint de la Ville, faubourg Bannier, 166, Orléans. 1908

32 BÉRAUD (Armand), conservateur des hypothèques, rue Saint-Quentin, Le Hâvre. 1908

33 BENOIST, ancien notaire, rue Saint-Etienne, 4, Orléans. 1908

34 BASSEVILLE (abbé), curé d'Amilly (Loiret). 1909

35 ALABET-TAILLEFER, château de la Touche, par Donnery (Loiret). 1909

36 BOUVIER (Pierre), archiviste-paléographe, rue de Gaucourt, 34, Orléans. 1910

37 CHAMBON (J.-M.), ✵, conseiller général du Loiret, maire de Ladon (Loiret). 1910

38 SAINT-GILLES, avocat à la Cour d'appel, rue du Pré-aux-Clercs, 12, Paris; et au château de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret). 1911

39 DESCHELLERINS (Raymond), ingénieur des Arts et Manufactures, conservateur-adjoint du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc, quai Saint-Laurent, 22, Orléans. 1911

40 GAUCHERY (Paul), ✿, ingénieur-architecte, associé correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, lauréat de l'Institut, Vierzon (Cher). 1911

41 JOUVELLIER (Pierre), membre de la Société française d'archéologie, rue de la Lionne, 5, Orléans. 1912

42 BRINON (le docteur), ✿, maire de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret). 1912

43 NOTTIN (Louis), publiciste, rue de la Lionne, 54, Orléans. 1913

44 PONROY (René), propriétaire, faubourg Madeleine, 27, Orléans. 1913

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM.

45 Fougeu (Paul), propriétaire, faubourg Bannier, 86, Orléans. 1914

46 Ponroy (Marcel), industriel, rue Saint-Laurent, 14, Orléans. 1914

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1 Läffler, ancien professeur à l'Université d'Upsal, à Djursholm, près Stockholm (Suède). 1904

2 Brate (Erik), professeur au Lycée de Stockholm, 11, Nytorgsgatan, à Stockholm (Suède). 1904

3 Lowell (Francis), avocat à Boston (Etats-Unis). 1905

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1915

Président : M. G. BAGUENAULT DE PUCHESSE, rue Chanzy, 7.

Vice-Président : M. E. HUET, boulevard Alexandre-Martin, 37.

Secrétaire : M. Jules BAILLET, rue d'Illiers, 35.

Vice-Secrétaire-archiviste : M. E. LARCANGER, ✿ I., avenue Dauphine, 52.

Trésorier : M. BREDIF, ✿, rue Bannier, 97.

Commission des publications : MM. BASSEVILLE, ✿, docteur GARSONNIN et SOYER.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du vendredi 8 janvier 1915

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Correspondance. — M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique. Le Congrès des Sociétés savantes qui devait avoir lieu à Marseille, en avril prochain, est remis à une autre année.

Volumes reçus. — Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, M. le Président signale un article sur un projet d'enlèvement, en 1561, du futur Henri III, par M. W. Valois, membre de l'Institut.

Communications. — M. Soyer lit l'introduction d'une publication, qu'il prépare depuis cinq ans, d'un recueil de 100 pièces, chartes et censiers, provenant du prieuré de Saint-Samson et s'étendant de 930 à 1300 ; il s'y trouve plusieurs chartes royales inédites.

Depuis que le cloître Saint-Samson a changé de nom, il ne reste dans les noms de voies et places de la ville d'Orléans aucun souvenir de cet important prieuré. Seul le moulin de Saint-Samson, à Olivet, le remémore.

— A ce propos, M. Auguste Baillet signale le nom de la Ville-Neuve qu'il a trouvé appliqué au quartier Saint-Aignan, dans les minutes du notaire Estienne Colin, à la fin du xve siècle. Il rappelle aussi qu'au Conseil municipal il avait émis le vœu de voir donner à des rues d'Orléans les noms de Brachet, premier maire d'Orléans, et de François Colas, premier président du tribunal consulaire : vœu qui pourrait être réalisé dans le nouveau quartier à ouvrir près de l'Hôtel de Ville.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du vendredi 22 janvier 1915

Présidence de M. Huet, *vice-président.*

Commission de publication. — Au nom de cette Commission, M. Soyer fait un rapport sur la communication du docteur Garsonnin relative à une inscription récemment trouvée et aux 15 notaires d'Orléans. Il conclut à l'impression dans le Bulletin du 2e semestre de 1914.

Communications. — Dans une autre communication ultérieure, le docteur Garsonnin se propose de parler du droit qu'avaient ces notaires d'instrumenter dans tout le royaume.

M. Soyer en connait des exemples dans les archives de départements voisins. M. Auguste Baillet en a rencontré dans un minutier d'Orléans.

Rapport du trésorier. — M. Brédif présente les comptes de l'année 1914 et le projet de budget pour 1915. La situation n'est pas mauvaise ; mais l'état de guerre, rendant fâcheuse toute réalisation de titres, empêcherait la publication d'un nouveau volume.

Des compliments sont décernés à M. Brédif, pour la clarté de son exposé et pour son heureuse gestion.

Séance du vendredi 12 février 1915

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Volumes reçus. — M. le Président signale : *Revue historique* (nov. 1914), M. Nouaillac, *La retraite de Pomponne de Bellièvre* (1588-1593);

Revue de l'Agenais (sept -oct. 1914), Ph. Lauzun, *La vie au château de l'Aiguillon* (fin).


Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMMUNICATIONS. — M. BAGUENAULT DE PUCHESSE entretient la Société de deux lettres autographes de Henri IV, publiées en 1876, comme appartenant aux Archives du Loiret, où elles manquaient. Elles viennent d'être retrouvées à la Bibliothèque d'Orléans, à laquelle elles n'ont jamais cessé d'appartenir. Avec elles, était une lettre de Henri III à Jean Roussat, maire de Langres, encore inédite.

Sur la proposition de M. HUET, communication et lettres seront publiées au *Bulletin*.

— En sa qualité de Conservateur des antiquités et objets d'art du Loiret, M. SOYER annonce que, par arrêtés ministériels du 30 octobre 1914, ont été classés parmi les monuments historiques les objets mobiliers ou immeubles par destination ci-après désignés :

1° Châteaurenard (église). — Inscription commémorative de la réédification de l'église Saint-Étienne, ruinée par les protestants au XIVe siècle (pierre, 1574).

2° Puiseaux (église). — La Vierge et l'Enfant, statue ornant le portail (pierre, XVIe siècle).

3° Auxy (église). — Lutrin (bois sculpté, XVIIIe siècle).

4° Pithiviers (église Saint-Salomon). — Jésus tombant sous le poids de sa croix, toile attribuée à Lubin Baugin [mort en 1663], (XVIIe siècle).

5° Même église. — Buffet d'orgues (bois sculpté, XVIIIe siècle).

— M. SOYER fait l'analyse de quelques documents de son dossier de Saint-Samson. Les uns sont originaux, les autres des copies. Plusieurs sont très intéressants pour la topographie locale. Le plus ancien (930) rouvre la question de savoir si Saint-Paterne a pour patron l'évêque d'Avranches ou celui de Vannes, comme semble l'indiquer l'origine de la rue de la Bretonnerie. Un autre concerne Sainte-Lyé, qui ne peut être Saint-Pierre-Ensentelée. Un de Philippe Ier (1067), fait de Saint-Samson une dépendance de Saint-Martin-des-Champs de Paris. Un de Louis VII le fait dépendre de N.-D. du Mont-Sion, de Jérusalem, ce qui se maintint jusqu'au XVIe siècle. Louis VII, en 1157, lui donna l'usage du bois dans la


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forêt. Adrien IV, en 1158, le prend sous sa protection, etc. D'autres, postérieurement, ne sont pas moins intéressants.

Publications. — M. Soyer annonce que le manuscrit du *Bulletin* du 2ᵉ semestre 1914 a été remis à l'imprimerie, le 5 février dernier. Celui des Tables du tome XVI des *Bulletins* (année 1911-1913), dressées par M. Soyer, a été remis le même jour.

— M. Garsonnin demande si l'on ne pourrait point faire une table générale des *Mémoires* et *Bulletins* faisant suite à la précédente, en établissant ainsi une périodicité de 20 ans. Adopté en principe.

Séance du 26 février 1915

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Publications. — Pour le prochain volume, M. Garsonnin propose d'insérer la Bibliographie du Loiret préparée par M. Soyer, le catalogue de nos manuscrits, celui du Fonds local de notre bibliothèque. M. Basseville pourrait donner des documents sur les imprimeurs et libraires d'Orléans. La question est renvoyée après l'achèvement du volume en cours et à la fin de la guerre.

Communications. — M. Basseville annonce un travail sur les Almanachs orléanais.

— M. Soyer continue son étude du chartrier de Saint-Samson par l'analyse d'une série de pièces du xiiiᵉ siècle. Entre autres, citons-en plusieurs qui nomment des rues du vieil Orléans. En 1237, Simon de Poissy assigne un cens dans la Vieille-Poterie. En 1243, les frères de Courcy en assignent dans la Cour-Hado (curia Hadonis), dans les rues de la Faverie (Fabraria), de la Barillerie, de l'Aiguillerie, de Saint-Sulpice, etc. Vers 1300, le testament de Maitre Pellisson (éponyme de la rue Plisson, aujourd'hui des Albanais), lègue une rente sur des maisons sises au Martroy-au-blé, devant Saint-Sulpice. En


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1262, Urbain IV dispense le Mont-Sion du droit de gîte. Plusieurs papes, Clément IV en 1265, Grégoire X en 1271, Innocent V en 1276, confirment les franchises et privilèges de Saint-Samson. En 1274, un accord fut conclu entre le couvent de Saint-Samson et le curé de Saint-Martin d'Olivet pour la pêche à la nasse dans le Loiret.

Séance du 12 mars 1915

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

VOLUMES REÇUS. — Malgré la guerre, un certain nombre de revues nous sont parvenues. Parmi elles, M. le Président signale : *Bulletin du Comité des travaux historiques* : Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes tenu à Caen, en 1911.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse : BARON DE VISSAC, *les Fantaisies du président de Brosses.*

DON. — M. BASSEVILLE offre à la Société, pour sa bibliothèque, une belle série de 45 pièces imprimées à Orléans. Aucune n'est mentionnée dans les *Recherches* publiées par Herluison, sur les imprimeurs et libraires orléanais. La plus longue renferme des « *Statuts et règlements des chirurgiens* », en 63 pages. Elles proviennent de divers imprimeurs et parmi eux Madame Rouzeau, non connue d'Herluison. M. Basseville tient à jour un exemplaire interfolié et complété des *Recherches* de notre regretté collègue : il se propose de le léguer à notre Société, ne prenant pas l'engagement de le publier de son vivant.

Des remerciements sont adressés au donateur.

COMMUNICATIONS. — M. GARSONNIN, signale, comme conservé dans la bibliothèque du Musée Jeanne-d'Arc, un manuscrit d'Eugène Merlin, sur les représentants de la Pucelle aux processions du 8 mai. Ce travail a été connu et utilisé amplement par Biémont, qui, dans son opuscule sur l'origine du Puceau, a délaissé toutes les pièces justificatives. Celles-ci sont très intéressantes.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— M. Baguenault de Puchesse a retrouvé dans les *State-papers* de la reine Élisabeth la trace de deux membres de la famille Groslot, passés en Angleterre à la fin du XVI[e] siècle.

Mémoires et bulletins a l'impression. — Le volume en cours sera bientôt prêt, annonce M. Soyer.

Le même demande, et la Société approuve, que sur la couverture du *Bulletin* soit imprimé le tarif des tirages à part.

Sur la liste des membres, il y aura lieu de rayer plusieurs correspondants décédés, dont M. Brédif relève les noms ou qu'il prie de lui signaler.

Séance du 26 mars 1915

Présidence de M. Huet, *vice-président.*

Aucune correspondance n'est parvenue.

Décès. — M. Brédif, trésorier, annonce le décès de nos confrères MM. Dufour (de Corbeil), et Colas de la Noue, membres correspondants.

Plusieurs confrères mobilisés ou résidant en pays envahis, n'ont pu être touchés par les quittances de cotisations ; on attendra des jours meilleurs.

Communications. — M. Jarry lit une note sur le contrat de mariage de Jérôme Groslot et de Pernelle Hate, le 22 mai 1553.

Dans ces pièces, les notaires aimaient à étaler les généalogies des contractants, parfois plus flatteuses que véridiques. C'est le cas. Jérôme Groslot ne voulait pas rougir d'ancêtres roturiers.

Cette note et cette pièce seront insérées au *Bulletin*.

— M. Soyer lit le préambule de son *Répertoire de bibliographie sommaire de l'histoire du département du Loiret.*


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il est proposé et adopté d'imprimer cette bibliographie en supplément au *Bulletin*, feuille par feuille, avec pagination particulière suivie ; le premier fascicule comprendra deux feuilles.

Séance du 9 avril 1915

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Ouvrages reçus. — Parmi eux est à mentionner spécialement la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (fascicule de mai-décembre 1914), qui renferme un compte rendu, par notre collègue M. Lucien Auvray, de l'étude de M. Eugène Jarry sur *Le Grand Cimetière d'Orléans.*

Communications. — M. Jarry commente un document qu'il a récemment découvert, concernant *Les droits de sceau des contrats notariés en 1506 à Orléans.*

La Société décide d'insérer ce document dans le prochain *Bulletin.*

— M. Baguenault de Puchesse donne lecture du début de la *Relation d'un voyage fait dans l'Orléanais, pendant l'automne 1638, par Léon Godefroy*, fils de Théodore, alors historiographe de France. Le manuscrit de cette relation est conservé dans la bibliothèque de l'Institut de France.

La suite de cette communication sera faite à une prochaine séance.

Séance du 23 avril 1915

Présidence de M. Huet, *vice-président.*

Il n'a pas été reçu de volumes depuis la dernière séance.

Correspondance. — M. Jules Baillet donne des nouvelles de notre confrère M. Masson, mobilisé.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A ce propos, le bureau propose de recueillir les nouvelles des membres de la Société et d'en faire un résumé à la fin de la guerre.

COMMUNICATIONS. — M. BASSEVILLE rappelle l'inscription latine de la rue aux Ligneaux sur la porte de la campagne du Grand Séminaire, menacée par l'ouverture d'une nouvelle rue.

PUBLICATIONS. — Le *Bulletin* des deux premiers trimestres de 1914 est prêt à distribuer. Celui des deux derniers trimestres et le volume de *Mémoires* sont au brochage.

Séance du 14 mai 1915

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

VOLUMES REÇUS. — Parmi les revues reçues, M. le Président signale : la *Revue historique*, avec un article de l'abbé DEGERT sur le *Chapeau du Cardinal de Richelieu*; et le volume du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut*, consacré à la *Collection Godefroy*.

COMMUNICATIONS. — M. DEPRÉAUX présente une bandoulière aux couleurs et armes du duc d'Orléans (XVIIIe siècle). Cette pièce, qui, avec une deuxième semblable, fait partie de sa collection, servait, suppose-t-il sans l'affirmer, à un garde-chasse de la forêt d'Orléans. Il la compare à une pièce du Musée de Jeanne-d'Arc, servant à un garde-éclusier, et à ce propos cite un rapport du garde Grenier contre le sieur Evrard qui avait manqué de respect à sa bandoulière.

Le texte de cette communication sera inséré au *Bulletin* avec figure et planche.

M, LAVILLE relate qu'il a été retrouvé, à la mairie, serré dans un étui, un parchemin avec sceau contenant la lettre-patente de Louis XVIII, en date du 30 novembre 1815, autorisant la ville d'Or-


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

léans à reprendre ses armoiries. La municipalité le fera conserver sous un cadre, dans le grand salon de la mairie. M. Laville ajoute quelques observations sur les armes de la ville et l'orthographe du mot « cailleux » dans la lettre-patente.

La Société approuve le projet de la municipalité et vote l'impression de la lettre de Louis XVIII et de la communication au *Bulletin*.

M. Baguenault de Puchesse achève la lecture du récit du voyage de Léon Godefroy, avec ses observations sur les monuments de la ville d'Orléans et des environs. Il y joint une note sur les propriétaires de la Source du Loiret depuis le xv[e] siècle.

L'impression de ce document au Bulletin est votée.

Séance du 28 mai 1915

Présidence de M. Huet, *vice-président*.

Volumes reçus. — M. Basseville dépose une brochure reçue du Sous-Secrétariat des Beaux-Arts : ***Les Allemands destructeurs des cathédrales et des trésors du passé.***

Communications. — M. Huet montre un modèle de sceau de Louis XVIII, en bronze, faisant partie de sa collection. On lit à l'avers une inscription de 1795 et les noms de Bellanger *d(irexit)* et Tiolier (*sic*).

Sa note sera insérée au *Bulletin*.

M. Garsonnin dit qu'un autre exemplaire en bronze se trouve au Musée.

— M. Jarry dépose le manuscrit de M. Jouin sur ***Hauts dossiers des stalles du Grand Séminaire***. Il avait été égaré dans les papiers de M. Herluison.

Il sera joint dans nos archives aux photographies des stalles.

— M. Basseville commence la lecture de son travail sur les ***Almanachs orléanais***, destiné à rectifier et compléter les *Recherches* de


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Laplace de Montevray au tome XIV de la Société des Sciences, en 1836.

— M. Garsonnin a retrouvé dans les papiers de M. Dumuys un billet de faire part d'un service célébré pour Guyot (de Sully) en 1784 de la part des étudiants en droit, avec une note manuscrite sur ce qui s'est passé à ce propos.

Ce sera inséré au *Bulletin*.

Publications. — Les *Bulletins* des 1er et 2e semestres de 1914 sont livrés et prêts à être distribués ainsi que le volume XXXIV des *Mémoires*. Mais de ceux-ci le tirage n'a été que de 300 au lieu des 350 décidés par la Société.

Séance du 12 juin 1915

Présidence de M. Basseville, *doyen d'âge*.

Décès — M. le Président annonce la mort du capitaine Maurice Bourlon, tombé au champ d'honneur. Il avait appartenu à notre Société comme associé correspondant. Nous lui devons le classement des collections préhistoriques de notre Musée et la rédaction du catalogue.

Hommage. — M. Fougeu, associé correspondant, donne à la Société une feuille d'engagement, non utilisée, au régiment de Royal-Piémont. Il offre, en même temps, à ses collègues la reproduction, en format de cartes postales, d'une affiche du même régiment, qu'il possède et qu'a publiée M. Depréaux dans la *Sabretache*. — Une semblable affiche se trouve au Musée.

Communication. — M. Garsonnin a fait reconstruire au Musée une colonne provenant du Vieux-Marché, qu'on dit être la colonne du pilori, ainsi qu'un pilastre de l'ancienne porte de l'église de Saint-Paterne démolie avec la tour.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du 25 juin 1915

Presidence de M. Baguenault de Puchesse, *president.*

Circulaire ministérielle. — M. le Président lit une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 3 mai 1915, relative à la conservation de la tradition orale pendant la présente guerre. Elle s'adresse aux Sociétés historiques, Comités départementaux, recteurs, membres du Comité des travaux historiques, correspondants du ministère, etc. A titre d'indication, on y signale le programme d'études tracé par M. le recteur de Grenoble : *a* mobilisation ; *b*, administration communale ; *c*, ordre public, délits, espionnage ; *d*, vie économique, agriculture, commerce, industrie, moratorium ; *e*, assistance,t allocations, solidarité privée ; *f*, assistance, garderies ; *g*, hôpitaux e ambulances.

Hommage. — M. Pommier, au nom de M. Agricol Bénard, offre une lithographie de la cathédrale d'Orléans par notre confrère, auquel des remerciements sont adressés.

Communications. — M. Basseville continue son étude sur les almanachs divers du xviii[e] et du xix[e] siècles : *le Calendrier spirituel, le Galant horloger, le Galant patriote, le Galant jardinier*, ces trois derniers avec airs et ariettes : l'*Annuaire du canton de Beaugency, les Étrennes gauloises*, etc.

— M. Huet parle de l'histoire de Gien pendant la Révolution. Il souhaite la publication d'un manuscrit de l'abbé Valette, conservé à la Bibliothèque de Gien, encore précieux, quoique bâtonné à l'encre par une Commission officielle, après délibération municipale, pour enlever tout ce qui pouvait offenser quelques familles.

M. Jarossay a vu, chez M. de Rancourt, une copie de cette histoire, malheureusement prise après le bâtonnage.

— M. Soyer annonce que, par trois arrêtés en date du 15 mars 1915,


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a classé parmi les monuments historiques les objets suivants :

1° Tapisseries ornant la salle du rez-de-chaussée de la Préfecture : Apollon et les Muses ; Andromaque cachant son fils Astyanax dans le tombeau d'Hector ; l'enfance de Bacchus (trois pièces Aubusson, XVIIe siècle).

2° Vantaux de la porte de la chapelle du couvent des Minimes, puis du Petit-Séminaire de Sainte-Croix à Orléans, aujourd'hui affectée aux Archives départementales du Loiret (bois sculpté, XVIIe siècle),

3° Bénitier à l'hospice d'Auxy (pierre, XIIe siècle).

— M. GARSONNIN signale : 1° Deux bornes de juridiction de l'abbaye de Saint-Mesmin, subsistant l'une au nord, l'autre au sud du Loiret. — 2° Un trésor romain, trouvé par un faucheur, sur la commune de Courcy, à la limite de Chilleurs-aux-Bois ; il se composait d'environ 50 kilogs de grands bronzes. Depuis 1850, plusieurs découvertes avaient eu lieu dans les mêmes parages.

Les deux notes seront insérées au Bulletin.

— M. BRÉDIF remet les photographies des stalles du Grand Séminaire à joindre au manuscrit de M. JOUIN dans nos archives.



Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DEUX LETTRES DE HENRI IV

CONSERVÉES A LA BIBLIOTHÈQUE D'ORLÉANS

Il existe dans un recueil de lettres originales de la Bibliothèque d'Orléans (le n° 326 du catalogue Cuissard, 415 de l'ancien catalogue de l'abbé Septier), trois lettres signées « Henry » et attribuées à Henri IV. Deux seulement sont autographes et ont été certainement écrites et signées par le roi de Navarre, avant ou après son avènement au trône de France, car elles sont sans dates. Quant à la troisième, datée de Tours le 27 mars 1789, elle est seulement signée et contresignée Potier, la date et la signature indiquant évidemment qu'elle est du roi Henri III. Ces trois lettres sont adressées au même destinataire, Roussard ou Roussat.

C'est un personnage de l'époque, très connu; il s'appelait Jean Roussat, fut lieutenant général à Langres, président à Chaumont, et élu quatre fois maire de Langres, depuis 1584 jusqu'à sa mort survenue en 1610. Arrivé à Paris le jour même de l'assassinat du roi, il en fut tellement ému que cela hâta sa fin. C'est que ses relations avec Henri IV étaient telles, qu'on a conservé jusqu'à quatre-vingts lettres du roi qui lui sont adressées. Elles appartenaient à MM. Guillot de Saint-Michel et de Verseilles, deux officiers de cavalerie de l'armée de Condé, qui les ont publiées en 1816 dans un volume in-8° assez rare, accompagnées de gravures et de *fac-simile*.

Les deux lettres autographes de la Bibliothèque d Orléans ne s'y trouvent point.

Comment sont-elles venues à la Bibliothèque d'Orléans, en sortant du dossier assez complet des descendants de Jean


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roussat? En tout cas, elles sont assez insignifiantes et n'avaient de prix que comme remerciements personnels de Henri IV pour des services rendus.

Nous pouvons en donner la transcription exacte :

Mons. Roussard, Le fylet estant de retour m'a avec telle assuranse representé l'afectyon que vous avés au bien de l'estat et à mon servyse que je n'ay peu dyferer davantage de vous depescher ce porteur que vous avez veu par sy devant pour vous remersyer des bons et notables servyses que tous vos frères et beaufrères et autres parens m'avés fet et que desyrez de contynuer à me fère, que je n'oublyray jamais tant en leur androyt qu'au vostre. Vous pryant de tenyr les parolles que ledyt fylet vous a dytes de ma part pour très certeynes et ynvyolables et vous assurer entyerement de tous les effets d'une bonne volonté quy sont et seront au pouvoyr de votre bien afectyonné amy.

HENRY.

Mons. Roussard, J'ay esté tres ayse d'avoyr antandu la contynuasyon de vostre bonne volonté, je vous prye y perseverer et l'efectuer au plustost parce que le tans le requyère, vous assurant que vous ne vous amployrés jamais à l'androyt de personne quy en soyt moyns yngrat et qui vous soyt plus que moy afectyonné et assuré amy.

HENRY.

Un point seul demanderait un éclaircissement, c'est ce personnage appelé Filet, qui semble être un homme de confiance du roi. Il était déjà nommé dans une lettre autographe, sans lieu ni date, également publié dans le recueil de 1816, (p. 114, lettre LXVIII) ; mais l'édition n'est accompagnée d'aucune note, et le *fylet* ou *ledyt filet* est imprimé même sans une grande F, indiquant qu'il s'agit d'un nom propre. C'était sans doute un surnom comme on en donnait souvent à cette époque aux personnages de second ordre (1).

Il est certain que ces lettres sont sorties quelque temps de la Bibliothèque d'Orléans pour aller aux Archives de la Préfec-

(1) Il ne semble pas possible que ce soit André de Cochefilet, beau-frère de Sully.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ture du Loiret? M. Cuissard, dans son catalogue des Manuscrits publié en 1889, p. 738, affirme à tort qu'elles ne se trouvent pas dans la collection des *Lettres missives de Henri IV*. Elles figurent dans le *Supplément* imprimé en 1876, t. IX, p. 787 ; mais elles sont indiquées par M. Guadet comme originales, tandis qu'elles sont autographes, et comme lui ayant été communiquées par les Archives départementales. Il y a là un petit mystère qui est peut-être la cause pour laquelle ces lettres avaient disparu momentanément du dossier du Manuscrit, n° 328 (anc. 415).

G. Baguenault de Puchesse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE SUPERCHERIE GÉNÉALOGIQUE

LE BAILLI JÉROME GROSLOT SE DONNE DES ANCÊTRES

Un intéressant usage des notaires Orléanais du XVIe siècle. — s'il exista en d'autres régions, je l'ignore, — était d'insérer, dans l'intitulé des contrats de mariage, à la suite des noms des époux, l'ascendance des deux familles. Cette recherche était souvent très étendue, parfois même allongée hors de toute proportion pour amener le nom d'un ancêtre notable. Les érudits trouvent là une précieuse mine de renseignements, ou plus exactement un canevas sur lequel brocher les résultats de leurs recherches : on ne saurait accepter sans contrôle des données évidemment fournies par les intéressés et qui peuvent, dans un but de vanité, porter de sérieuses atteintes au vrai. Le cas n'est pas fréquent, mais il en est de notables, particulièrement celui que je viens signaler ici : le contrat de mariage passé, le 22 mai 1553, entre Jérôme Groslot, bailli d'Orléans, et Pernelle Hate.

Dans un travail sur la date de construction de l'hôtel Groslot (1), j'ai cherché, l'an dernier, à éclaircir, par de nouveaux documents, les origines et la généalogie des Groslots. Des actes notariés, — de tout repos, ceux-là, — baux, constitutions de rente, et le contrat de mariage de Jacques Groslot, ont apporté la preuve certaine que les deux baillis d'Orléans, Jacques et Jérôme, le père et le fils, descendaient de Jean Groslot, marchand bourgeois d'Orléans, fils lui-même d'Étienne

(1) *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XVII, p. 40.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Groslot, aussi marchand bourgeois d'Orléans. Dans le contrat de Jérôme Groslot, ces degrés sont trop rapprochés pour être modifiés à Orléans même : on en voile la trop évidente roture. Puis, au lieu d'Étienne Groslot, de Châtillon-sur-Loing, que donnent ces documents comme père d'Étienne, on nous sert un Jean Groslot, écuyer et gentilhomme ordinaire de la maison de la duchesse de Brabant, fils lui-même de noble seigneur Jean Groslot, chevalier et capitaine de ces étonnants « trois chasteaulx faisants la lymite d'entre ledit Brabant et Gueldre », dont on serait curieux de connaître les noms.

Or, il n'est pas douteux que le père légitime d'Étienne Groslot, marchand bourgeois d'Orléans, était Étienne Groslot, de Châtillon-sur-Loing. Dans un acte du 8 août 1488 (1), Étienne et Jean Groslot sont qualifiés tuteurs des enfants de feu Étienne Merlin, marié à Châtillon-sur-Loing et de feue Jeanne, sa femme, fille de feu Étienne Groslot, en son vivant demeurant au même lieu. Le 10 février 1470 (2) Jean Groslot, marchand, demeurant à Orléans, était dit déjà tuteur des trois enfants de feux Étienne Merlin et de Jeanne, sœur dudit Groslot, domiciliés durant leur vie à Châtillon-sur-Loing. Étienne — bisaieul de Jérôme — et Jean, les deux frères, que nous connaissons par un grand nombre d'actes, étaient donc frères de Jeanne et, par suite, fils comme elle d'Étienne Groslot, de Châtillon (3). Il n'y avait que cette famille du nom de Groslet ou de Groslot à Orléans.

La supercherie paraît donc flagrante. Rien ne forçait Jérôme Groslot, épousant Pernelle Hate, qui n'était que de bonne bourgeoisie, à se chercher d'autres aïeux que ceux indiqués

(1) Min. Sevin, Ét. Gaullier.

(2) Min. Petit, Ét. Baron. — Cf. *Bulletin*, t. XVII, p. 52.

(3) Un acte de 1454 confirme encore ce fait : Jean Groslot, marchand à Orléans, y est dit amateur de Guillaume Groslot, étudiant, son frère, alors qu'un acte du 27 novembre 1453 note que Guillaume Groslot, étudiant en l'université d'Orléans, est de Châtillon sur-Loing. (Min. G. Breton, Ét. Berlencourt et Min. Chauvaux, Ét. Joblin.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans le contrat de mariage de Jacques (1). Mais l'homme qui ignorera bientôt la religion de ses pères commence par rougir de leur honnête médiocrité. *Post tenebras lux*..... Cette vaine gloriole indique une tendance, précédant la révolte orgueilleuse qui conduira Jérôme Groslot à sa perte moins de vingt ans plus tard.

Eug. JARRY.

22 MAI 1553

Contrat de mariage de Jérôme Groslot avec Pernelle Hate

(Min. F. VIVIEN, Étude MACHEREAU)

« Le mariage de noble homme maistre Hierosme Groslot, escuier, sr de Champbaudoin et de l'Isle, conseiller du roy nostre sire, bailly d'Orléans, filz de noble seigneur messire Jacques Groslot, ou vivant de luy chevalier, chancellier d'Alençon et de dame Jehanne Garrault, jadis sa femme, à présent sa vefve, ledit feu messire Jacques Groslot, filz de feu Jehan Groslot, ou vivant de luy sr dudict Champbaudoin, et de feue Françoise Boucicault (*sic*) (2), sa femme, fille de feu Gilles Boucicault (*sic*) (2) sr de Roynvillier, ledict feu Jehan Groslot, filz de feu Estienne Groslot, qui estoit filz de feu Jehan Groslot, quant il vyvoit, escuyer, filz de feu noble homme Baltazard Groslot, jadis escuyer et gentilhomme ordinaire de la maison de la duchesse de Brabant, ledit feu Balthazard, filz de feu noble seigneur messire Jehan Groslot, ou vivant de luy chevallier, cappitaine et chef pour les duc et duchesse de Brabant de trois chasteaulx, faisants la lymite d'entre ledit Brabant et Gueldre, ladicte dame Jehanne Garrault, fille de feu honnorable et prudent homme Thibault Garrault, en son vivant maire de Sully, sr de la Buffière et de feue Anne Roillart, jadis sa femme, fille de feux Jehan Roillart, sr de Chevau et de Roze Framberge, sa femme,

à la personne de damoiselle Pernelle Hate, fille de noble homme me Jehan Hate, sr des Marois, notaire et secrétaire du roy nostre

(1) *Bulletin*, t. XVII, p. 55.
(2) C'est *Coucicault*.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sire, habitant à Orléans, et de damoiselle Loise de Sainct-Mesmin, sa femme, ledict m[e] Jehan Hate, filz de [feu] honnorable et prudent homme Euvertre Hate, jadis s[r] dudit lieu des Marois et de Faron, et de feue Anne Luillier, sa femme, ledict feu Euvertre Hate, filz de deffunct Jehan Hatte et de Ysabeau Simon, jadis sa femme, fille de feu Gaultier Simon et de feue Jehanne de Baccons, jadis sa femme, ladicte feue Anne Luillier, fille de feu Jehan Luillier le jeune de Lamothe et de feue Guillemine Le Charron, sa femme, fille de feu noble homme Guillemin Le Charron et de feue Ysabel Trotet, sa femme, et ladicte damoiselle Loise de S. Mesmin, fille de feu noble homme m[e] Aignan de S. Mesmin, en son vivant escuier, s[r] du Brueil, conseiller du roy, lieutenant général des bailliage et gouvernement d'Orléans, et de feue damoiselle Pernelle Boudet, jadis sa femme ; ledict feu m[e] Aignan de S. Mesmin, filz de feu noble homme Aignan de S.-Mesmin, quant il vivoit aussi escuier, s[r] du Breuil et de la Queuvre, et de feue damoiselle Jehanne Simon, sa femme, fille de feu noble homme m[e] Jehan Simon, en son vivant conseiller du roy et son advocat en sa cour de Parlement a Paris, et de feue Marguerite de Bailly, sa femme, et ladicte feue damoiselle Pernelle Boudet, fille de feu noble homme Michel Boudet, en son vivant s[r] de Roccons, et de feue damoiselle Ysabel de Villebreme, sa femme ». Présence et avis de Jeanne Garrault, de Jean Hate et de Louise de S. Mesmin, de François Robot, s[r] de Martinville, conseiller ordinaire du roy en son Grand Conseil, et de Louise Hate, sa femme, sœur de Pernelle. Dot de 15.000 livres tournois. Douaire de 8.000, — 4.000 s'il y a un ou plusieurs enfants. Pernelle, si elle survit, gardera ses vêtements et habillements et, en outre, 1.150 livres tournois de bagues et joyaux.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES DROITS DE SCEAU DES CONTRATS NOTARIÉS

en 1506, à Orléans

Voici un document (1) qui présente un certain intérêt statistique et qui n'est pas long. Il paraît donc susceptible d'être imprimé dans notre *Bulletin.*

On sait qu'au début du XVIe siècle, comme dans les siècles précédents, les notaires délivraient aux parties les actes originaux sur parchemin, scellés du sceau prévôtal. Les registres des notaires ne contiennent alors que les copies de ces actes ; le notaire ne va commencer à les signer régulièrement qu'au cours du XVIe siècle. Le garde du sceau de la prévôté était habituellement, peut-être toujours, un notaire au Châtelet d'Orléans.

E. JARRY.

« Le taux et droit de seel aux contracts de la prévosté d'Orléans pour seeller lettres est tel :

Pour procuracion substitucion quittance compromis accorz annexe pour confirmacion copie approbacion autre que de citacion, c'est assavoir quant l'on met ledit seel pour cognoissance d'autre seel dons de meubles bail et garentaige instrument	chascune XII d. par.

(1) Min J. Breton, Ét. Job'in : reg. de Pâques 1506 à Pâques 1507.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Debtes de XXX s. parisis et au dessoubz valent VII d. par.
Debtes au dessus de trente solz jusques à XII liv. XI d. par.
Debtes au dessus de XII liv. vault, oultre les XI deniers, maille pour livre jusques à cinquante livres.
Debtes de cinquante livres, XXXII d. par. et ne peut plus valoir.
Rente de XXX s. et au dessoubz XIIII d par.
Rente au dessus de XXX solz jusques à douze livres XXII d. par.
Rente au dessus de XII livres vault, oultre les XXII deniers, ung denier pour livre jusques à cinquante livres.
Rente de L livres vault V s. IIII d. par. et ne peut plus valoir.
Vente faicte par decret de juge, en laquelle est mis ledict seel, semblablement.
Prise d'heritaige perpétuelle, le seel vault comme de vente et ne fait l'en somme que pour dix années au pris du roy.
Prise à vie ou à vies, la vie monte cinq années, et fait l'en somme, et se paie l'en comme de debte.
Prise a temps, l'en fait somme des années et s'en paie l'en comme débte.

Partaiges Dons (1) Eschanges	II s. par.	Toutesvoies si en l'eschange avoit tournes (2), l'en s'en paie, oultre les II s., d'un denier pour livre, et ne peut passer V. s. III d. par.

Don d'heritaige fait pour Dieu, II s., et, s'il est fait pour consideracion de service ou pour remuneracion, il sera regardé que vault l'heritaige a vendre pour une fois, et, s'il vault cinquante livres, l'en en prendra V s. IIII d. par., et de mains mains (3), comme de vente, soit (4) en testament ou autrement.
Le seel mis es citacions des estudians ne vault que six deniers parisis, et en toutes aultres lettres XII d. par.
Mariage, s'il y a heritaige, l'en a regard et prant l'en comme de vente, et, s'il n'y a que meuble, l'en prant comme de debte.
Et pour lettres reseellées IIII d. par. »

(1) De meubles, évidemment. Cependant cf. le premier paragraphe.
(2) Soulte ou ristourne.
(3) De moins, moins.
(4) Que ce soit.....


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN VOYAGE A ORLÉANS

DANS L'AUTOMNE DE 1638

En feuilletant à la Bibliothèque de l'Institut les célèbres manuscrits de la collection Godefroy, j'ai trouvé, dans le volume 549, des notes à peu près rédigées d'un voyage sur la Loire, de Tours à Orléans, au commencement du XVII[e] siècle. Ce manuscrit est l'œuvre de Léon Godefroy, fils de Théodore, alors historiographe de France, diplomate au service du roi à l'interminable congrès de Münster, qu'il appelait « Münster en Barbarie », où il mourut en 1649. C'est pour son père que le jeune voyageur avait écrit ses impressions. J'en ai copié ce qui a trait particulièrement à notre ville.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Un voyage dans l'Orléanais dans l'automne de 1638

Je demeuray fort peu dedans Blois, non qu'elle ne mérite un plus long séjour, mais parce que le bateau duquel je m'estois servy m'attendoit avec impatience ; donc je rentray dedans non pleinement satisfaict. Continuant d'aller à contre-mont la Loire, je vis S.-Victor (1), qui est un bourg, S.-Denys (2) où est une très belle maison, Cour-sur-Loire (3) où M. de Chiverny a une maison médiocre, S.-Dié. J'étois icy bien irrésolu sçavoir si je descendrois à terre pour m'en aller à Chambourg, lieu très fameux, ou bien si je passerois outre..... Con-

(1) La Chaussée-Saint-Victor, à 4 kil. de Blois.
(2) Saint-Denis (Loir-et-Cher), à 2 kil. de Ménars,
(3) Cour-sur-Loire, canton de Mer, rive gauche.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tinuant je vis Tavers (1) et Beaugency, petite ville sur la Loire, qu'on traverse par le moyen d'un beau pont de pierre, composé de 19 arches, au bout desquelles en sont quelques autres en bois. Les habitants disent que c'est un ouvrage du diable...

Pour dire quelque chose de particulier de Beaugency, il s'y veoit dedans un chasteau, au milieu duquel est une fort grosse tour quarrée semblable à celle de Bisestre (2) qui fut ruinée il y a 5 ou 6 ans, au lieu de laquelle on a dressé l'hospital.

Nous advancions toujours et vismes Meun, fort beau bourg, où sont trois ou 4 églises; la Chapelle où est une fort belle et assez grande maison que le maistre a présenté à Monsieur frère du Roy la Madeleine où est une belle et bonne abbaye de Religieuses (3). Tout après, nous descendîmes, sçavoir le 29 septembre sur le matin, à Orléans.

Orléans, ville après laquelle j'avais faict tant de souhaits, comme estant une des plus agréables du reste de la France, tant à cause de sa situation dans un pays très fertile, de son trafic, de la beauté de ses édifices, que de la conversation de ses habitants..... La ville est située la plupart en plaine, d'une partie sur le pendant d'une colline un peu rude à monter. Elle est frisée de la rivière de Loire où sont quantité de batteaux. Un beau pont la traverse, composé de 18 ou 20 arches, basti en pierres de taille. Sur iceluy se veoit l'effigie de Charles VII et celle de la pucelle d'Orléans, tous deux à genoux de costé d'un grand crucifix. Au bout du pont, est une tour carrée ancienne de plus de 700 ans (4).

La forme de la ville est d'un arc; ses murailles sont épaisses et fortes mais de petite apparence; ses fossés sont bien profonds quasi partout. Les principales portes sont celles de la Magdeleine, du Pont, de Tours, de Bourges, de Banière, qui est celle qu'on rencontre à l'abbord de Paris. Sur celle-cy y a une forme de forteresse composée de quelques tours.

(1) Tavers, canton de Beaugency, rive droite.

(2) Bicêtre, près Gentilly (Seine), possédait encore à la fin du XVI[e] siècle un château fort avec une grosse tour.

(3) Ce couvent détruit deux fois par les protestants avait été rebâti par Fougeu d'Escures, en 160 .

(4) La première pierre du nouveau pont, remplaçant l'ancien qui menaçait ruine, fut posée solennellement le 8 septembre 1751, et la rue Royale qui y conduit fut ouverte en mars 1754.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le dedans de la ville est très beau ; les remparts ont double rangée d'arbres ; les rues sont droites, longues, bien pavées et bien larges. Les maisons sont la plupart basties de bois entremêlé de plastre ou de briques, comme à Tours, entre autres celle de Monsieur, de quelques présidents et autres seigneurs. Le peuple y est joyeux et fort récréatif, la noblesse fréquente et vestue magnifiquement. Les habitants se réjouissent ensemble comme au jeu de mal et jeu de paume, qui paroissent plus beaux que les nostres, à cause qu'ils sont pavés de grandes et larges pierres fort unies....

Les églises sont Sainte Croix, la métropolitaine, qui est d'une grande entreprise et très belle architecture, mais non toute parachevée, soit que ce soit une marque de la félonie des hérétiques, soit qu'elle n'ait jamais été achevée... Lorsque je séjournois à Orléans, on la proposa aux architectes qui demandoient 134 milles livres pour son parachèvement,.. Quand toute l'église sera en sa perfection, ce qui sera bientôt, Dieu aydant, il y aura une très belle grande nef avec une belle galerie tout autour. A présent ce qui est fait et accomply est seulement le chœur et une galerie qui l'entoure, bien garnie de chapelles, parmy lesquelles il y en a une aussi riche en marbre blanc et noir qu'il s'en puisse veoir, avec des statues réprésentant la Vierge et quelques-unes des vertus et autres choses très délicatement ouvrées. C'est Madame la comtesse de Saint-Pol, laquelle, en mémoire de son fils, le duc de Fronsac, dont le cœur y est enterré, qu l'a fait accommoder et orner de la sorte.

Saint-Aignan, église médiocre en beauté, où sont des chanoines qui ne recognoissent que le Pape et le Roy desquels les armoiries paroissent en quelque endroictz. Elle semble avoir esté démolie en partie ou bien n'avoir jamais été achevée. Près icelle est une grosse tour qui lui sert de clocher et à laquelle on monte par 276 degrez pour considérer avec plaisir et contentement imaginable la ville et le pays qui l'entoure jusques à 7 à 8 lieues à la ronde, où l'on remarque à deux lieues loin Saint-Samson, abbaye que les PP. Jésuites possèdent, et à 4 lieues Notre-Dame-de-Cléry, où le Roy Louis XI a son tombeau très magnifique, à ce qu'on m'a faict entendre ; et d'un autre costé à 2 lieues, le temple des religionnaires qu'on appelle Blonne.

Un très grand, très fameux et très beau cimetière se veoit vis-à-vis de Sainte-Croix dont un costé, des quatre qui doivent le rendre quarré, qui n'est entièrement parachevé faict conjecturer ce qu'il sera


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quand il aura son accomplissement. Il est entouré où le doit être partout de belles galeries, fort larges où on lit beaucoup d'épitaphes tant des habitans de la ville que de plusieurs seigneurs étrangers.

J'ay remarqué ceux de noble homme Dominique de Bourmania (1), natif du pays de Frise (2), qui décéda le 14 septembre 1597.

D'un autre du pays d'Hollande.

D'un autre :

Quisquis es o lector, jaceo Sandhunitius istic,
Cui genus et nomen Geldria (3) *magna dedit.*

D'un autre :

Hic posita sunt ossa Petri Cothar (4), aurelianensis advocati, præceptoris quondam S. D. N. Pauli (5) papæ quinti. A quo post 35m annum per litteras paterno amore salutatus et apostolica benedictione donatus est, privatus tamen et sorte sua contentus hic vixit et mortuus est anno 1607, 12 junii.

L'hospital est aussi tout proche de Sainte-Croix qui est le plus beau que je scache avoir veu après celuy de Lyon et de Bourdeaux. Sur la chapelle joignant, il est écrit : Du règne de Henri IV, très chrestien, Roy de France et de Navarre, ceste porte qui par LX ans estoit demeurée close et fermée a esté ouverte l'an MVIc quatre pour servir d'entrée à ceste chapelle et inciter à charité aux pauvres.

L'abbaye de Saint-Euverte est ancienne. Dans le chœur est la tombe d'un abbé (qui me semble est mittré) avec cet écrit à l'entour :

Cy gist Fougeu des Escures, conseiller du Roy et abbé de Saint-Euverte (6), qui, à son instance, par les bienfaits des Rois, a esté réédifiée.

Les Carmes sont médiocre bastiment ;

Les Cordeliers aussi ;

Les Minimes très bien ;

(1) Les Burmania étaient d'une grande famille de Frise, faisant partie depuis 1520 de la noblesse du Saint-Empire.

(2) Province maritime des Pays-Bas.

(3) La Gueldre, autre province des Pays-Bas, formée par la Meuse.

(4) Pierre Chotard, jurisconsulte.

(5) Paul V (Camille Borghèse) 1557-1621. Il succéda à Léon XI en 1605 ; il avait étudié le droit à Padoue.

(6) Charles Fougeu, frère de Pierre Fougeu d'Escures, maire d'Orléans, maréchal général des camps et armées d'Henri IV.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Jacobins (1) sont au large, mais non si bien qu'ils estoient. Dans leur église y a un tombeau représentant un homme et sa femme avec cette épitaphe :

Cy gisent honnorables personnes Jacques Allaume (2), bourgeois d'Orléans et sa femme qui, de leur vivant, ont faict réédifier ceste église, entièrement ruinée par les rebelles, et ont fondé une messe grande tous les jours.

Les Ursulines, les Carmélites, aussi bien que plusieurs autres, y ont leur couvent.

Les PP. de l'Oratoire y sont parfaitement.

Les Jésuites y ont leur église, non superbe, mais ornée de peintures et dorures, avec tant de grâce et de propreté que véritablement elle ne cède point aux plus belles d'Orléans. C'estoit autrefois un couvent (3).

L'épitaphe suivante est à la main droite et au plus bas de leur église :

Stephano Huberto (4), Aurelio medico Regio,
Arabicæ linguæ primo professori, linguarum
Orientalium secretario intrepreti, qui
ab Henri IIII Franc. et Navar. rege ad
Mauritaniæ imperatorem missus, sua
legatione honorifice perfunctus, linguam
Arabicam didicit, Romæ excoluit et
sepultam in Gallia excitavit et in alias
regiones propagavit.

Leur collège n'est aucunement séparé de leur église. Il est très beau et basti à neuf.

La ville d'Orléans a une université fondée par Philippe-le-Bel, où nommément fleurit l'estude du droit et de la médecine. Les estrangers, surtout les Allemands, se plaisent en ceste Académie,

(1) Les Jacobins, aujourd'hui caserne de l'Étape, ont été construits en 1573.

(2) Jacques Alleaume était un ancien receveur de la ville ; sa femme s'appelait Magdeleine Compaing.

(3) Le couvent et l'église Saint-Samson à demi ruinés par les Protestants.

(4) Étienne Hubert était un orientaliste, né à Orléans vers 1568 et qui y est mort prématurément en 1614. Nommé professeur d'arabe au collège royal, il quitta sa chaire en 1600 pour se retirer à Orléans. Il était premier médecin de Henri IV.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soit que par la beauté de la ville, dont j'ay parlé cy devant, ils y soient attirez, soit par les privilèges à eux accordez par nos rois à cette Université. Ils ont entre eux un prieur, procureur, et autres officiers qu'ils élisent de leur corps de nation. Leur Bibliothèque commune à tous est aussi belle et aussi bien entretenue qu'on puisse veoir. Les armoiries de leurs principaux officiers y paroissent.

A une des extrémités de la ville, sur l'eau, est le siège présidial qui n'a aucune chose qui lui donne tant soit peu d'ornement.

L'hostel de ville n'est pas beaucoup spacieux. Il a en devant 5 statues de pierre de taille de la hauteur d'une personne. Si on vous donne l'entrée (ce qui est assez difficile à obtenir) dans les chambres de cest hostel, qui sont à la gauche, vous verrez ces vers sur la cheminée :

Non potuit magni caput esse Aurelia regni
Ergo quod reliquum est cor animusque fuit.

Dans ce tableau est représenté le mariage du roi Louis XIII avec Anne d'Autriche, sa femme.

Dans la maison de ville il y a une tour nommée la tour de l'horloge, au plus haut de laquelle on monte par 776 degrés, d'où l'on considère la ville et le pays circonvoisin encore mieux qu'on ne faict du clocher de Saint-Aignan dont j'ai parlé cy devant.

Les faubourgs d'Orléans sont beaux et grands. Dans celuy de Banière, les Chartreux y bâtissent une Chartreuse qui, selon le dessin projeté, sera une des plus belles de France (1). Delà la Loire, dans un faubourg, sont les Augustins. Aussi les Capucins, qui sont fort proprement à leur ordinaire ; n'oubliez pas de voir leur cloitre où sont écrits en toutes sortes de différents caractères plusieurs passages choisis des Saintes Écritures.

Reste à dire de ceste ville qu'elle a été subjecte à de grandes traverses et adversitez ; soubs Childebert, elle fut frappée de foudre, soubs les Anglais, entièrement assiégée mais sauvée par la Pucelle, et des derniers temps prise et reprise par les Huguenots qui y firent un terrible massacre... Presque toutes les églises ont esté restablies. Maintenant ceste ville est en sa fleur aussi bien que toutes les autres de France par l'asseuré repos que nostre Roy nous conserve avec

(1) Ils s'établirent en 163 à l'ancienne léproserie de Saint-Lazare-lez-Orléans.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant de soin, assisté des bons et fidèles conseils de son très sage, très prudent et très chéri Ministre (1).

Sortez d'Orléans et pendant une lieue suivez pas à pas le chemin que je vous trace : traversez le pont d'Orléans et advançant toujours dans un bon chemin pavé, vous rencontrerez un arbre d'espèce inconnue, que j'ose bien croire estre le plus gros que oncques vous vistes ou vous puissiez veoir. Il est creux, et 10 à 12 personnes pourroient bien demeurer dedans ; pour l'embrasser 6 hommes ne suffiroient qu'à peine. On y a attaché une petite statue de Nostre-Dame, ce qui me sembleroit un bon sujet à quelque bon poète pour composer quelque distique ou épigramme. Tout après, vous passerez la rivière du Loiret sur un beau pont de pierre et aussitôt serez rendu au bourg d'Olivet ; lequel quittant de son entrée en tirant à la gauche, vous aurez demie lieue à faire par les champs jusque à ce que vous puissiez arriver à la Source ou Bouillon. C'est ainsi qu'on appelle la source et l'origine de la rivière du Loiret, qui est une chose merveilleuse à veoir. Elle est dans un jardin qui appartient à un particulier d'Orléans, maistre d'une rivière, qui donne facilement l'entrée dans son logis pour considérer ceste merveille (2). Et la marque plus

(1) Le cardinal de Richelieu, qui était alors à l'apogée de sa puissance.

(2) Ce « particulier » n'était autre que Pierre de Meules, Sgr de la Source. A cette occasion, il est peut-être intéressant de donner la suite des propriétaires de la Source. On prétend que depuis Clovis en 510, la Source appartenait aux moines de Saint-Mesmin. D'après les archives du château que l'obligeante amitié de M. Boucard a bien voulu me communiquer, la Source fut achetée en 1427 par Jean de Marescot. Au XVI[e] siècle, elle passa de la main des Marescot dans celle de Jean-le-Vieux, bourgeois d'Orléans, qui le premier s'en intitula « seigneur ». En 1614, par mariage, la terre échut à Charles de Briçonnet. En 1632, son gendre, Pierre de Meules lui succéda et reconstruisit le château. La terre resta dans la famille de Meules jusqu'en 1712, où elle fut vendue à Mme Bégon de Montfermeil, qui en céda la jouissance au fameux ministre de la reine Anne, lord Bolingbrocke. Elle fut achetée en 1734 par M. Boutin, receveur général des finances à Tours ; puis, en 1784, elle passa dans la famille de Montaudoin, et par héritage, en 1811, elle fut attribuée à M. Bigot, baron de Morogues, pair de France sous le gouvernement de juillet. Ses enfants la vendirent à M. de Polignac ; et elle fut ensuite cédée à M. Boucard.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

certaine pour trouver ce logis est celle-cy : vous trouverez une porte cochère advançant sur le chemin et dont le bastiment un peu éloigné est situé sur un penchant. Là, dans le jardin auquel vous descenderez, vous verrez deux petits étangs quarrez, ayant de chaque costé cinquante enjambées et qui ont communication par ensemble d'avec celuy qui est à main gauche; suivez au milieu, vous voyez l'eau se bouillonner tant soit peu sur la superficie de l'étang (l'hiver cela se reconnaît mieux) qui est le vray endroit où est cette source. De là, elle sourd en telle quantité, sçavoir de la grosseur d'un demi muid à la fois, qu'elle est suffisante de fournir toujours abondamment de l'eau à une gentille rivière, qui est celle du Loiret, qui se fait à sa source mesme et qui là mesme a 18 à 20 pieds de large et tout près s'élargit jusques à 40 à 50 pieds. On dit que l'ouverture de cette source a 12 ou 15 pieds de tour. A demie lieue de loin, elle fait moudre plusieurs moulins, et deux lieues plus avant son cours finit et se décharge dans la Loire. Elle porte partout mesme jusqu'à sa source des batteaux médiocres. On dict que cette eau qui sort en telle abondance vient sous terre de 15 à 20 lieues et que, ne trouvant point de passage pour sortir, elle parvient jusques icy, où enfin elle s'eslève en haut pour prendre son cours; ce qui semble peu vraisemblable.

D'aultres donnent à cette source un commencement plaisant et ridicule, lequel quoyque fabuleux je ne laisseray toutes fois de descrire à ce que mon lecteur, peut-être lassé de la lecture des choses plus sérieuses, trouve icy un petit subjet de divertissement. Donc, le commencement qu'ils lui donnent est tel : Autrefois dans ce lieu estoit un bois espais et rempli de chesnes fort vieux; entre autres y en avoit un extresmement gros, dont les racines qui entraient profondément dans la terre l'affermissaient grandement. Il ne laissa pas pour cela par le temps de tomber et, par sa cheute, causa beaucoup d'incommodité, soit à cause du chemin qu'il empêchoit en tenant joints par des branches beaucoup d'arbres, soit à cause qu'il n'estoit pas tellement tombé qu'il ne donnast encore de la crainte d'une seconde cheute sur les passants. Cela fut cause qu'on le coupa en pièces pour le tirer avec plus d'aise et ensuite pour oster le tronc qui restoit ferme en terre enfoui fort avant pour en oster les racines. Beaucoup d'ouvriers y estoient occupez et subitement ils avoient presque achevé leur besogne, lorsque cette source qui jusqu'à présent avoit esté retenue par la pesanteur de l'arbre commence à se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

donner passage et à sa sortie subite en noya quelques-uns d'entre eux ; et depuis ce temps s'étant ainsi donné ouverture, commença de sortir en abondance et remplit aussitost quelques prairies et lieux bas, qui depuis ce temps servent de canal à cette rivière.

Retourné à Paris le 6 octobre 1638.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE SUR DEUX BANDOULIÈRES

AUX COULEURS DU DUC D'ORLÉANS

(XVIII[e] siècle)

La bandoulière est, par définition, une *bande* de cuir ou de drap à laquelle on suspend une arme. Cet accessoire d'équipement, indispensable autrefois, a complètement disparu de nos mœurs militaires et déjà, en 1864, le comte de Chesnel, dans son *Encyclopédie* (1), constatait que la gendarmerie, seule, en perpétuait encore l'usage.

C'est donc bien antérieurement qu'il nous faut aller chercher, sur le sujet, quelques précisions. Elles nous permettront sinon d'identifier absolument, du moins d'établir une base sérieuse d'identification, pour la bandoulière aux couleurs et aux armes du duc d'Orléans faisant partie de notre collection.

Cet objet d'équipement mesure 1[m] 33 de longueur sur une largeur de 95 millimètres. Il se compose essentiellement d'une bande de drap écarlate doublée de basane, bordée d'un galon de peluche de soie bleue et chargée de deux écussons brodés sur soie, aux armes du duc d'Orléans. La bandoulière se termine par deux fleurs de lys de fer forgé réunies par un anneau, soutenant lui-même un porte-mousqueton.

Le superbe dessin qu'a bien voulu nous en faire notre excellent collègue, M. Larcanger, donnera de l'objet, beaucoup mieux que notre description, une idée absolument exacte.

(1) *Encyclopédie militaire et maritime*, etc..., par le comte de Chesnel, ancien lieutenant-colonel, 2 vol. gr. in-8° avec gravures et cartes. Paris, A. Le Chevalier, 1864.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

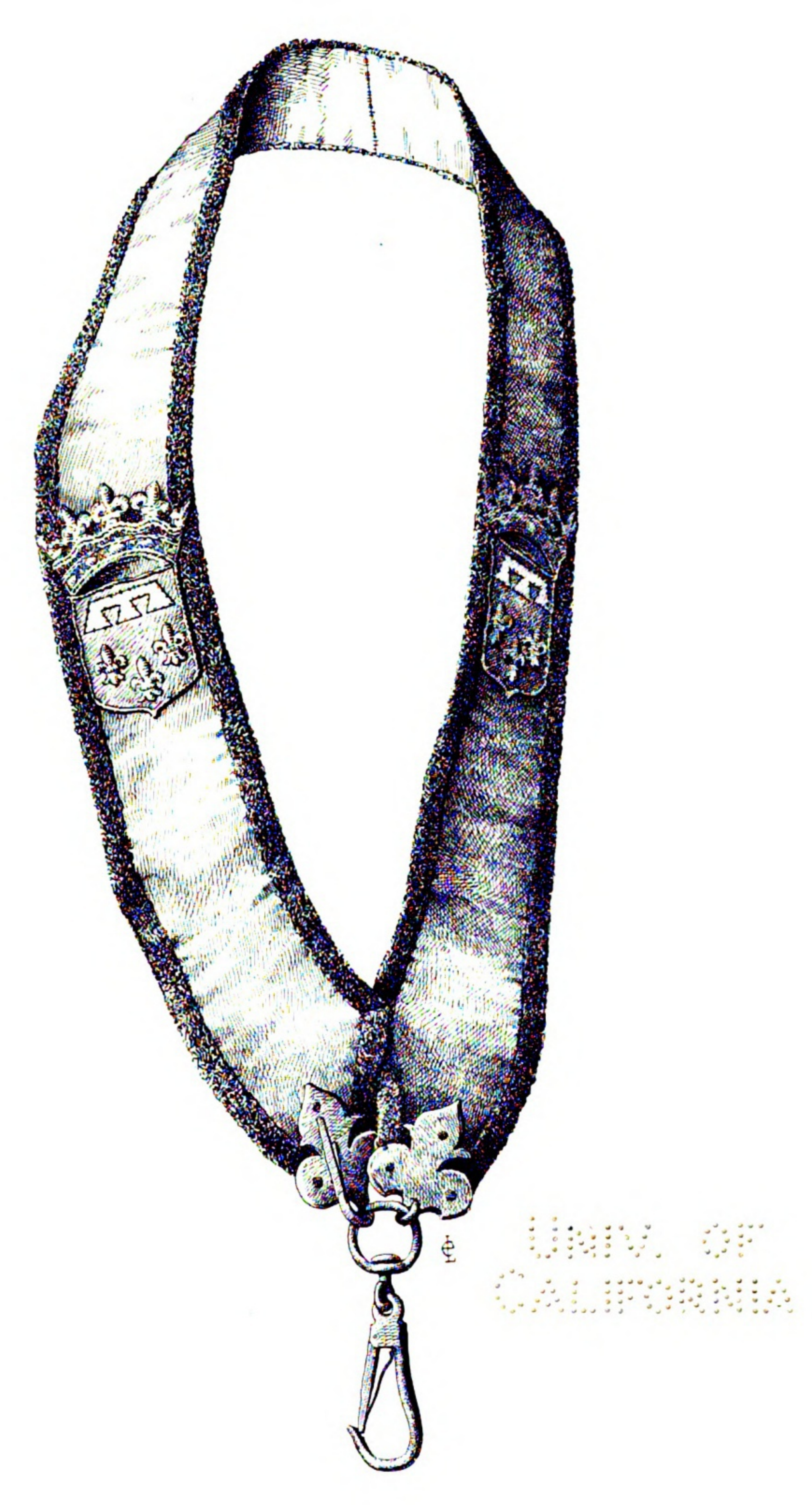
BANDOULIÈRE PORTE-MOUSQUETON, AUX ARMES DU DUC D'ORLÉANS

(Commencement du XVIIIe siècle)

Digitized by 

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA



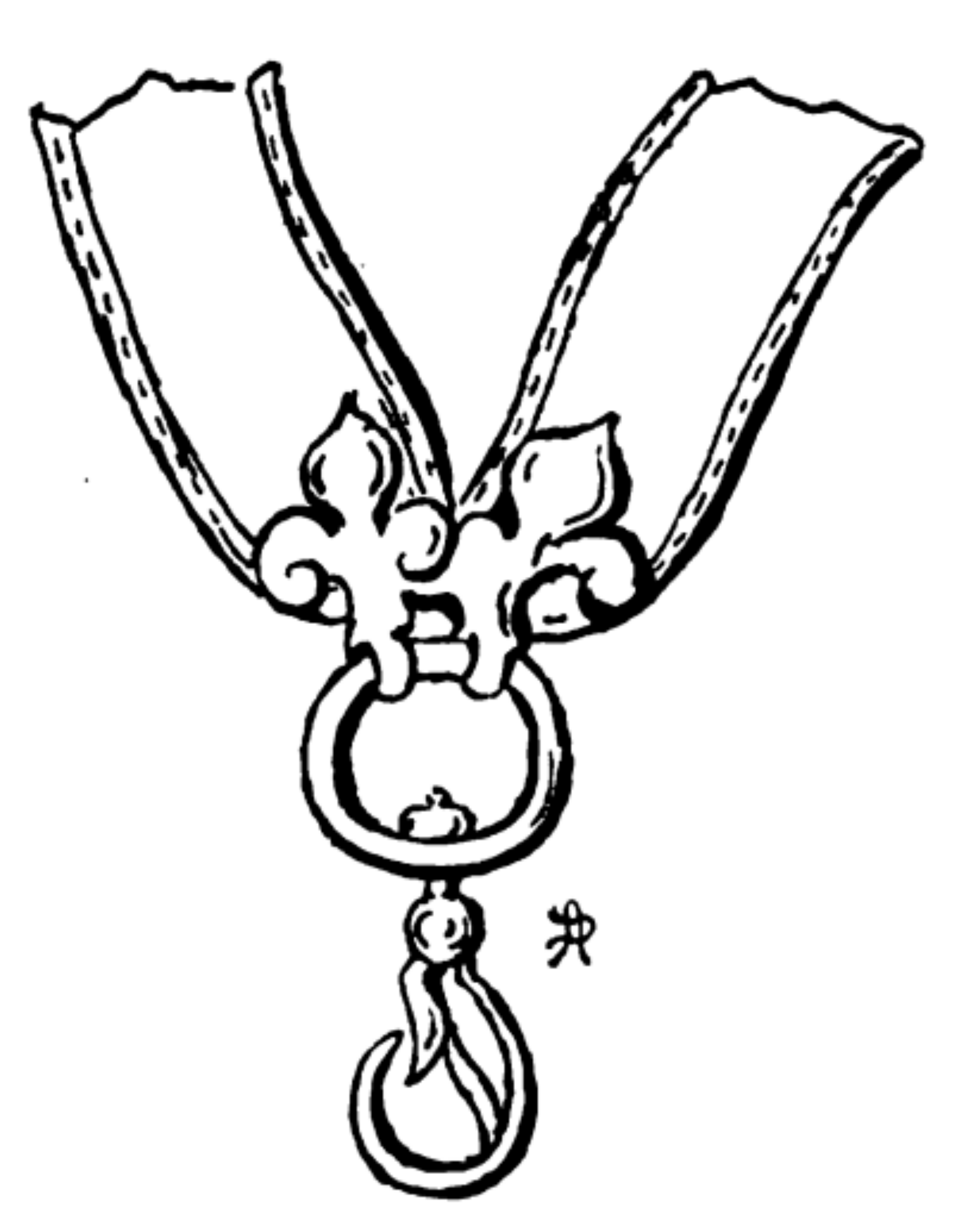
UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette pièce appartient aux premières années du XVIIIe siècle, car les *Mémoires d'artillerie* de Surirey de Saint-Remy (1697) (1) donnent un dessin de bandoulière à ferrures fleurdelisées différant peu de la nôtre comme ordonnance générale (V. le croquis) tandis que les *Institutions militaires* de la Porterie, parues en 1754 (2), offrent, au contraire, pour la bandoulière de cavalerie, un type tout différent, à anneau roulant et d'un aspect beaucoup plus moderne.



BANDOULIÈRE
d'après Surirey de Saint-Remy
(1697)

C'est, malheureusement, à peu près tout ce que nous pouvons affirmer avec certitude, car le corps auquel se rapporte cette bandoulière va nous apparaître, à l'examen, comme extrêmement difficile à déterminer.

Nous allons avoir recours à un ouvrage fort estimé au XVIIIe siècle, pendant lequel il eût de nombreuses éditions, le *Dictionnaire militaire* de la Chesnaye des Bois (3).

Ouvrons-le à l'article Bandoulière. Nous y lisons ce qui suit, extrait, du reste, de l'*Histoire de la Milice française* du R. P. Daniel (4) :

(1) Tome I, p. 104.

(2) *Institutions militaires pour la cavalerie et les dragons*, par M. de la Porterie, in-8° avec planches, à Paris chez Guillyn, 1754.

(3) *Dictionnaire militaire*, par M. A. D. L. C., 2 vol in-12. A Paris, chez Gissey, 1742.

(4) 2 vol. in-4° avec gravures. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1721.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« *Bandoulière* est une espèce de baudrier qui sert à ceux qui combattent avec des armes à feu, soit pour porter leurs carabines, ou pour porter des charges pour le mousquet.

« La *Bandoulière* est la marque d'un Cavalier, et est commune à tous ceux qui ont porté autrefois, comme les Gardes du Corps, le nom d'Archer, et qui le portent encore aujourd'hui, comme les Archers du Guet, les Archers de la Maison de Ville, jusqu'aux Gardes de bois.

« Les Gardes des Princes portent aussi la *bandoulière*, par la même raison que dans leur institution ils étoient aussi Archers. Ils ont ce titre dans les relations des sacres, des entrées ou des obsèques de Rois.

« Les Archers qui portent encore aujourd'hui ce nom, ont leur *bandoulière* chargée ou des armes du Roi, ou de celles de la Ville, ou de quelqu'autre marque ou devise... »

Le moyen le plus simple à employer pour guider nos recherches, paraît être de procéder par élimination, en examinant, les unes après les autres, les hypothèses suggérées par les lignes qui précèdent.

Tout d'abord, remarquons que le luxe relatif de l'objet et son peu de solidité écartent immédiatement l'idée d'une pièce d'usage courant. C'est une bandoulière de gala, pourrions-nous dire, et, dès lors, nous pouvons la considérer comme n'ayant pas appartenu à l'armée, mais bien à un corps spécial dépendant directement du duc d'Orléans.

On ne peut vraisemblablement l'attribuer, ni au guet, ni à la cinquantaine. Le guet d'Orléans, même s'il eut comporté des cavaliers, n'aurait pu, comme guet « royal », que répudier tout ornement rappelant l'existence du duc. Pour la « Cinquantaine », nous savons par Beauvais de Préau (1) qu'elle portait en cérémonie, une « bandoulière de velours cramoisi, brodée aux armes du Roi et de la Ville ».

Il y eut bien, d'après Lemau de la Jaisse (2), une garde du

(1) *Essais historiques sur Orléans*, p. 86.
(2) *Carte générale de la Monarchie françoise*, etc..., in-fol. 1733.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouverneur de l'Orléanais, composée de vingt-trois cavaliers, commandés par un capitaine, un lieutenant et un cornette, mais ces gardes portaient certainement, selon la coutume de l'époque, la bandoulière aux couleurs du gouverneur et non à celles du duc.

Deux hypothèses restent donc en présence. La première attribuant cette pièce à la tenue de gala des gardes attachés à la personne du régent Philippe d'Orléans; la seconde la supposant provenir d'un garde à cheval de la forêt d'Orléans. Dans ces deux cas, la bandoulière eût été utilisée par tradition seulement et non comme équipement journalier, à peu près comme la Maison du Roi portait ses bandoulières de soie et d'argent. Nous nous rallierons plutôt à la seconde hypothèse.

En effet, cette pièce d'équipement, chez les gardes du Corps et les gendarmes de la Maison du Roi était infiniment plus luxueuse (argent et soie, de couleur différente selon les compagnies) et, de plus, ne portait jamais les armes royales. Remarquons en passant, que ces bandoulières se terminaient encore, à la fin du XVIII[e] siècle, par les deux fleurs de lys de fer traditionnelles, réunies par un simple anneau.

Par contre, à l'appui de la thèse l'attribuant à un garde-chasse à cheval, nous pouvons citer un recueil fort curieux, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, et donnant la description et la représentation des accessoires du personnel attaché à la Maison de Condé en 1776 (1).

Nous avons trouvé là diverses bandoulières de gardes-chasse, dont la décoration se rapprocherait sensiblement de la nôtre. Qu'on en juge :

1° Bandoulière du Garde général des chasses de Chantilly :

Fond jaune serin, au milieu dessin cramoisi en zigzag. Bordure en galon argent. Au milieu écu bleu, surmonté d'une couronne et portant trois fleurs de lys d'argent.

(1) Bib. Nat. Estampes. O a 137.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2° Garde-chasse à cheval de Chantilly :

Analogue à la précédente.

3° Garde-chasse à pied de Chantilly :

Fond chamois Condé, bordé de galon cramoisi. Même écusson que la précédente.

4° Garde-chasse de Montrouge et de la Capitainerie de Saint-Germain :

Fond bleu foncé, bordé d'un galon cramoisi à dessin blanc. Au milieu de la bandoulière les armes de France. Trois fleurs de lys or sur fond bleu inscrit dans un écu jaune, le tout surmonté de la couronne.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins bien fondé de notre opinion, la question reste pendante et il faut espérer qu'un bienheureux hasard permettra un jour à l'un de nos collègues d'apporter, sur la question, un document plus probant.

Nous ne quitterons pas notre sujet sans dire quelques mots d'une autre pièce, du même genre, conservée à l'annexe du Musée historique, ou Musée Jeanne-d'Arc. La complaisance de notre collègue, M. le docteur Garsonnin, nous a permis de l'examiner à loisir.

Cette bandoulière, qui appartint à un garde-éclusier du canal de Briare, est beaucoup plus moderne que la précédente et paraît dater seulement des dernières années qui précédèrent la Révolution. Mesurant 1^{m} 35 de longueur sur une largeur de 95 millimètres, elles se compose d'une bande de cuir doublée de basane et recouverte de drap rouge ; elle est bordée d'un large galon de laine jadis bleu, Deux fleurs de lys de fer mince en terminent les extrémités ; elles étaient primitivement réunies par un anneau, ainsi que nous l'avons dit plus haut pour les bandoulières de gardes du corps (1). Ajoutons qu'au lieu des deux écussons de la bandoulière précédente, celle-ci porte simplement une plaque ovale de cuivre jaune estampé, avec ces mots, en lettres capitales : « GARDE DU CANAL. »

(1) V. aussi Carnet de la Sabretache, 1910, p. 756. *Bandoulière de gendarme écossais*, par le capitaine M. Bottet.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Notre érudit collègue, M. Soyer, a bien voulu me signaler un dossier provenant de l'Intendance de l'Orléanais (1) et contenant, parmi de nombreuses pièces relatives au canal du Loing, une amusante déposition, montrant la façon cavalière dont certains contemporains du roi Louis XV, en usaient avec les gardes du canal et les insignes de leurs fonctions.

La scène se passa le 16 décembre 1755. Ce jour-là, dans la matinée, le garde Jacques Grognet (un nom prédestiné, semble-t-il), préposé aux écluses de Moret, se trouvait sur les bords du canal, lorsque deux équipes de bateaux vinrent à se croiser. Laquelle devait céder le pas ? Cruelle énigme, eût dit Bourget ! La chose s'aggravait de ce fait que l'une des équipes transportait du charbon de terre et l'autre du vin ; or, le vin, marchandise privilégiée, devait primer le charbon.

En l'espèce, le bon droit fut méconnu et lorsque le garde, usant de son autorité, voulut rappeler les charbonniers au respect des règlements, ceux-ci refusèrent de se ranger, et comme Grognet exhibait sa bandoulière officielle, le sieur Evrard, maître des charbonniers et marchand de fer à La Charité-sur-Loire, invectiva le pauvre garde et son insigne en des termes peu académiques.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer la déposition du garde :

« Ce jourd'huy seize décembre mil sept cent cinquante-cinq, une heure de rellevée, est comparu en ce greffe Jacques Grognet, Eclusier et Garde du Canal de Loing aux Ecluses de Moret, y demeurant. Lequel a fait Raport, lesd. jour et heure, qu'en faisant son devoir de garde dud. Canal il auroit trouvé un homme entre la Pierre droite et Ravanne, le long dud. Canal, qui (*sic*) croit se nommer Everard, marchand de fert (*sic*), demeurant à la Charité-sur-Loire, qu'il luy auroit dit Beaucoup de sottises et ce pendant qu'il parloit à des mariniers qui conduisoient des Batteaux chargés de charbon de terre, qu'yceluy Grognet auroit dit aud. Everard qu'il avoit tort de parler de la sorte, qu'il faisoit son devoir comme garde dud. Canal et revêtu de la Bandouillière (*sic*) du prince et

(1) Arch. du Loiret, C. 329.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il ne luy convenoit pas de trouver à redire, à quoy led. Everard auroit percisté (*sic*) dans ces sottises et qu'il vouloit continuer, et qu'il se foutoit de luy comme de sa bandouillière, qu'il ne laisseroit passer personne quand il y auroit autant de maréchaussée qu'il En pouroit avoir d'icy à Paris, ce qui est controire aux Règlements, pourquoy led. Grognet en a fait Raport et en a requis acte et a signé, aussy signé sur la minute des présentes Grognet et Dantan comis-greffier avec paraphe. »

Malgré la dureté des termes employés par Evrard, il n'apparaît pas que le Conseil de Monseigneur ait pris au tragique ce crime de lèse-majesté, ainsi qu'en témoigne une lettre de Lemoyne de Bellisle, secrétaire des Commandements du duc, datée du Palais Royal, 15 janvier 1756, et s'exprimant ainsi au sujet de l'affaire :

« Je crois qu'outre le manque de respect à la Bandoulière de Mgr le Duc d'Orléans, ce voiturier a tâché d'exciter une émeute par ses propos, et c'est en cela que je le trouve plus coupable, mais comme la sédition n'a pas eu lieu, je crois qu'une peine afflictive seroit trop rigoureuse, et que ce seroit seulement le cas de mander Evrard à l'audiance, luy enjoindre d'être plus circonspect à l'avenir et le condamner en une forte amende. »

Malgré cette mansuétude, le sieur Evrard, trouvant sans doute que la bandoulière lui revenait un peu cher, en appela de la décision princière aux tribunaux ordinaires. Mal lui en prit, car ceux-ci rendirent, le 18 septembre 1756, un arrêt déboutant le plaignant de ses prétentions et le condamnant à tous les frais des deux instances. Ainsi finit la comédie.

Nous ajouterons, en terminant, que les gardes-chasse ont hérité en France de la bandoulière d'antan, qu'ils portent encore, en certains cas, comme insigne officiel de leurs fonctions.

Albert Depréaux.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES ARMOIRIES D'ORLÉANS

Récemment, il fut trouvé dans le bureau du secrétaire général de la mairie d'Orléans un étui en fer blanc joint à une boîte de même métal, plate et d'un diamètre de 0 m 15.

Ouverture faite de ces objets, il fut constaté que l'étui renfermait un parchemin de 0 m 51 de long sur 0 m 42 de hauteur, à l'extrémité gauche duquel est appendu par un double lacet rouge et vert, un large sceau en cire verte contenu dans la boîte sus-indiquée.

Le parchemin comporte le libellé de Lettres patentes du du Roi Louis XVIII autorisant la Ville d'Orléans à reprendre les anciennes armoiries que lui avaient antérieurement concédées les rois de France.

L'étui contenait aussi une expédition sur timbre de l'arrêt de la Cour royale d'Orléans entérinant lesdites Lettres patentes.

Le sceau sus-relaté en cire verte, d'un diamètre de 0 m 12 et d'une épaisseur de 0 m 01, représente à l'avers le Roi Louis XVIII revêtu d'un manteau fleurdelisé, couronne en tête avec le cordon du Saint-Esprit en sautoir sur sa dalmatique ; le Roi, assis sur son trône, tient le sceptre dans sa main droite et la main de Justice dans la gauche, le tout est parsemé de fleurs de lys et le pourtour du sceau comporte des ornements alternant avec des fleurs de lys ; de plus, au bas, on lit la date MDCCXCV à demi effacée.

Au revers figurent les écus de France et de Navarre accolés, timbrés de la couronne royale ; à gauche (en regardant) les armes de France : d'azur à trois fleurs de lys d'or deux et un ; à droite celles de Navarre : de gueule à la chaîne d'or posée en cintre, en croix et en croix de saint André réunie au centre par une émeraude de sinople.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les écus ne sont pas revêtus du manteau fleurdelisé, derrière eux se croisent le sceptre à gauche et à droite un bâton portant à la pointe une fleur de lys.

Les cordons de saint Michel et du Saint-Esprit entourent les écus : d'abord celui saint Michel, auquel est suspendu un médaillon représentant saint Michel terrassant le démon ; plus bas, celui du Saint-Esprit formé d'H et de fleurs de lys avec la croix à quatre branches montrant au centre une colombe.

Voici la teneur des Lettres patentes :

CONSEIL MUNICIPAL
D'ORLÉANS

—

28 novembre 1815

—

Le Baron, Maire d'Orléans,

Vu les lettres patentes du Roi du 4 de ce mois qui autorise la Ville d'Orléans à reprendre ses anciennes armoiries ;

ARRÊTE que pour en conserver note au registre de ses délibérations, elles y seront insérées en totalité.

Fait en l'hôtel de la Mairie d'Orléans, ce 28 novembre 1815.

Signé : CRIGNON-DÉSORMEAUX.

LETTRES PATENTES

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.
A tous présents et à venir, salut.

Voulant donner à nos fidèles sujets de Villes et Communes de notre Royaume un témoignage de notre affection et perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées aux dites Villes et Communes et dont elles sont l'emblème,

Nous avons, par notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les Villes, Communes et Corporations de Notre Royaume à reprendre leurs anciennes armoiries à la charge de se pourvoir à cet effet par devant Notre Commission du Sceau, Nous réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pu obtenir de Nous ou de Nos prédécesseurs et par Notre ordonnance


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du 26 décembre suivant, Nous avons divisé en trois classes lesdites Villes, Communes et Corporations.

En conséquence, le baron Crignon-Désormeaux, Maire de Notre bonne Ville d'Orléans (Département du Loiret) autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 12 Août 1814 (1). s'est retiré par devant Notre Garde des Sceaux, Ministre secrétaire d'Etat au département de la Justice, lequel a fait vérifier en sa présence par Notre Commission du Sceau, que le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a émis le vœu d'obtenir de Notre grâce des lettres patentes portant concession des armoiries suivantes qui sont : de gueule à trois cailleux de fleurs de lis en argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, lesquelles lui avaient été accordées par les Rois nos illustres prédécesseurs.

Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de Notre Commission du Sceau et des conclusions de notre Commissaire, faisant près d'elle fonctions de Ministère Public, Nous avons par ces présentes signées de Notre main, autorisé et autorisons Notre bonne Ville d'Orléans à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

Mandons et ordonnons à nos amés et féaux conseillers en notre Cour royale d'Orléans de publier, enregistrer les présentes, car tel est notre bon plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Notre Garde des Sceaux y a fait apposer par Nos ordres Notre grand Sceau en présence de Notre Commission du Sceau.

Donné à Paris, le quatrième jour de Novembre mil huit cent quinze et de notre règne le vingt et unième.

Signé : Louis.

Par le Roi,
Le garde des Sceaux,
Signé : Barbé Marbois.

Vu au Sceau,
Le Garde des Sceaux de France,
Signé : Barbé Marbois.

Nota.— Le tout est scellé d'un sceau de cire présentant, à l'avers, le Roi Louis XVIII assis sur son trône, couronne en tête et tenant de la droite le Sceptre, de la gauche la main de Justice.

Au revers les armes de France et celles de Navarre surmontées de la Couronne Royale et entourées des Cordons du Saint-Esprit et de saint Michel, en exergue Louis XVIII roi de France et de Navarre.

(1) Cette délibération n'est pas inscrite au Registre des Délibérations du Conseil municipal d'Orléans.


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au dos, figurent les mentions du visa de la Commission du Sceau et de la transcription desdites Lettres sur le registre de la Cour royale d'Orléans.

La Municipalité d'Orléans s'est empressée de décider qu'il convenait de conserver un semblable document et qu'afin d'en éviter la perte, il serait, ainsi que le sceau l'accompagnant, renfermé sous verre dans un cadre artistique, lequel serait suspendu dans le grand salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

La Société archéologique et historique de l'Orléanais ne pourra qu'applaudir au geste de la Municipalité qui, dans la circonstance, s'est montrée soucieuse de conserver un monument de l'histoire d'Orléans.

Dans l'examen du document sus-relaté deux choses nous ont frappé :

1° L'expression « cailleux », orthographiée différemment du mot usuel.

2° L'indication du chef comportant trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur.

En ce qui touche la première expression :

Caïeu. — Si nous consultons les divers dictionnaires nous y voyons que le caïeu est un petit bourgeon se formant sur le côté d'un bulbe ou oignon (Larousse), et, dans un dictionnaire d'histoire naturelle, qu'un *caïeu* ou *cayeu* est un petit bulbe produit par un autre bulbe qui le remplace et qui naît, ou dans sa substance même (safran) ou à côté (tulipe) ou audessus (glaïeul) ou même au dessous ; que les caïeux sont les bourgeons axillaires des bulbes, qu'ils peuvent se développer après avoir été séparés du bulbe qui leur a donné naissance et reproduire la plante.

On s'explique donc que le blason d'Orléans se soit lu et soit indiqué : de gueule à *trois caïeux* d'argent et non *trois cailleux.*

D'ailleurs, la devise de ces armes : *Hoc vernant lilia corde* ne peut s'appliquer qu'à des caïeux de lys et non à des cailloux ; autrement, elle n'aurait aucune signification.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est d'ailleurs l'avis de notre distingué collègue, M. Soyer, qui, dans son travail sur les armoiries d'Orléans en 1306 prend soin d'indiquer que l'un des sceaux de la Charte de 1306 représente trois cœurs de lys qu'il est impossible de prendre pour trois cailloux.

Maintenant, pourquoi les Lettres patentes de 1815 orthographient-elles *cailleux* et non *caïeux*.

Serait-ce l'ancienne orthographe reproduite d'après d'anciennes pièces ? On s'expliquerait alors que certains auteurs aient pû, à l'examen de ces pièces, lire *cailloux* par suite d'une malformation de l'*e* pris pour un *o*, d'où le dire de Michau « en réalité, il est indéniable que l'écusson primordial était composé de trois cailloux ».

Si le copiste des lettres patentes ne s'est pas inspiré d'anciens documents, on ne comprend pas l'orthographe dont il s'est servi, car aucun dictionnaire de l'époque de la Restauration ne mentionne le mot caïeu avec deux *l*.

Si, au contraire, il a été guidé par une pièce antique, il serait curieux de savoir laquelle, à moins que dans sa lettre de janvier 1815, demandant la reprise des armoiries, le Maire d'Orléans ne se soit servi de cette orthographe.

Dans tous les cas, il a dû, dans sa demande, décrire les armoiries, puisqu'après avoir relaté que les titres primordiaux lui faisaient défaut, il ajoute : « Au surplus, la Ville avait *ces armoiries* depuis un temps immémorial, etc... »

En ce qui touche l'indication du chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or :

Dans son travail précité, M. Soyer, au sujet de la Charte de 1306, énonce que le chef des armoiries du sceau est semé de fleurs de lys ; que Polluche l'aîné a reconnu que la Ville avait des armoiries dès le règne de Philippe-le-Bel au chef de France *ancien* semé de fleurs de lys.

C'est au XVII[e] siècle que dans le manuscrit 461 *bis* de la bibliothèque d'Orléans, tome I, page 109 (cité par M. Soyer) l'on indique le chef avec trois fleurs de lys d'or.

La différence existant dans la description du chef s'expli-


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

querait aisément par ce fait que jusqu'à Charles V l'écu de France était semé de fleurs de lys et qu'elles ont été réduites à trois à partir de ce règne, d'où la conséquence que les armoiries d'Orléans ont suivi le même régime et subi la même modification.

Toutefois, nous voyons une exception dans les Armes de Paris et de Bordeaux dont le chef est semé de fleurs de lys.

LAVILLE.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE SCEAU DU ROI LOUIS XVIII

La lecture de la très intéressante communication de notre collègue M. Laville sur les « Armoiries d'Orléans » m'a fait remettre la main sur une pièce de ma collection qui n'est autre qu'un exemplaire en bronze du sceau de S. M. Louis XVIII dont un tirage en cire verte frappé sur queue de soie verte et rouge est appendu aux lettres patentes autorisant la Ville d'Orléans à porter ses armoiries traditionnelles.

Que peut être cet exemplaire en bronze ? Il a les allures d'une pièce d'essai tirée sur les matrices originales du sceau. Absolument à fleur de coin, il permet d'ajouter quelques précisions à la description que notre collègue a faite de l'exemplaire en cire.

Au revers très simple et très net, rien à ajouter.

A l'avers, au contraire, on peut remarquer à première vue que la bordure du « pourtour » est formée de deux seuls motifs, fleur de lys et couronne royale séparées alternativement par une perle et que sur la « dalmatique » le Roi porte au cou non seulement l'ordre du Saint-Esprit, mais aussi le collier de saint Michel, tels qu'ils sont reproduits d'ailleurs, en plus grand, au revers.

Mais, ce que l'on peut lire très nettement, alors que sur le sceau en cire elle est un peu effacée, c'est l'inscription gravée en relief sur le biseau qui ramène la marche du trône où le Roi est assis, au plan du fond de la médaille. Cette inscription est très simple :

M. DCC. XCV.

BELANGER. D. N. TIOLIER. F.

Ces deux noms ont leur intérêt.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quel peut être ce Belanger dont le nom se lit le premier à gauche de la signature ? La biographie universelle de Michau enregistre ce nom ainsi : « Bélanger (François-Joseph), né en 1784, mort en 1818 ». D'après l'article biographique, ce serait un architecte qui, à la Restauration de 1814 aurait manifesté le plus grand enthousiasme du retour des Bourbons ; il aurait été quelque chose comme intendant des bâtiments royaux. Serait-ce en cette qualité qu'il aurait, comme directeur de l'Hôtel des Monnaies, signé : Belanger D. [irexit] ? C'est ainsi que signait plus tard Puymaurin.

Quant au nom de Tiolier, il est bien connu. On le trouve assez ordinairement orthographié Thiollier, avec un *h* et deux *l*. C'est évidemment une erreur. Notre sceau très net l'écrit Tiolier et le dictionnaire général des artistes de l'école française de Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray l'imprime de même : Tiolier (Pierre-Nicolas), graveur en médailles, né et mort à Paris (1784 — 25 septembre 1853), élève de Jeuffroy et Dejoux, et il ajoute : « S. 1814. (Salon de 1814). Un cadre renfermant deux empreintes du grand sceau de S. M. et deux empreintes du contre-scel. » Le sceau se trouve ainsi daté du mois de mai 1814.

Quant à la date très nette de M. DCC. XCV, elle est précieuse, car elle cadre avec la dernière phrase des lettres patentes : « 4e jour de novembre 1815, et de notre règne le 21e ».

Le très riche médailler du Musée de Jeanne d'Arc possède un exemplaire de ce sceau qui, selon toutes les apparences, doit être en métal de cloche.

Ajoutons que ce joli sceau est magnifiquement reproduit par le procédé Collas dans le Trésor de Numismatique de Delaroche, Dupont et Lenormand à la planche XXV. La page 18 ne donne qu'une description sommaire où nous avions espéré trouver quelque indication sur le personnage de Belanger. Il n'y est question que de Tiolier.

Emile Huet.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SERVICES FUNÉRAIRES

CÉLÉBRÉS A ORLÉANS

Ces jours derniers, j'ai retrouvé, dans les papiers de mon regretté prédécesseur au Musée historique, M. Léon Dumuys, un billet qui m'a semblé doublement intéressant : 1° parce qu'il concerne un homme qui fut un des plus illustres de notre ville ; 2° parce que le billet lui-même constitue un document assez rare.

Il s'agit d'un billet d'invitation à un service solennel de quinzaine célébré, aux frais des étudiants en droit en l'Université d'Orléans, pour le repos de l'âme de « messire Pierre-Jean-Jacques Guyot, conseiller du Roi et Doyen de MM. les Docteurs Régents de ladite Université ».

Guyot, né à Sully-sur-Loire, fut à Orléans un des élèves de Pothier. Très jeune, il fut nommé agrégé, puis docteur régent en l'Université d'Orléansoù il professa, avec beaucoup de distinction, jusqu'à sa mort survenue le 18 avril 1784 (1). M. Bimbenet lui a consacré une monographie dans son *Histoire de l'Université de lois d'Orléans.*

Le billet d'invitation est fort curieux. Ces petites pièces sont devenues assez rares. Mais ce qui donne à celle-ci une valeur toute particulière, c'est la relation manuscrite qui y a été ajoutée par l'un des assistants, un étudiant vraisemblablement, et qui nous donne des renseignements précis sur les mœurs et usages orléanais à la fin de l'ancien régime.

Avant d'en donner la copie, je me bornerai à faire observer que si l'église des RR. PP. Jacobins fut choisie pour ce ser-

(1) L'acte d'inhumation est du 20 avril (Orléans, paroisse Saint-Maclou).


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vice, de préférence aux églises paroissiales de la ville ou aux autres chapelles ou églises de communautés, c'est probablement parce que le couvent des Jacobins donnait asile à plusieurs compagnies de robins : c'est là que la Communauté des Notaires au Châtelet tenait son siège et c'est là également que les joyeux basochiens se réunirent jusqu'en 1788, époque à laquelle on les pria d'aller ailleurs se livrer à leurs bruyants ébats ; le Collège des Avocats et le Corps des Procureurs s'assemblèrent assez souvent aux Jacobins et donnèrent des repas dans la Salle commune des Notaires. Deux ans plus tard, le 9 février 1786, les Notaires firent célébrer aux Jacobins un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr le duc d'Orléans ; la relation qui a été transcrite sur le registre des délibérations de la Communauté peut être rapprochée de celle du service de Guyot et j'ai cru utile d'en donner également une copie.

Dr GARSONNIN.

M

Vous êtes priés de la part de MM. les Etudians en droit en l'Université d'Orléans, d'assister au Service solennel qu'ils feront célébrer Mercredi 5 Mai 1784, à dix heures du matin, dans l'Église des RR. PP. Jacobins, pour le repos de l'Ame de Messire Pierre-Jean-Jacques-Guillaume Guyot, Conseiller du Roi, et Doyen de MM. les Docteurs-Régens en ladite Université.

On est prié de ne se présenter qu'en noir, et de rapporter le présent Billet d'invitation, sans lequel on ne pourra entrer.

Typis Rouzeau-Montaut.

« Messieurs les legistes au Nombre d'environ Cinquante à Soixante se Rendirent dans la Sale des assemblées De messieurs les docteurs ou s'étant tous assemblés ils partirent pour se Rendre de là aux Jacobins ayant à leur tête quatre porte-masses et les docteurs Régents de l'université. messieurs les legistes etaient en habits


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vestes et culottes noirs et des Bas Blancs. il nous en Couta à chacun Six franc. la musique ainsi que le Catafalque étaient fort Bien· 800 (huit Cent) personnes en Noirs vinrent joindre leurs prières aux Notres et on peut dire que le tout S'est passé fort decemment. on fit environ 100 ecus de Recette. avant le Service il se tint deux assemblées pour deliberer à Ce Sujet. »

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Communauté des Notaires au Châtelet d'Orléans

9 février 1786 (f° 143)

« Le service a été célébré aujourd'hui pour Mgr le duc d'Orléans. Il avait été annonçé hier par l'échelette de la ville dans les carrefours et places publiques. La Compagnie réunie en robe dans la Salle ordinaire s'est rendue à onze heures, précédée de 4 sonneurs de l'échelette, dans l'église des Jacobins où elle a assisté au service à diacre et sous-diacre qui y a été célébré et qui avait été annonçé tant la veille que le jour par le son des cloches. Il a été chanté un nocturne par 2 basses-contres de la Cathédrale accompagnées d'un serpent. Le chœur était tendu en noir ainsi que la porte de l'église en dehors. Il y a eu une représentation couverte d'un poêle élevé sur la tombe avec 2 gradins garnis de cierges. Le noir était parsemé de 48 écussons aux armes de la maison d'Orléans prêtés par les officiers municipaux. Après le service le clergé a chanté un *Libera* et la Compagnie est retournée dans la Salle dans le même ordre qu'elle en était partie. »


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUELQUES BORNES

DE L'ABBAYE DE SAINT-MESMIN

Il existe, dans la banlieue méridionale d'Orléans, plusieurs anciennes bornes de juridiction que quelques-uns de nos collègues ont peut-être vues, mais qui, à ma connaissance, n'ont jamais été signalées dans aucune publication orléanaise. Ces bornes limitaient la justice de l'abbaye de Saint-Mesmin et elles sont encore aujourd'hui en place.

L'une est placée au nord de la rivière du Loiret, sur le territoire de la commune de Saint-Pryvé ; elle est plantée, derrière le hameau de la Bergère, en bordure de la rue du Loup-Pendu, au coin d'une haie et d'une vigne. Mon prédécesseur, M. L. Dumuys, en a fait exécuter, pour le Musée historique, un moulage en plâtre.

Une seconde borne sert de limite aux communes d'Olivet et de Saint-Hilaire Elle est plantée, au sud du Loiret, le long de la route qui d'Olivet va à Saint-Hilaire, à l'angle gauche du chemin du Caillot.

Une troisième borne, dont l'existence m'a été indiquée par notre collègue M. O. Raguenet de Saint-Albin, est située dans une région un peu plus éloignée, à quatre kilomètres, à vol d'oiseau, au sud de la seconde. Elle est connue sous le nom de *Borne des quatre Paroisses* et sert en effet de limite aux communes de Saint-Hilaire, Olivet, Ardon et Mézières qui se touchent en cet endroit. Elle est plantée, au milieu de broussailles, entre les bois de Charennes et de Noras, à environ sept mètres à l'ouest d'un chemin forestier venant des Vaslins.

Les trois bornes sont en pierre dure et ont la forme de


Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parallélipipèdes rectangles ; la première mesure 0^{m}28 et 0^{m}24 de côtés et émerge du sol de 0^{m}54 ; la seconde, un peu moins large au sommet qu'à la base, mesure, à sa sortie de terre, 0^{m}26 et 0^{m}20 et émerge de 0^{m}43 ; la troisième, beaucoup plus fruste et dont les arêtes sont usées, a, à sa base, 0^{m}28 et 0^{m}26 de côtés et sa hauteur au-dessus de terre est de 0^{m}60. Sur deux des faces opposées de ces bornes sont gravées, en un centimètre de profondeur, d'une part, une croix au pied patté, d'autre part, une crosse abbatiale. La gravure est identique sur les trois pièces, bien que moins nette sur la troisième par suite de l'usure. Il me paraît bien difficile d'assigner à ces bornes une date même très approximative, un modèle ancien ayant pu servir, pendant des siècles, aux tailleurs de pierres ; cependant la forme de la crosse, avec ses volutes et son nœud à la base, est une forme très usitée au XVIIe siècle.

Sur la première borne, la crosse est placée face au midi, de même que sur la deuxième borne. Sur la troisième, la crosse est orientée vers le nord-ouest, c'est-à-dire vers Saint-Hilaire, et la croix vers le sud-est, c'est-à-dire vers Ardon. Si elles n'ont pas été changées de place, leur orientation peut être utile pour déterminer, sur ces divers points, le côté où se trouvait la justice de l'abbaye de Saint-Mesmin.

Il paraît que ces trois bornes ne sont pas les seules existantes. L'on m'en a signalé une près du Loiret entre la première et la seconde ; une autre serait dans une propriété privée, non loin de la première ; une autre enfin serait enterrée au milieu d'un champ. Les indications qui m'ont été fournies n'étaient pas assez précises pour me permettre de les retrouver. Si j'arrive à les voir, avec l'aide de M. O. Raguenet de Saint-Albin qui connaît bien cette région, j'en ferai part à la Société et donnerai leurs emplacements exacts.

Dr GARSONNIN.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR ROMAIN

A COURCY

Le 14 juin 1915, en fauchant une pièce de trèfle, un cultivateur du hameau de Gallerand, commune de Chilleurs-aux-Bois, apercevait 2 pièces de monnaie dans le sillon, récemment tracé, qui sépare cette terre d'un champ d'avoine de printemps. En les ramassant, il remarqua qu'auprès de ces monnaies très vert-de-grisées la terre avait une teinte verdâtre inaccoutumée dans cette région ; avec sa pierre à aiguiser il fouilla superficiellement et découvrit un amas de pièces semblables dont quelques-unes seulement laissaient encore deviner des effigies.

D'un trou, dont le fond n'était qu'à 0^m 40 de profondeur, et qui avait environ 0^m 40 à 0^m 50 de diamètre, M. Bessonneau-Picard retira 50 kilogr. de métal, représentant approximativement 2,000 pièces de monnaies romaines. Il n'y avait absolument là que de grands bronzes, non agglomérés ensemble, bien que recouverts d'une épaisse couche verte de carbonate de cuivre.

La nouvelle de cette découverte se répandit rapidement dans le pays, et Mlle Pinsard, institutrice à Gallerand, en fut immédiatement avisée. Elle en fit part à M. Hauduroy, chargé de l'inspection de son école, lorsqu'il vint à Gallerand le 16 juin, et elle lui remit dix de ces monnaies. M. Hauduroy eût l'amabilité de venir dès le lendemain me faire part de cette trouvaille, et le 18 je me transportai sur les lieux. J'eus le regret d'y aller seul, notre collègue, M. Soyer, conservateur-adjoint du Musée historique, qui, en temps normal, veut bien s'occuper du département de la Numismatique, n'ayant pu m'accompagner, retenu à Orléans par ses fonctions de censeur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le champ où le trésor était enfoui se trouve sur la commune de Courcy, aux confins de la commune de Chilleurs. Il est indiqué au cadastre sous le numéro 61 de la section C et est situé à l'est du chemin des Moines à Pithiviers et au nord du chemin de Barbary qui se dirige vers Courcy. Le point où la découverte fut faite est à environ 400 mètres au nord de la route de Chilleurs à Courcy, vis-à-vis l'étang des Gâtis, et à environ 150 mètres à l'ouest du ruisseau qui sort de cet étang.

Aucun débris de poterie n'a été trouvé ni à cet endroit, ni aux environs ; le trésor était probablement renfermé dans une caisse en bois, car, au milieu des pièces de monnaie, on a trouvé des débris noirâtres ressemblant à des fibres de bois pourri. A une époque éloignée, dont les anciens du pays sont seuls à se souvenir, ce terrain était planté en vigne ; il fait partie d'une vaste plaine coupée de boqueteaux, ne présentant aucune dénivellation pouvant faire supposer l'existence de ruines.

Toutefois, on m'a assuré dans le pays que, dans cette même région, à des dates déjà éloignées qu'on n'a pu me préciser, d'autres monnaies avaient été trouvées. En me reportant aux Bulletins publiés par notre Société, je vais rappeler rapidement celles de ces découvertes dont il est fait mention :

1° En 1880, M. l'abbé Desnoyers mentionne que, sur la commune de Courcy, « il y a 30 ans (c'est-à-dire vers 1850), on trouva enfouies sous des racines d'arbres, aux abords d'un ruisseau, 200 médailles grand bronze, appartenant au régne de Trajan, Antonin et Marc-Aurèle (1). »

2° Le 23 mai 1851, M. Touzard, inspecteur des forêts à Orléans, avise la Société « qu'une trouvaille de 1,500 médailles du Haut-Empire, grand bronze, a été faite sur le territoire de la commune de Courcy. Malheureusement, ces médailles étaient enfoncées dans un lieu humide en contre-bas d'un ruisseau et soumises à l'action incessante des eaux ; elles sont arrivées à un état d'oxydation, qui les a, pour la plupart,

(1) Bulletins, tome 7, p. 285.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

complètement altérées ; quelques-unes toutefois se sont conservées intactes ; comme échantillons de ces dernières, M. Touzard adresse à la Société 2 pièces de Faustine mère et de Faustine jeune dont la patine est fort belle » (1).

3° En octobre 1880, dans un champ dépendant de Courcy, on découvre, — outre des monnaies carnutes, des armes, des fers de chevaux, des clés, des vases, etc. — une vingtaine de grands, moyens et petits bronzes dont le plus ancien était à l'effigie de Néron († en 68) et le plus récent à celle de Gratien († en 383) (2).

4° En août 1882, sur la même commune de Courcy, on met à jour des armes en silex poli, des monnaies carnutes, divers objets de la civilisation franque et 16 grands et petits bronzes allant de Trajan († en 117), à Tétricus († en 273) (3).

5° En 1896, M. l'abbé Desnoyers signale que, dans la commune de Courcy « en 1875 (4) on a trouvé, sous les racines d'un arbre planté autour d'un ruisseau, 150 grands bronzes que l'humidité séculaire avait complètement oxydés et dont les types..... appartenaient aux règnes d'Antonin, Marc-Aurèle, Trajan et Adrien aux types communs. » (5).

6° Dans le même rapport, M. l'abbé Desnoyers écrivait que, dans la commune de Chilleurs « au mois de mai 1894, un cultivateur en labourant son champ, a rencontré, et, comme toujours, brisé, un vase en terre grise..... contenant 988 petits bronzes..... L'enfouissement comptait les règnes de Victorin, Tétricus I, Tétricus II, Claude le Gothique, Quintillus, Aurélien (6) » tous décédés entre 267 et 275.

Il est regrettable que l'indication des lieux où ces diverses découvertes furent faites ne soit pas plus précise. Pourtant on

(1) Bulletins, tome 1, p. 138.
(2) Bulletins, tome 7, p. 284-285.
(3) Bulletins, tome 7, p. 534-535.
(4) Peut-être faut-il lire 1895 au lieu de 1875.
(5) Bulletins, tome II, p. 330.
(6) Bulletins, tome II, p. 332-333.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous apprend que les découvertes de 1850, 1851 et 1875 furent effectuées près d'un ruisseau. Sur l'étendue de la commune de Courcy, il n'y a guère que 2 ruisseaux qui, venant de la forêt d'Orléans, se dirigent vers le nord et se réunissent avant d'entrer dans l'étang de Cloquet, d'où part une des branches principales de l'Œuf. Or, la dernière découverte, celle du 14 juin, a été faite à 150 mètres environ à l'ouest de l'un de ces 2 ruisseaux. On peut en inférer que les autres trouvailles ont été effectuées dans le voisinage et que, dès le début de l'occupation de la Gaule par les Romains, toute cette région a été un centre d'une certaine importance.

Comme nombre et comme composition, les découvertes de mai 1851 et juin 1915 ont de nombreux rapports : 1,500 pièces d'une part et 2,000 de l'autre ; dans les 2 cas, ce sont uniquement des grands bronzes du Haut-Empire qui forment le trésor.

J'espère que l'on arrivera à décaper une bonne partie des monnaies trouvées récemment, suffisamment au moins pour dresser la liste de tous les empereurs représentés dans ce trésor. En attendant, voici les noms des personnages que j'ai relevés sur les pièces encore lisibles.

Adrien, empereur de 117 à 138.
Sabine, femme d'Adrien.
Antonin-le-Pieux, empereur de 138 à 161.
Faustine mère, femme d'Antonin
Marc-Aurèle, empereur de 161 à 180.
Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle.
Lucius Verus, associé à l'empire, de 161 à 169.
Lucille, femme de Lucius Verus.
Commode, empereur de 180 à 192.
Crispine, femme de Commode.
Manlia Scantilla, femme de Dide Julien empereur en 193.
Septime Sévère, empereur de 193 à 211.
Julia Domna, première femme de Septime-Sévère.
Alexandre Sévère, empereur de 222 à 235.
Julia Mamaea, mère d'Alexandre Sévère.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gordien-le-Pieux, empereur de 238 à 244.

Philippe père, empereur de 244 à 249.

Otacille, femme de Philippe père.

Postume I, empereur usurpateur qui régna dans les Gaules de 258 à 267.

Sauf pour Philippe Ier, dont je n'ai vu qu'un seul exemplaire remis à M. Hauduroy, le Musée historique a pu, dès le début, choisir et acquérir des spécimens, remarquables comme conservation et comme patine, de tous ces grands bronzes. Le reste a, paraît-il, été vendu par l'inventeur du trésor à des collectionneurs des environs, auprès desquels je me propose de m'informer pour savoir si des monnaies d'autres empereurs auraient été trouvées et m'auraient échappé lors des deux visites que je fis à Gallerand (1).

Dr Garsonnin.

(1) Au moment où se termine l'impression de cette note, je reçois de M. le Dr Petit, d'Aschères-le-Marché, acquéreur d'une centaine des monnaies de Gallerand, une réponse à la lettre que je lui avais adressée. M. le Dr Petit me dit avoir trouvé, dans son lot, des bronzes de Maximin empereur de 235 à 238 et d'Aurélien empereur de 270 à 275. Ces deux noms sont donc à ajouter à la liste précédente.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XVII. — N° 209

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1915

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 9 juillet 1915

Présidence de M. Basseville, *doyen d'âge.*

Correspondance — La Société finlandaise d'archéologie, à Helsingfors, fait part du décès de son fondateur et président d'honneur, le professeur Johannes-Reinhold Aspetin.

L'Académie Stanislas, à Nancy, demande de nous associer aux vœux émis en faveur de la lutte contre l'alcoolisme par l'Académie des sciences morales et par l'Académie de médecine. — Notre Société adhère à ces vœux.

Volumes reçus. — Diverses revues et publications des Sociétés qui corrrespondent avec nous sont parvenues.

Communications. — Où est né le conventionnel Pierre Louis Manuel? M. Soyer constate que tous les dictionnaires biographiques


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

répondent, sans preuve d'ailleurs : « à Montargis en 1751 ». Or, son nom ne figure nulle part dans les registres de l'état civil de Montargis. Mais un document des Archives départementales du Loiret, provenant des bureaux du Recteur de l'Académie impériale d'Orléans, indique que le frère cadet de Manuel, Jean-Michel, candidat au professorat en 1810 et 1811, est né à Nemours (Seine-et-Marne). Son père était marchand et non artisan. C'est une piste que M. Soyer signale aux érudits qui s'occupent de la bibliographie de Manuel.

La note de M. Soyer sera insérée au *Bulletin*.

Séance du 23 juillet 1915

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président*

VOLUMES REÇUS. — Parmi eux, M. le président signale : de l'Académie de Nîmes, *Les coutumes de Saint-Gilles du* XIIe *au* XIVe *siècle ;* — dans la *Revue des études grecques*, une dissertation sur Théophraste, l'auteur des Caractères et ses imitateurs ; — dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, p. 148-156, une étude de M. DIEUDONNÉ sur les *testons*, dits *morveux*, du XVIe siècle, frappés en grande partie à Orléans.

COMMUNICATIONS. — M. DEPRÉAUX lit des notes sur un *Essai de formation de régiments de volontaires ouvriers en 1814*.

On vote l'impression au *Bulletin*.

— M. GARSONNIN présente une grande anse d'amphore trouvée dans les travaux de la rue de la Charpenterie pour un groupe scolaire. Par ses dimensions, elle correspond à une amphore d'environ 1^{m} 50 de haut et de 0^{m} 40 de diamètre à la panse.

— Le même a acheté, pour le Musée, deux pièces d'or, malheureusement sans indications d'origine : un Balbinus et un tiers de sou d'or mérovingien, peut-être de Sigebert, frappé à Banasac, en Lozère.


Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Au sujet du manuscrit de l'histoire de Gien pendant la Révolution, de l'abbé Vallet, signalé par M. Huet à une séance antérieure, M. Raguenet de Saint-Albin dit qu'il n'est pas entièrement inédit. Une partie en a été publiée en 1902 dans la *Revue rétrospective* par M. Félix Houzé, ancien instituteur et secrétaire de la mairie de Gien.

Hommage. — M. Jules Baillet offre à la Société, pour sa collection d'impressions orléanaises, trois pièces :

1° *Phœdri fabulæ, L. Annæi Senecæ ac Publii Syri Sententiæ. — Aureliæ*, Couret de Villeneuve, 1793, in-16 elzevier, relié et doré sur tranche, 91 pages.

2° *Office des SS. Donatien et Rogatien, martyrs.* — Orléans, veuve Rouzeau-Montaut, 1773, in-12, broché, 98 pages.

3° *Association pour obtenir une bonne mort*, érigée à perpétuité en l'église paroissiale de Saint-Pierre-Ensentelée, *alias* Sainte-Catherine d'Orléans, en vertu d'un bref accordé par N. S. P. le Pape Clément XIII, le 27 avril 1767, et transférée dans l'église de l'Hôpital-Général de la même ville, par un nouvel Indult de S. S. Pie VII, daté de Rome, le 5 octobre 1809, visé et approuvé par l'un de MM. les Vicaires-Généraux, le 4 janvier 1810. — Orléans, Guyot aîné et Beaufort, 1811, in-12, broché, 47 pages.

La feuille de couverture de ces deux brochures est caractéristique.

Publications. — Le *Bulletin* des IIIe et IVe trimestres de 1914 et le volume XXXIV des *Mémoires* ont été distribués à nos confrères ; ils seront envoyés au Ministère pour les Sociétés correspondantes.

Mais on a relevé une faute d'impression de la date du volume, à laquelle un papillon remédiera, et l'omission d'une planche à laquelle on avisera avant l'envoi.

— M. J. Baillet prépare l'impression du *Bulletin* de 1915. Ne conviendrait-il pas d'y joindre à la liste des membres celle des Sociétés correspondantes qui n'a pas été réimprimée depuis 1908 ?

Il y a quelques additions, modifications et suppressions à faire. De


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plusieurs Sociétés nous n'avons rien reçu depuis 1911, 1907 et même 1901. Il sera enquis sur les causes. La liste des Sociétés étrangères soulève des questions délicates.

Il est décidé que la liste sera révisée et réimprimée seulement dans le *Bulletin* de 1916 qui terminera le volume.

Séance du 8 octobre 1915

Présidence de M. HUET, *vice-président.*

COMMUNICATIONS. — M. BASSEVILLE parle d'un intéressant manuscrit de Lenormand-Ducoudray, qui se trouve en la possession de M. de Buzonnière.

— A propos du manuscrit de Vallet, M. HUET dit qu'il serait tout à fait impossible de faire revivre les radiations. Il existe à la Bibliothèque de la ville trois exemplaires de la publication de M. Houzé. Mais cette publication sans aucune note ne ferait pas obstacle à une édition complète et annotée. M. Huet a cherché si la Bibliothèque ne possédait aucun autre manuscrit de Vallet. Il n'en a pas trouvé, mais seulement des Ephémérides recueillies par l'abbé Pataud et qu'il pourrait être intéressant de publier.

— M. POMMIER demande qu'un membre de la Société écrive une notice sur notre confrère décédé M. l'abbé Cochard.

— M. SOYER annonce le résultat de la publication de sa note relative à la naissance du procureur Manuel. M. Bouex, de Nemours, a retrouvé l'acte de baptême et la date en question. Manuel est né à Nemours, le 14 décembre 1753.

HOMMAGE. — Au nom de M. BOUEX, M. SOYER fait hommage à la Société d'un tirage à part de son article sur ce sujet, paru dans le journal l'*Action républicaine* du 21 août 1915.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du 22 octobre 1915

Présidence de M. Basseville, *doyen d'âge*

Correspondance. — M. Baguenault de Puchesse, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Il fait part à la Société du décès de M. Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand.

Volumes reçus. — Parmi ces volumes assez nombreux, signalons : *La protestation de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, à propos de la destruction d'Arras ; — Maurice Roy, *Tapisseries de Saint-Mammès, de Langres, compositions authentiques de Jehan Cousin, père*, avec de belles planches (Extrait des *Mémoires* de la Société archéologique de Sens) ; — Héron de Villefosse : *Le soleil maîtrisant ses chevaux, mosaïque découverte à Sens*, avec une belle reconstitution (*Mémoires* de la fondation Piot).

Communications. — M. Despréaux présente un sabre de soldat d'infanterie de la garde impériale (1815), découvert récemment à Orléans dans un jardin du faubourg Saint-Jean.

Sa note est renvoyée à la Commission de publication.

— M. Pommier présente un plan manuscrit de l'extrémité orientale de la Grande Rue de Bourgogne, dressé le 26 septembre 1673 par Jean Fleury, arpenteur juré au Bailliage d'Orléans, qui jouit en son temps d'une certaine notoriété. La pièce appartient à M. A. Levé.

Ce plan, légèrement teinté de couleurs, figure, du côté sud, l'église et le cimetière de Notre-Dame-du-Chemin et, du côté nord, les maisons comprises entre le rempart de la ville et la rue actuelle, dite rue aux Loups. Les noms des rues de ce quartier ont changé depuis l'époque où Jean Fleury fit son *dessin*. Notre rue aux Loups s'y nomme rue aux Ours ou rue Traversante. La rue des Quatre-Fils-Aymon, qui lui fait suite au sud, est désignée comme rue de Paradis.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La rue de Solférino y porte le nom de rue des Singes ou des Potiers : elle a été appelée rue des Singes jusque vers 1860. Enfin, celle qui la prolonge au nord, présentement rue de la Chasse, est désignée comme rue Couaille (probablement : de la Caille) ; mais la maison qui fait le coin de la Grande-Rue, probablement une auberge, était à l'enseigne de la Chasse ; c'est le plan qui nous l'apprend et l'on comprend que ce vocable se soit imposé à toute la rue qui, encore de nos jours, n'a pas d'habitants.

— M. Pommier raconte ensuite une visite chez un vigneron des Aydes qui possède des souvenirs de la famille Guillon d'Assas, originaire sans doute d'Assas, entre Ruan et Artenay

Entre autres choses se voient deux dessins représentant un magistrat dans son cabinet et deux sœurs en costume de la fin du XVIIIe siècle ou du début du XIXe.

— Enfin M. Pommier présente une plaquette très rare, que la Bibliothèque municipale d'Orléans ne possédait pas (1) et qui est intitulée :

Entrée magnifique du Roy faite en sa ville d'Orléans
le mardi 8e juillet 1614
avec l'ordre et cérémonies observées en icelle
par Claude Malingre
à Paris, chez Melchior Mondière, rue Saint-Jacques
devant Saint-Benoist, aux deux Cochets
MDCXIIII.

On y lit que : « le roy étant sorti de Paris, le samedi matin, cinquième de juillet, alla coucher à Etampes... de là, continuant son chemin d'Orléans, arriva le lundi septième dudit mois, d'assez bonne heure, en la maison belle et agréable de Monsieur d'Escures préparée à la Royalle, n'étant distante d'Orléans que d'une lieue environ ».

Dans sa *Vie de Fougeu d'Escures* (2), M. Baguenault de

(1) Elle se trouve au fonds Desnoyers.
(2) *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXXIV, page 23.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Puchesse précise, d'après l'*Histoire d'Orléans*, de l'abbé Pataud (1), que « le Roy s'arrêta près de la Montjoie, où il logea dans la maison de vignes appartenant à M. d'Escures ; et le lendemain 8 juillet, dès le point du jour, tous les corps de ville s'avancèrent au-devant du Roy jusqu'à Notre-Dame des Aydes ».

Quelle est cette maison de vignes où logèrent le jeune Louis XIII, âgé de 13 ans, et sa mère, se rendant en Espagne ? Il serait curieux de l'identifier.

— A ce propos, M. Basseville cite un certain nombre d'autres plaquettes relatives à des entrées royales. Il pose la question de savoir s'il ne serait pas possible de reprendre un travail projeté par M. Louis Jarry de réimprimer les entrées de rois et reines de France à Orléans, avec des notes. Pour lui, il prend l'engagement de donner pour le *Bulletin* une note bibliographique sur toutes ces Entrées, qui sont devenues très rares.

Séance du 12 novembre 1915

Présidence de M. Huet, *vice-président.*

Au nom de la Commission des publications, M. Soyer demande l'insertion dans le *Bulletin* de la note de M. Dépréaux sur un sabre de soldat d'infanterie de la garde impériale (1815), découvert à Orléans, dans un jardin du faubourg Saint-Jean.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

Communications. — M. Brédif signale la présence d'un sabre semblable au greffe du Tribunal (2).

— MM. Huet et Laville font remarquer que Fougeu d'Escures pourrait bien tirer ce nom d' « Escures » du hameau « Les Escures »

(1) Bibliothèque d'Orléans, mns 564, f° 493.

(2) Après vérification minutieuse M. Brédif a reconnu que ce sabre n'est pas du même temps que l'autre.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(commune de Fleury-les-Aubrais), non loin de La Montjoie. C'est peut-être là que Fougeu reçut le jeune roi Louis XIII, le 7 juillet 1614.

M. Soyer signale aussi un lieu dit « Escures » sur le territoire de la commune de Rozières (canton de Meung-sur-Loire).

Séance du 26 novembre 1915

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président.*

Correspondance. — Les volumes reçus sont déposés sur le bureau.

— M. Jamet réclame les photographies de ses œuvres qu'il avait communiquées en vue du prix Davoust. M. Larcanger est chargé de les lui faire parvenir.

— M. le Président a reçu de personnages compétents des compliments pour le récent volume des *Mémoires*.

Communications. — On revient au nom de Fougeu d'Escures. M. Baguenault signale une autre localité d'Escures en Eure-et-Loir. Au xviie siècle, on écrivait en un seul mot « Descures ». L'orthographe « Des Cures » est une pure fantaisie.

Elle s'expliquerait difficilement, ajoute M. Soyer, au lieu que l'on comprend aisément le nom de « Escures » donné à des localités situées sur de grandes routes, où se trouvaient des relais de la poste aux chevaux.

— M. Basseville lit la bibliographie qu'il a promise des *Entrées des rois et reines à Orléans.*

Renvoyé au Comité de publication.

— M. Soyer lit la traduction des *Annales inédites du prieuré de Saint-Samson et du monastère de Notre-Dame du Mont-Sion.* Elles


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avaient été rédigées en latin, au XVIe siècle, d'après des pièces anciennes authentiques, par le F. François Lhuillier, à travers deux registres de cens du prieuré. Elles vont du XIe siècle à l'an 1528.

Renvoyé à la Commission de publication.

— M. Jules Baillet signale une communication faite tout dernièrement à la Société archéologique d'Angoulême par M. Dujarric-Descombes, de Périgueux. Il signalait des correspondances de 1772 et 1790, relatives au don de cloches aux paroisses de Sers et de Vouzan, en Angoumois par le lieutenant des Maréchaux de France, Arnauld de Chesne. Ce personnage tirait son nom de la la terre de Chesne (aujourd'hui au marquis d'Harcourt), sise à la limite des départements du Loiret et de l'Yonne, sur la paroisse de Saint-Ezoges (aujourd'hui Saint-Eusoge). Dans une lettre datée du 18 septembre, sans indication d'année, il mandait à l'évêque d'Auxerre que la paroisse voisine d'Ouzouer-sur-Trézée ayant fait fondre deux cloches, on a profité du même fourneau pour la fonte de celle de sa paroisse, « fêlée par le deffunt curé en carillonnant ». Il demande pour la seconde fois à l'évêque de déléguer le curé de Champoulet, qui dessert Saint-Ezoges, pour faire la bénédiction de la nouvelle cloche. On ne peut jusque-là s'en servir pour sonner les offices. Outre la perte de la messe « pour bien du monde », le manque de sonnerie « embarrasse beaucoup pour tous les travaux qui se règlent souvent aux Angelus du matin et du soir ».

— M. Garsonnin donne lecture du compte moral qu'il a adressé en juillet dernier à M le Préfet, comme directeur des Musées historiques.

Ce rapport sera reproduit au *Bulletin*.

— A ce propos, M. le Président dit qu'il a lui-même adressé à M. le Préfet le rapport annuel sur les travaux de la Société. Il ne l'a pas lu à la Société à laquelle il n'eût rien appris, dit-il.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du 10 décembre 1915

Présidence de M. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *président.*

VOLUMES REÇUS. — M. le Président signale quelques articles dans les volumes reçus : *Les Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente* contiennent un catalogue du Musée avec de nombreuses illustrations et une introduction claire et instructive de M. CHAUVET, sur la préhistoire en Charente. Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, se lit une notice sur Alfred Richard ; le volume des *Mémoires* est consacré à la ville de Loudun. Dans le *Bulletin de la Société archéologique et statistique de la Drôme* sont évoqués des souvenirs dauphinois sur Lamartine.

HOMMAGE. — M. Agricol BÉNARD fait hommage à la Société d'une gravure qu'il vient d'exécuter du château de Blois.

ORDRE DU JOUR. — La deuxième séance de décembre, où doivent avoir lieu les élections du bureau, est fixée au mercredi 22 décembre.

COMMISSION DES PUBLICATIONS. — M. BASSEVILLE présente son rapport sur la communication de M. SOYER, relative aux *Annales de Saint-Samson*.

— M. GARSONNIN fait le sien sur la bibliographie des *Entrées royales*, par M. BASSEVILLE.

Ces deux communications seront insérées au *Bulletin*.

COMMUNICATIONS. — M. GARSONNIN propose qu'il soit pris note de l'érection à New-York d'une statue de Jeanne d'Arc due au ciseau de miss Anna Vaughn Hyatt.

Elle a été inaugurée le 6 décembre 1915, en présence de nombreuses personnalités américaines et françaises, et de délégations de plusieurs Sociétés artistiques, patriotiques, etc. Après lecture d'une lettre de remerciements du président Wilson, des discours sont pro-


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

noncés par M. Küntz, président du Comité ; par M. Jusserand, ambassadeur de France ; par M. Louis Delamarre, secrétaire de l'Alliance française aux Etats-Unis et au Canada. La prise de possession de la statue est faite, au nom de la ville, par l'honorable Cabat Ward.

La fondation du Comité remontait à décembre 1909. Parmi les vice-présidents d'honneur se trouvaient MM. G. Hanotaux et Pierre Loti.

— M. Garsonnin signale un almanach de 1813, où se lisent des couplets sur Jeanne d'Arc.

— M. Soyer donne la primeur d'une notice historique qu'il vient de rédiger sur la série D aux Archives départementales, qui renferme les Archives de l'Université d'Orléans et notamment le fonds de la nation germanique. Il lit les pages relatives à la préservation de ces précieuses archives lors de l'invasion de 1870.

Séance du 22 décembre 1915

Présidence de M. Baguenault de Puchesse, *président*.

Correspondance et volumes reçus. — M. le Président signale dans la *Revue archéologique* un article sur l'archéologie en Thrace.

Une circulaire ministérielle du 25 novembre 1915 propose un programme d'enquête historique et économique sur les biens communaux. Plusieurs exemplaires sont distribués.

Une circulaire de M. Toutain, nouveau directeur de la revue *Pro Alesia*, annonce que cette revue va se transformer et étendre le champ de ses études. Le Bureau décidera si la Société doit s'y abonner.

Renouvellement du Bureau. — Conformément aux statuts, il est procédé au renouvellement partiel du Bureau, pour 1916 :


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Baguenault de Puchesse est réélu président.

M. E. Huet est réélu vice-président.

M. E. Jarry est élu membre de la Commission de publication (avec MM. Basseville et Soyer), en remplacement de M. Garsonnin, sortant et non rééligible.

Communications. — M. Garsonnin rend compte d'une découverte faite par M. Maxime Didier, mobilisé comme capitaine du 260e régiment territorial d'infanterie.

Dans le parc du château d'Offémont (Oise), une tranchée a coupé une sépulture gauloise. Au-dessous de la terre végétale, dans la craie, deux corps ont été trouvés, l'un à 50 centimètres, l'autre à 60 centimètres de profondeur, orientés la tête à l'ouest. Près de l'un se trouvaient un squelette d'animal, peut-être sanglier, une épée, sans doute inhumée avec son fourreau, un fer de lance, des fragments de demi-tubes métalliques, un pot de terre vide. Près de l'autre, également une épée et un pot de terre. Au-dessus du premier corps étaient placées quelques pierres plates.

M. Garsonnin estime que la sépulture remonte à l'époque de la Tène (300-100 avant J.-C.). Il regrette qu'il n'ait pu être relaté si les pierres étaient recouvertes de déblais crayeux ou de terre noire.

— M. Fougeu présente une plaque votive romaine, en bronze patiné, mesurant 18 centimètres de large sur 10 centimètres de haut, en forme de cartel accosté de deux queues d'aronde. C'est l'original même d'une inscription qui a été trouvée en 1875 à Joinville (Haute-Marne) et fut en 1878 le sujet d'une communication à la Société nationale des Antiquaires de France. L'objet lui a été confié par M. Brucy, ancien notaire à Saint-Aignan-sur-Cher, gendre du propriétaire chez qui a été faite la trouvaille.

De pareils ex-voto sont très rares sur métal. Celui-ci est percé de deux trous pour permettre de le fixer, soit au-dessus d'une porte de maison, soit à la paroi d'un édifice sacré, soit à un piédestal de statue Les caractères estampés au poinçon se lisent :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I(ovi) O(ptimo) M(aximo)
PRO SALVTE DOM
I NORVM ET LI
BERORVM SVORV
FAMILIA VINDO
INISSAE · V(otum) · S(olvit) ·
· L(ibens) · M(erito) ·

« Pour la prospérité de leurs maîtres et de leurs enfants la *familia* de Vindoinissa a accompli son vœu librement et dignement ».

Au même endroit que cette plaque, il avait été trouvé, en 1870 et 1871, une quinzaine de monnaies en bronze d'Antonin le Pieux (138 ap. J.-C.) à Gallien (253). On peut donc attribuer la plaque même au IIIe siècle.

— M. Soyer rappelle que cette inscription a été publiée par M. Mowat dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (18 décembre 1878), par l'Académie de Berlin dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, et par M. Alfred Holder dans son inestimable *All-celtischer Sprachschatz* (en cours de publication à Leipzig, 18e livraison, 1908).

M. Soyer considère la traduction de M. Mowat — qu'a lue M. Fougeu — comme un contre-sens : *Vindoinissa* (pour *Vindonissa*) est un nom de lieu celtique et non pas un nom de personne. Il s'agit, évidemment, d'un vœu à Jupiter dont se sont acquittés, pour le salut de leurs maîtres et de leurs enfants, les esclaves d'un domaine rural appelé *Vindonissa*. Ce nom de lieu était très répandu dans la Gaule. Dans la Suisse allemande, *Vindonissa* = *Windisch* ; dans les pays de langue française, *Vindonissa* = *Vandenesse* (Côte-d'Or, Nièvre), *Vendenesse* (Saône-et-Loire), *Vendresse* (Ardennes). Ce nom est formé sur le gentilice gallo-romain déjà connu *Vindonius* (dérivé de l'adjectif et surnom gaulois *Vindos* = blanc, Le Blanc), et ne signifie pas autre chose que « la terre ou le domaine d'un certain Vindonius ». Le suffixe *-ssa* est l'équivalent de notre suffixe français *-ière* (*la Bouchardière* = propriété de Bouchard, *la Thomassière* = propriété de Thomas, etc.)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Où est né le conventionnel Pierre Manuel ?

Tous les dictionnaires biographiques s'accordent à faire naître à Montargis, en l'année 1751 (sans indication de mois ni de quantième), Pierre Manuel, député de Paris à la Convention nationale (1).

Comme son nom ne figure nulle part dans les registres de l'état civil de Montargis (2), il faut évidemment en conclure que Manuel n'est point né dans cette ville. Mais où chercher le lieu de sa naissance ?

Un document des Archives départementales du Loiret, provenant des bureaux du Recteur de l'Académie impériale d'Orléans (3), nous apprend que le frère cadet de Manuel, Jean-Michel, candidat au professorat en 1810 et 1811, est né à Nemours (Seine-et-Marne).

Ce document est un *curriculum* rédigé par le candidat même, qui désirait vivement enseigner à Montargis. Il est daté du 18 avril 1811 : Jean-Michel y déclare notamment être âgé de 47 ans ; avoir été élevé à Montargis ; avoir résidé à Paris, à Blois et à Clamecy ; avoir enseigné à Paris pendant

(1) Voir le *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquans de la fin du* XVIIIe *siècle*, rédigé par une Société de gens de lettres, tome II (Londres, 1800) ; la *Nouvelle biographie générale publiée par Firmin Didot frères, sous la direction du Dr Hœfer*, t. 33 (Paris, 1860), et les *Dictionnaires* de Lalanne, Dezobry et Bachelet, etc.

(2) Voir *Inventaire sommaire des Archives de la ville de Montargis*, par Henri Stein (Paris et Orléans, 1893), p. XIII, note 2.

(3) Série T, en cours de classement.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

15 ans ; être père de deux enfants et en attendre un troisième (1).

Il est à présumer que c'est aussi à Nemours que naquit Pierre.

Je signale cette piste aux érudits qui s'occupent de la biographie de Manuel.

Une autre pièce, de même provenance que la précédente, nous indique que le père de Manuel était un marchand, — et non pas un « ouvrier », un « artisan », ou un « potier », comme l'affirment, sans preuves, les dictionnaires biographiques (2).

C'est une lettre du Recteur de l'Académie d'Orléans, adressée le 27 juillet 1810 à Fontanes, grand-maître de l'Université, pour lui fournir les renseignements demandés sur le compte de Jean-Michel Manuel.

En voici la partie la plus importante :

« Il résulte des informations que j'ai prises que le sieur Manuel, âgé de 47 à 48 ans, est (3) fils d'un marchand (4) fort estimable de Montargis, qu'il est le frère cadet du célèbre Manuel, procureur de la Commune de Paris ; qu'il a été élevé au collège de Montargis, où il a fait de bonnes études ; qu'il a travaillé pendant quelque temps chez le procureur ; qu'il a été employé dans les Aides jusqu'à la supression (*sic*) de cette administration, époque à laquelle il s'est attaché à la Direction des assignats qu'il a été obligé de quitter.

« Il demeurait, il y a six ans, rue aux Ours, à Paris, donnant des leçons de grammaire sous le nom de Durand.

(1) Jean-Michel Manuel demeurait en 1810 à Montargis, rue aux Moines, n° 120.

(2) Voir Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des littératures* (Paris, 1876) ; la *Nouvelle biographie générale* déjà citée ; C. Brainne, J. Debarbouiller, Ch.-F. Lapierre, *Les hommes illustres de l'Orléanais*, tome II (Orléans, 1852), p. 274.

(3) Le Recteur avait écrit d'abord : « né à Montargis ». Ces trois mots ont été raturés.

(4) Le Recteur avait écrit d'abord : « marchand de mousseline ». Les deux derniers mots ont été raturés.



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Au mois de janvier dernier il n'était pas encore à Montargis ; ce qui prouve qu'il n'y est rentré que depuis peu.

« On prétend que le sieur Manuel a beaucoup de talens, surtout pour la profession dans laquelle il demande un emploi. Il est chef d'une famille qu'on dit fort intéressante.

« Voilà, Monseigneur, les seuls renseignemens que j'aie pu recueillir dans le moment.

« Si votre Excellence me permet de donner mon avis, j'oserai lui faire observer qu'il serait plus avantageux pour le sieur Manuel d'être placé ailleurs qu'à Montargis, où son frère n'a laissé que d'horribles souvenirs et où lui-même a eu et a encore peut-être le surnom de *Mouton*. Je ne sais pas s'il a mérité de la part de ses concitoyens cette odieuse dénomination. »

Jacques Soyer.

P.-S. — Depuis la lecture de cette note en juillet 1915, et grâce à la publication, dans les journaux de la région, des procès-verbaux de la Société, un érudit de Nemours, M. Paul Bouex, a suivi la piste que j'indiquais et a trouvé aux Archives de cette ville, à la date du 14 décembre 1753, l'acte de baptême du conventionnel, né du même jour, fils de Pierre Manuel (sans mention de profession) et de Magdeleine Durand. M. Bouex a fait connaître sa découverte dans le journal *L'Action républicaine* (Nemours, 21 août 1915) ; son article a été tiré à part sous le titre *Pierre Manuel* (Nemours, 1915, 7 pages). Voilà donc définitivement résolu ce petit problème biographique.

J. S.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

EN 1814

ESSAI DE FORMATION

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

DE RÉGIMENTS DE VOLONTAIRES OUVRIERS

La triste situation de la France, à l'aube de 1814, est aujourd'hui parfaitement connue de tous ceux qui se sont occupés, si peu que ce soit, de l'histoire napoléonienne.

Comme l'a si bien dit Henry Houssaye : « Après toutes les gloires, c'étaient tous les désastres » (1). Le blocus continental, les champs en friche, les fabriques fermées, l'arrêt complet des affaires, avaient amené la gêne chez les riches, la misère chez les pauvres. Le système napoléonien s'écroulait. La France, que les royaumes feudataires créés autour d'elle devaient, dans la pensée de leur auteur, préserver à tout jamais de l'invasion, avait vu sa frontière violée par les armées de la coalition et, du 21 décembre 1813 au 1er janvier 1814, les masses alliées avaient franchi le Rhin, refoulant devant elles les faibles corps français qui leur étaient opposés.

Instruit à l'école de Napoléon, tournant les places fortes dont il ne s'attardait pas à faire le siège, l'ennemi avait avancé

(1) *1814*, p. 1.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si rapidement que, le 26 janvier déjà, sa concentration était virtuellement opérée entre la Marne et les sources de la Seine.

Pour parer à ce danger pressant, en vain l'Empereur, devant la soudaineté de l'invasion, multiplia-t-il les levées, hâtant la fabrication des armes et des munitions, faisant relever les forteresses ; il était trop tard. Le temps et l'argent manquèrent à la fois et, lorsqu'il s'agit de guerre, il est des choses que le génie même n'improvise pas.

Les appels extraordinaires de la fin de 1813 et du début de 1814 donnèrent tant bien que mal, et plutôt mal que bien, une certaine quantité d'hommes, encore qu'inférieure aux évaluations, mais des hommes ne sont pas des soldats, et faute d'armes, d'équipements, partant de toute possibilité d'instruction militaire sérieuse, un tiers à peine fut organisé et un huitième seulement put figurer en rase campagne (1).

Et pourtant, on avait bien tout tenté, puisque, indépendamment des trois levées extraordinaires d'octobre et novembre 1813 et du décret du 17 décembre, ordonnant la mise sur pied de 457 cohortes de gardes nationales actives, deux autres décrets (30 décembre 1813 et 6 janvier 1814) appelaient sous les armes de nouvelles légions, tirées, elles aussi, de la garde nationale ; mesures superflues au reste, car, si elles avaient pu remplir les vues gouvernementales, les arsenaux de la vieille France, déjà impuissants à fournir le nécessaire au peu de troupes en campagne, eussent dû se déclarer incapables de donner quoi que ce soit aux nouveaux contingents.

A côté de ces formations bien connues, le gouvernement eut recours à d'autres expédients, dont l'un tendait notamment à la création de régiments de volontaires, composés d'ouvriers en chômage provenant des villes manufacturières de l'Empire, régiments destinés à marcher à la suite de la jeune garde impériale (2).

(1) *1814*, p. 2, note 1.

(2) On comprend sous la dénomination de « *Jeune garde* » les huit régiments créés par Napoléon, dans le courant de 1809, pour



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une trace de cet essai infructueux est demeurée aux Archives départementales (1) où M. Soyer nous l'a obligeamment signalée.

Le dossier est peu fourni et se compose principalement d'une lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet du Loiret, accompagnant une ampliation du décret de création du nouveau corps. Cette lettre indique l'esprit dans lequel devaient être formés les régiments ouvriers. La voici :

Paris, le 15 janvier 1814.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR COMTE DE L'EMPIRE,
A MONSIEUR LE BARON PIEYRE,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET.

J'ai l'honneur, Monsieur le Baron, de vous adresser un décret, par lequel Sa Majesté, dans sa sollicitude pour la défense de l'Etat et pour les ouvriers que les circonstances peuvent laisser sans travail, a ordonné la formation de plusieurs régiments de volontaires, dans lesquels ces ouvriers seraient admis.

Ces régiments seront licenciés dès que l'ennemi aura été chassé de notre territoire : ces ouvriers seront alors rendus à leurs ateliers, et, pendant leur absence, leurs relations avec les manufacturiers n'auront point cessé.

A la réception de ma lettre, faites venir les principaux manufacturiers. Chargez-les d'instruire tous ceux de leurs ouvriers qu'ils ont cessé d'employer, ou dont ils prévoient la prochaine réforme : c'est aux manufacturiers à faire comprendre à leurs ouvriers le bienfait de cette mesure qui, en les appelant à remplir un devoir cher à tout Français, les met à l'abri de toutes les privations auxquelles ils allaient être exposés, et assure à leurs femmes et à leurs enfants des secours efficaces.

Le minimum de ces secours est de 120 francs, mais le maximum n'est point déterminé ; lorsque vous trouverez que celui de

renforcer l'ancienne garde impériale, qui reçut, dès lors, la dénomination de « Vieille garde ».

(1) Arch. du Loiret. Affaires militaires, série R.


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

150 francs, fixé par décret du 9 décembre dernier, est trop faible, attendu le nombre d'enfants ou de vieux parents, vous me proposerez la somme plus élevée que vous jugerez nécessaire, vous fixerez vous-même les sommes au-dessus de 150 francs.

Tout homme valide qui se plaindrait désormais d'être sans ouvrage serait évidemment un mauvais citoyen, et loin que l'administration lui dût des secours, elle aurait à le faire sévèrement surveiller.

Je n'entre dans aucun détail plus circonstancié ; la lecture du décret suffit, ce me semble, pour montrer tout ce que cette mesure a de paternel.

Les ouvriers ne sont appelés que pour le temps pendant lequel l'occupation de notre territoire fait cesser toute spéculation commerciale, leurs relations sont maintenues. Le poste qui leur est assigné à la suite de la Garde de Sa Majesté est le plus honorable : leurs familles sont aidées et protégées. Les ouvriers des mêmes manufactures, des mêmes contrées, ne sont point séparés les uns des autres. Vous me tiendrez instruit tous les cinq jours du succès de vos démarches auprès des chefs des manufactures, et de celui de leurs soins.

Chaque fois que vous m'indiquerez quel est le nombre des volontaires sur lequel vous pensez qu'on puisse compter, et pour tous ceux qui laissent une famille, vous m'adresserez un tableau comprenant le nom de chacun, le nombre d'individus qu'il avait à sa charge, les secours que vous allouez, ceux que vous croyez devoir me proposer. J'aurai soin de faire mettre à votre disposition les sommes que vous devrez confier aux manufacturiers, pour qu'ils puissent les distribuer.

Recevez, Monsieur le Baron, les assurances de ma parfaite considération.

MONTALIVET.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voici maintenant le décret :

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

Au Palais impérial des Tuileries, le 15 janvier 1814.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse, etc., etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Il sera formé des Régimens de volontaires composés des ouvriers des manufactures de Paris, Rouen, Amiens, Alençon, Caen, Lille, Rheims, Saint-Quentin, Louviers, Elbeuf et autres villes et fabriques des 1re, 2e, 14e, 15e et 16e divisions militaires, qui se trouveront sans ouvrage.

ART. 2. — Les volontaires qui se présenteront pour entrer dans les dits corps contracteront l'engagement de servir jusqu'à ce que l'ennemi ait été chassé du territoire français.

Ils seront licenciés immédiatement après et seront rendus aux fabriques d'où ils sont sortis.

ART. 3. — A compter du jour de leur départ, les femmes et les enfans des dits volontaires recevront du gouvernement un secours qui leur sera distribué par les mains des chefs des manufactures, fabriques ou ateliers auxquelles (*sic*) ils appartiennent.

Ces secours ne pourront être moindres que ceux fixés par notre Décret du 9 décembre dernier.

ART. 4. — Ces volontaires formeront des Régimens de tirailleurs et fusiliers qui seront à la suite de la Jeune Garde ; ils seront habillés, nourris et soldés comme elle.

ART. 5. — Ces volontaires seront dirigés sur Paris.

Chaque chef d'établissement formera l'Etat de ceux de ses ouvriers qui se seront présentés, et certifiera leur bonne conduite.

ART. 6. — Au moment où les volontaires recevront leur feuille de route, le Préfet enverra les Etats dont il est parlé à l'article précédent au général Drouot, aide-major général de la Garde, chargé


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'organisation, lequel réunira dans le même corps les ouvriers des mêmes fabriques et du même lieu.

ART. 7. — Les volontaires ouvriers de notre bonne Ville de Paris formeront un ou plusieurs Régimens.

ART. 8. — Nos Ministres de l'Intérieur, des manufactures, de la Guerre, de l'Administration de la Guerre et du Trésor sont chargés de l'exécution du présent Décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Signé : NAPOLÉON.

PAR L'EMPEREUR,
Le Ministre, Secrétaire d'Etat,
Signé : LE DUC DE BASSANO.

POUR AMPLIATION :
Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire,
MONTALIVET.

Aussitôt après la réception de la lettre ministérielle, le baron Pieyre, préfet du Loiret, s'empressa d'envoyer aux deux sous-préfets d'Orléans et de Montargis, « les deux seules villes du département où », écrivait-il, « il y eût des manufactures » (1), la copie du décret, accompagnée d'une lettre, dans laquelle il se bornait à reproduire les arguments développés par le ministre (2). Le préfet avisa également le maire d'Orléans, Crignon-Desormeaux « baron de l'Empire », qui saisit de l'affaire la Chambre de commerce, avisée elle-même d'autre part, afin de se concerter avec elle sur les mesures à prendre (3).

(1) Les importantes papeteries de Buges et la manufacture de serge d'Amilly, appartenant à l'arrondissement de Montargis, ressortissaient, dans la circonstance, du sous-préfet de Montargis, comme si elles eussent été situées à Montargis même.

(2) Nous n'avons pas trouvé trace des réponses des deux sous-préfets.

(3) Lettre du maire d'Orléans à M. le baron Pieyre, préfet du Loiret (19 janvier 1814).

Les registres de délibérations de la Chambre de commerce d'Or-



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En fait, le préfet dut être profondément embarrassé par la requête gouvernementale. La levée des gardes d'honneur de 1813 lui avait déjà fait passer de très durs moments, et, cette fois, les instants étaient plus précieux encore. Il ne faut pas oublier, en effet, que Napoléon allait, dix jours après la publication du décret, quitter Paris pour l'armée et qu'il fallait faire vite.

Qu'advint-il de ce fameux projet ? Ce qu'il était advenu des autres, c'est-à-dire rien. Les régiments volontaires ouvriers n'existèrent que sur le papier, où nous les avons retrouvés.

Henry Houssaye fait bien mention de levées de *gardes nationaux* ouvriers, demandées à Paris par l'Empereur (1), et qui n'aboutirent pas, mais cela ne paraît avoir aucun rapport avec notre sujet. Il dit aussi, d'autre part (2), que le nombre de volontaires, par suite de l'avantage des remplacements, ne s'éleva qu'à 291 dans tout Paris, pour le mois de janvier 1814. Peut-être s'agit-il là des levées de nos volontaires ouvriers, mais l'imprécision générale du brillant historien de 1814 ne permet pas de s'en assurer plus explicitement.

Les ouvriers sans travail de notre région, ayant le moindre goût pour l'état militaire, étaient déjà, pour la plupart, partis comme remplaçants, métier infiniment plus rémunérateur que celui de volontaire, étant donnés les hauts prix atteints à la fin de l'Empire ; quant aux autres, ils durent rester parfaitement indifférents à l'appel impérial, car Lottin, dans ses *Recherches historiques* (3), fait mention du grand succès de la réquisition d'ouvriers en chômage devant concourir à la défense de la

léans, obligeamment mis à ma disposition par son président, M. Georges Dessaux, ne contiennent aucun renseignement relatif à cette affaire.

(1) *1814*, p. 423.

(2) *1814*, p. 11, note 1.

(3) *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 3e partie, tome Ier, p. 162.



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ville, ordonnée, le 11 février 1814, par le maire d'Orléans, sur la demande de l'autorité militaire.

C'est là une preuve nouvelle de l'insuccès de toutes les formations hâtives essayées au déclin de la fortune militaire de l'Empire, d'avance condamnées, à la fois, par l'absence de moyens matériels suffisants et par l'indifférence résignée de la plus grande partie de la population.

Albert Depréaux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTE

SUR

UN SABRE DE SOLDAT D'INFANTERIE DE LA GARDE IMPÉRIALE

(1815)

DÉCOUVERT A ORLÉANS

L'arme que vous avez sous les yeux ne peut pas, à proprement parler, être qualifiée d'« ancienne », puisqu'elle ne date guère que d'un siècle ; elle rappelle cependant assez de souvenirs d'histoire orléanaise pour que nous ayons cru devoir vous la présenter.

Ce sabre, qui m'a été fort aimablement offert par notre collègue, M. Soyer, a été tout récemment découvert dans un jardin du faubourg Saint-Jean, à une très petite profondeur.

En me défendant de vouloir bâtir un roman sur cette trouvaille, je puis dire cependant qu'elle n'a rien d'étonnant, en cet endroit surtout. Elle se rattache certainement, soit au passage par Orléans, le 8 juillet 1815 (1), de la garde impériale en retraite, gagnant la rive gauche de la Loire, conformément à la capitulation signée par le gouvernement provisoire, soit, plus vraisemblablement encore, au désarmement des habitants d'Orléans, le 16 juillet 1815, par ordre du commandant prussien de la ville (2).

Les troupes prussiennes, en grand nombre, occupèrent le

(1) Lottin. *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 3e partie, tome Ier, p. 285.
(2) *Id.* p. 296.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faubourg Saint-Jean et cette arme dut être enfouie alors, en vue de s'en débarrasser le plus promptement possible.

Il me souvient d'avoir trouvé, de la même manière, à Metz, dans la propriété de mon grand-père maternel, trois fusils, rongés par la rouille, enterrés dans des conditions analogues, lors du désarmement des habitants, en 1870.

Quelques renseignements techniques sur cette arme ne paraîtront peut-être pas sans intérêt.

Le modèle spécial dit « sabre d'infanterie de la garde » est pour la première fois décrit dans l'aide-mémoire du général Gassendi pour l'année 1809. Il était caractérisé par sa lame à deux pans creux et à biseau et sa monture formée d'une branche en laiton s'ajustant à une poignée de hêtre, recouverte de basane à double filigrane tors, le tout maintenu par un pommeau de laiton.

Ces armes étaient établies à Versailles, par l'entreprise Boutet.

L'inscription « Versailles » et le poinçon de Boutet sont encore visibles sur la branche de la poignée du sabre dont nous nous occupons.

La lame primitive a été remplacée, à l'époque, par une lame plate de briquet d'infanterie de ligne grossièrement rivée et, pour empêcher le ballottement de la lame, trop faible pour l'ancienne monture, le talon a été consolidé par deux petites cales de bois.

Albert Depréaux.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE

ENTRÉES DES ROIS, REINES DE FRANCE

ET SOUVERAINS ÉTRANGERS

à Orléans

Située presque au cœur de la France, à une distance assez rapprochée de la capitale, au point même où viennent converger les routes qui conduisent dans les provinces méridionales, Orléans devait recevoir et a reçu, en effet, fréquemment la visite de nos rois, ainsi qu'en témoignent tous nos historiens.

Notre regretté et érudit collègue M. Louis Jarry avait eu l'excellente pensée de faire un travail sur ce sujet intéressant, et nous savons qu'il a laissé de nombreuses notes que sa mort prématurée ne lui a malheureusement pas permis d'utiliser.

Ce travail sera-t-il repris par un autre membre de notre Société ? Nous le souhaitons, et c'est pour répondre à ce désir de notre part que nous avons cru utile de rechercher toutes celles de ces entrées qui ont été livrées à l'impression et dont nous venons vous donner la liste; d'autant que ces entrées, qui constituent de très minces plaquettes, sont devenues très rares, introuvables même, et qu'on n'a guère la bonne fortune de les rencontrer que dans les dépôts publics,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HENRI II

La magnifique et triumphante entrée de la noble ville et cité d'Orléans faicte au tres chretien Roy de France Henry, deuxieme de ce nom, et à la Royne Catherine (Catherine de Médicis), *son espouse, le 4 aoust. — Paris et Orleans, Eloy Gibier* (1551). In-8°.

Cat. Leber, tome 3, n° 5201 (1). — *Item*, Paris, Jean Dallier, 1551, pet. in-8° (Bibliothèque nationale). — Brunet, *Manuel du Libraire*, v°, entrée, colonne 998.

Le catalogue Leber mentionnant comme lieu d'impression Paris et Orléans, nous sommes portés à croire que les deux éditions n'en font qu'une, par suite d'une entente sans doute entre les deux imprimeurs.

FRANÇOIS II

Les ordres tenuz à l'entrée du Roy François II et de la Royne en la ville d'Orléans. Description des arcs triomphaux, magnificences et théâtres, faicts en cette ville pour la dicte réception et autres. — Paris, par G. Nyverd (1560). In-8°.

Brunet, col. 1000. — Leber, n° 5902, qui indique cette entrée comme rare.

L'entrée du Roy et de la Royne en la ville d'Orléans, faicte le dix huictième jour d'octobre, l'an mil cinq cent soixante. — Orléans, par Eloy Gibier, 1560. Pet. in-8°.

Brunet, col. 1000.

Cette entrée n'est pas mentionnée par Herluison dans ses recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans.

(1) La collection Leber fait partie de la Bibliothèque municipale de Rouen.


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HENRI III

Discours de l'entrée du Roy de Poloigne faicte à Orléans le vingt-quatrième jour de juillet mil cinq cent soixante-treize, avec les harangues faictes à Sa Majesté. — A Orléans, par Eloy Gibier, libraire-imprimeur de l'Université, MDLXXIII. In-8°, avec privilège et un erratum ; au verso du dernier feuillet, les armes du duché.

Le permis d'imprimer est du 8 novembre 1573, il est signé Alleaume et suivi d'une dédicace à hault et puissant seigneur Messire François de Balsac, bailli et gouverneur d'Orléans, par N Rousseau, notaire royal à Orléans.

Le volume a 64 pages.

Brunet, col. 1002. — Leber, n° 5202.

C'est par erreur que Brunet donne à l'impression de cette entrée la date de 1575 pour 1573, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par l'exemplaire, malheureusement très incomplet, de ladite entrée qui fait partie de notre collection orléanaise.

Entrée du Roy et de la Royne en la ville d'Orléans, le quinzième jour de novembre mil cinq cent soixante et seize, avec les harangues faictes à leurs Majestés. — Orléans, E. Gibier (sans date). In-8°.

Brunet, col. 1002.

Les triumphes et magnificences faictes à l'entrée du Roy et de la Royne en la ville d'Orléans (comme ci-dessus). — *Paris, G. de Lastre* (sans date). In-8°.

Brunet, col. 1002.

Le catalogue Lavallière, n° 23061, mentionne l'édition de Gibier.


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Entrée faicte à très haulte et puissante Royne Elisabeth d'Autriche, veufve du feu très chrétien Roy de France Charles IX, et douairière de France, à Orléans, le XXe jour d'aoust 1575, avec les harangues faictes à Sa Majesté. — A Orléans, par Eloy Gibier, imprimeur et libraire de l'Université, MDLXXV.

Brunet, col. 1001.

Nous possédons un exemplaire, également incomplet, de cette entrée qui doit être rare, car nous ne la voyons mentionnée nulle part.

Au verso du titre se trouve un avis au lecteur et au recto du dernier feuillet :

ANAGRAMMATISME
A LA VILLE CITÉ ET UNIVERSITÉ
D'ORLÉANS

Tournés mon nom
Et mon surnom,
Loyal m'avez
Vous le savez.

Le verso contient les armes du duché.

LOUIS XIII

Entrée magnifique du Roy faicte en la ville d'Orléans le mardy huitième juillet 1614, avec l'ordre des cérémonies observées en icelle, par Claude Malingre. — A Paris, chez Melchior Mondière, rue Saint-Jacques, devant Saint-Benoist, avec deux cochets MDCXIII (12 pages).

— *Le triomphe de la fleur de Lys présenté au Roy, le mardi huictième de juillet, à son entrée en la ville d'Orléans. — Paris, de l'imprimerie d'Antoine du Brueil à la couronne,* MDCXIV (15 pages).

Ces deux plaquettes se trouvent souvent réunies l'une à l'autre.

Nous avons trouvé un exemplaire de cette entrée dans le fonds Desnoyers.


Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted

restricted